Union Africaine

Agenda 2063
L'Afrique que nous voulons

Pacte Numérique Africain

JUILLET 2024

Acronymes

ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
PNA	Pacte numérique africain
AUCSEG	Groupe d'experts en cybersécurité de l'Union africaine
CERT	Équipes d'intervention en cas d'urgence informatique
CSIRTs	Équipes d'intervention en cas d'incident de cybersécurité
DPI	Infrastructure publique numérique
DTS	Stratégie de l'Union africaine pour la transformation numérique
PNM	Pacte numérique mondial
PIB	Produit intérieur brut
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UIT	Union internationale des télécommunications
PRIDA	Initiative en matière de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique
ONU	Organisation des Nations Unies
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information

Préface

Le monde connaît une vague de transformation numérique sans précédent, malgré des crises mondiales en cascade et une multitude de défis interconnectés qui requièrent des actions collectives et innovantes. L'ère numérique a entraîné des changements massifs dans l'économie et la société mondiales, grâce à l'adoption rapide des technologies numériques qui révolutionnent notre façon de vivre et de travailler.

La transformation numérique est très prometteuse pour réaliser les ambitions de développement de l'Afrique, accélérer la réalisation des objectifs de l'agenda 2063 et contribuer à renforcer la résilience face aux menaces liées au changement climatique, aux conflits ou aux futures pandémies.

La population africaine, estimée à 1,3 milliard de personnes, est jeune et de plus en plus connectée, et devrait atteindre plus de 800 millions de personnes d'ici 2025. Cette numérisation et cette connectivité croissantes offrent à l'Afrique la possibilité de franchir des étapes de développement en adoptant des solutions émergentes. Par conséquent, investir dans l'infrastructure numérique, promouvoir les compétences numériques, encourager la recherche et l'innovation, renforcer la cybersécurité et développer les capacités de gouvernance des données doit être une priorité pour nos gouvernements.

Le Pacte numérique africain met l'accent sur les priorités essentielles et les impératifs stratégiques pour que l'Afrique s'approprie cette révolution numérique, libère son potentiel positif et transformateur et crée, en collaboration, les garde-fous nécessaires à un environnement numérique plus sûr et plus sain, tout en positionnant l'Afrique au centre de l'innovation numérique.

Le rôle central du numérique dans l'économie et la société contemporaines exige une perspective politique de haut niveau pour équilibrer des objectifs multiples, ainsi qu'une coopération internationale et des approches interopérables pour garantir une utilisation efficace, équitable et responsable de ces technologies en vue d'un avenir meilleur pour tous.

Le monde est de plus en plus interdépendant et les enjeux politiques, économiques et sécuritaires sont de plus en plus importants. Les pays africains doivent coordonner des positions communes sur les questions de politique numérique et de gouvernance de l'IA, participer efficacement aux négociations du Pacte mondial pour le numérique et parler d'une seule voix pour préserver les intérêts africains dans l'espace numérique mondial.

S.E. Moussa Faki Mahamat,
Président de la Commission de l'Union africaine

Avant-propos

Le numérique figure en bonne place dans l'agenda des dirigeants africains, ce qui se reflète dans un certain nombre de décisions du sommet de l'Union africaine et de cadres stratégiques adoptés ces dernières années. En amont du sommet des Nations unies sur l'avenir, qui vise à jeter les bases d'un avenir numérique inclusif pour tous et à préparer les négociations des pays africains sur le Pacte mondial pour le numérique, la Commission de l'Union africaine a élaboré le Pacte numérique africain, qui s'appuie sur l'engagement de multiples parties prenantes dans le processus de transformation numérique, à savoir les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations et partenaires régionaux ou internationaux, dans le cadre d'efforts coordonnés et collaboratifs visant à réaliser l'agenda numérique de l'Union africaine, qui serait aligné sur les meilleures pratiques et normes internationales.

Le Pacte numérique africain représente la volonté unifiée de l'Afrique de tracer l'avenir numérique du continent et de tirer parti du potentiel de transformation des technologies numériques afin de promouvoir le développement durable, la croissance économique et le bien-être social dans toute l'Afrique. Le pacte vise à exploiter le pouvoir de la numérisation pour favoriser la prospérité, renforcer la gouvernance, élargir l'inclusion et améliorer la qualité de vie de tous les Africains. En adoptant l'innovation numérique et la connectivité, les nations africaines aspirent à mieux construire l'avenir grâce à une économie numérique centrée sur l'humain, qui fonctionne pour tous et ne laisse personne de côté.

Le pacte vise à transformer l'Afrique et à lui conférer une autonomie numérique. Il s'inscrit dans le cadre des aspirations de l'Agenda 2063 en mettant l'accent sur des priorités clés. Un tel engagement collectif est nécessaire pour garantir un accès universel et une participation inclusive à l'économie moderne qui renforce la coopération multilatérale et les partenariats stratégiques.

Le Pacte numérique africain est notre engagement en faveur de la transformation numérique dans le cadre des efforts concertés et conjoints fondés sur l'unité, la solidarité, l'innovation et l'inclusivité afin de construire une Afrique pacifique et prospère pour les générations futures, l'Afrique que nous voulons.

S.E. Dr. Amani Abou-Zeid
Commissaire de l'UA pour l'infrastructure et l'énergie

Remerciements

Le Pacte numérique africain a été préparé sous la direction générale de S.E. Dr. Amani Abou-Zeid, Commissaire de l'Union africaine pour l'infrastructure et l'énergie, par une équipe comprenant Dr. Kamugisha Kazaura, Directeur du Département des infrastructures et de l'énergie, M. Waleed Hamdi, Chef de la Division de la société de l'information et M. Adil Sulieman, fonctionnaire principal (Coordinateur de l'équipe). Adil Sulieman, fonctionnaire principal (coordonnateur), Moses Bayingana, fonctionnaire principal, Mihret Woodmatas, expert principal TI, Commission de l'UA, ainsi que les précieuses contributions des membres du Groupe des experts en cybersécurité de l'Union africaine (AUCSEG), y compris, mais sans s'y limiter, M. Abdul-Hakeem Ajijola, Directeur général de la Commission de l'UA. Abdul-Hakeem Ajijola, Dr. Sherif Hashem, Professeur Nnenna Ifeanyi-Ajufo, M. Jean-Robert Hountomey, Dr. John Ubena, Dr. Kaleem Ahmed Usmani, Dr. Margaret Nyambura Ndung'u, M. Michael Ilishebo, Dr. Ngoulaye Janvier, et Dr. Towela Nyirenda-Jere.

Le Pacte numérique africain a bénéficié du soutien technique de l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ)

RÉSUMÉ

« Si vous voulez aller vite, allez-y seul; si vous voulez aller loin, allez-y ensemble. »

Proverbe africain

Ce proverbe nous éclaire sur l'essence de la collaboration et de l'action collective, en accord avec l'accent mis par le PNA sur la coopération numérique multipartite. Il souligne l'importance d'unir les efforts des nations africaines et des différents secteurs pour mettre la puissance des technologies numériques au service du développement durable, de l'inclusion et de la croissance économique, en résonance avec les objectifs de la PNA et de l'Agenda 2063. Ce proverbe illustre l'esprit de coopération et l'engagement à long terme qui seuls permettront l'évolution vers une Afrique inclusive et en pleine possession de ses capacités numériques.

Vision et objectif

Le Pacte numérique de l'Union africaine (PNA) est une initiative tournée vers l'avenir qui vise à exploiter le potentiel de transformation des technologies numériques pour favoriser le développement durable, la croissance économique et le bien-être social dans toute l'Afrique. Il est ancré dans le Pacte numérique mondial des Nations unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) et ses politiques, cadres et stratégies associés, tels que le Cadre d'interopérabilité des systèmes d'identification numérique de l'UA, le Cadre stratégique de l'UA en matière de données, la Stratégie de l'UA sur l'environnement politique et réglementaire pour permettre la création d'un marché unique numérique en Afrique, la Politique de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne et la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

Le Pacte vise à unifier les efforts de transformation numérique de l'Afrique, en veillant à ce qu'ils s'alignent sur les normes mondiales tout en tenant compte des défis et des opportunités propres au continent. La vision du PNA est une Afrique numérique inclusive, résiliente et durable qui tire parti des TIC pour le développement socio-économique et l'intégration du continent, en soutenant l'innovation et les droits numériques pour tous ses citoyens, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 pour une Afrique prospère basée sur la croissance inclusive et le développement durable.

L'objectif principal du PNA est d'encourager la coopération numérique multipartite en Afrique et au-delà, en s'alignant sur les normes et pratiques mondiales pour réduire la fracture numérique, améliorer la culture numérique et veiller à ce que les technologies numériques servent de catalyseur pour atteindre les objectifs des ODD et de l'Agenda 2063. Le Pacte vise à promouvoir l'inclusion numérique, à protéger les droits numériques, à garantir un environnement numérique sûr et sécurisé pour tous les Africains et à positionner l'Afrique comme un contributeur proactif à l'économie numérique mondiale.

Ce document reprend les aspects essentiels et les impératifs stratégiques décrits dans l'analyse complète et les recommandations fournies dans:

1. Les recommandations de l'ONU sur le Pacte numérique mondial,
2. L'Agenda 2063 de l'Union africaine,
3. La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)
4. La Convention de l'Union africaine (Malabo) sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel,
5. Les stratégies sectorielles numériques pour l'agriculture, l'éducation et la santé
6. Le Cadre d'interopérabilité des systèmes d'identification numérique de l'UA,
7. Le Cadre stratégique de l'UA en matière de données,
8. La Stratégie de l'UA sur l'environnement politique et réglementaire pour permettre la création d'un marché unique numérique en Afrique
9. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)
10. Les opportunités et les défis uniques que présente le paysage numérique africain,

tous étayés par des principes directeurs adaptés au contexte africain.

Impératifs stratégiques

Le Pacte définit plusieurs impératifs stratégiques:

1. **Connectivité et accès universels:** L'objectif est de connecter tous les individus et toutes les institutions à l'internet, en toute sécurité, et de leur donner les moyens d'utiliser pleinement les technologies et les services numériques, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur éducation, de leur situation géographique, de leur statut socio-économique ou de toute autre différence.

2. **Renforcement des capacités pour favoriser l'intégration de l'Afrique dans l'économie numérique:** Accélérer le transfert et l'adoption des connaissances, ainsi que favoriser le développement de la culture et des compétences numériques, afin de permettre aux Africains de s'impliquer dans l'économie numérique, d'y contribuer et d'en tirer profit, à l'échelle locale et mondiale. Une attention particulière est requise pour récolter les bénéfices d'opportunités d'emploi de plus en plus nombreuses dans les technologies numériques et les services connexes, tout en limitant l'impact potentiel sur les secteurs d'emploi traditionnels.

3. **Tirer parti des technologies numériques pour un développement durable vert, résilient et inclusif**: Intégrer le numérique dans les secteurs critiques pour un développement durable vert et inclusif.

4. **Protection des données et intégrité de l'internet :** Protéger la vie privée, améliorer la gouvernance des données et éviter la fragmentation de l'internet.

5. **Cybersécurité et protection des infrastructures critiques basées sur les TIC:** Établir et mettre en œuvre des cadres pour favoriser la cybersécurité et la protection des infrastructures critiques basées sur les TIC.

6. **Sécurité et stabilité:** Intégration efficace dans les initiatives internationales et régionales et contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes cybernétiques et de mesures destinées à renforcer la confiance.

7. **Droits et responsabilité numériques:** Appliquer les principes des droits de l'homme en ligne et garantir la transparence et la responsabilité en ligne.

8. **Réglementation et innovation:** Encourager une réglementation éthique de l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes et soutenir l'innovation et la créativité dans toute l'Afrique.

9. **Gouvernance numérique:** Combler les failles en matière de gouvernance numérique dans les pays africains afin de soutenir le développement socio-économique de l'Afrique et de récolter tout le potentiel de l'économie numérique.

Cadre de collaboration

L'élaboration du Pacte a donné lieu à des consultations approfondies avec les parties prenantes partout en Afrique, impliquant

les secteurs public et privé, la société civile, le monde universitaire et les organisations régionales. Cette approche inclusive a permis de s'assurer que le Pacte reflète un large éventail de perspectives et de priorités, incarnant une vision collective de l'avenir numérique de l'Afrique.

Objectifs et mise en œuvre

Le Pacte met l'accent sur la nécessité de:

1. Réduire la fracture numérique en rendant les technologies numériques accessibles et abordables sur l'ensemble du continent.
2. Améliorer la culture et les compétences numériques pour préparer les Africains à l'économie numérique.
3. Tirer parti des technologies numériques pour un développement durable vert, résilient et inclusif.
4. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques de cybersécurité solides pour protéger les écosystèmes numériques.
5. Soutenir l'innovation numérique et l'entrepreneuriat pour stimuler la croissance économique.
6. Harmoniser les politiques en matière de numérique et de données pour faciliter la collaboration transfrontalière.
7. Combler les failles en matière de gouvernance numérique pour accélérer la croissance économique et permettre une utilisation sûre et pacifique des TIC.

Pour soutenir la mise en œuvre du Pacte numérique africain, un Forum de coopération numérique africain (FCNA) est proposé en tant que *plateforme pionnière pour l'engagement multipartite, la collaboration et l'innovation dans la sphère numérique.* Ce forum sert de **courtier en connaissances** et de **facilitateur d'investissement** pour les programmes et les projets de collaboration du PNA, et de conduit pour l'harmonisation des initiatives numériques sur l'ensemble du continentet au-delà.

Aller de l'avant

Le Pacte numérique de l'Union africaine appelle à une action unifiée des nations africaines, du secteur privé, de la société civile et des partenaires internationaux. Il a pour ambition l'avènement d'une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques où les technologies numériques sont le moteur du progrès, de l'inclusion et de la prospérité. Ce résumé invite toutes les parties prenantes à se mobiliser pour concrétiser cette vision. Seul l'effort collectif permettra une transformation numérique durable et inclusive et le développement socio-économique de l'ensemble de l'Afrique, éléments indispensables pour réaliser les objectifs et les aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA.

Table of Contents

Acronyms 2
Acknowledgment 5
Résumé 6
Vision et objectif 7
Impératifs stratégiques 8
Cadre de collaboration 8
Objectifs et mise en œuvre 9
Aller de l'avant 9
Chapitre I: Introduction 14
Contexte 15
Les résolutions fondamentales qui constituent le Pacte numérique africain 15
Relever les défis de la transformation numérique en Afrique 17
Chapitre II: Analyse de la situation dans laquelle s'inscrit le projet de Pacte numérique de l'Union africaine 18
Recommandations des Nations unies sur le Pacte numérique mondial 19
Agenda 2063 de l'Union africaine 19
Le protocole sur le commerce numérique de la Zone de libre-échange continentale africaine (Commerce numérique dans la ZLECAf) 19
Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) 20
Le paysage numérique de l'Afrique- Défis, opportunités et priorités 20
Chapitre III: Les piliers de la proposition de Pacte numériqu 21
Premier pilier: Garantir un accès abordable aux technologies numériques 23
Objectifs: 23
Initiatives stratégiques: 23
Cadre collaboratif: 24
Aller de l'avant: 24
Deuxième pilier: Expansion et accessibilité de l'infrastructure numérique 24
Objectif: 24
Initiatives stratégiques: 24
Impulsées par les États membres: 24
Pour toutes les parties prenantes: 24
Les organisations multilatérales sont encouragées: 25
Résultats attendus: 25
Troisième pilier : Exploiter les technologies numériques pour un développement durable vert, résilient et 26
Vision et objectifs 26
Impératif stratégique 26
Mise en œuvre et collaboration 26

Quatrième pilier: Cultiver l'économie numérique et l'écosystème d'innovation **27**
Objectifs 27
Actions stratégiques 27
Mise en œuvre et suivi 28
Cinquième pilier: Promotion des biens et services publics numériques **28**
Vision et objectifs 29
Initiatives stratégiques 29
Recommandations 30
Sixième pilier: Renforcement de la cybersécurité et de la protection des données **30**
Objectif: 30
Initiatives stratégiques: 30
Mise en œuvre et évaluation: 32
Septième pilier: Amélioration des compétences et de la culture numériques **32**
Objectifs 33
Initiatives stratégiques 33
Collaboration et partenariats 34
Huitième pilier: Développement et application éthique l'intelligence artificielle (IA) **34**
Objectif: 34
Impératifs stratégiques: 34
Mise en œuvre et collaboration 35
Neuvième pilier: Protéger les droits numériques et la vie privée **37**
En phase avec la vision et à l'objectif énoncés dans le Pacte numérique de l'Union africaine et sous l'égide du Pacte numérique mondial des Nations unies, de l'Agenda 2063, de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) et de la Convention de Malabo, le neuvième pilier est consacré à «Protéger les droits numériques et la vie privée». Ce pilier témoigne de notre détermination collective à renforcer la protection des droits numériques et de la vie privée des individus sur l'ensemble du continent africain dans un environnement numérique respectueux et régi par l'éthique, en garantissant l'intégrité et la confidentialité des informations personnelles. 37
Objectif: 37
Initiatives stratégiques: 37
Principes directeurs: 38
Dixième pilier: Renforcer la coopération et la gouvernance numériques mondiales **38**
Vision et objectif 39
SImpératifs stratégiques 39
Cadre de mise en œuvre 40
Principes directeurs du Pacte numérique africain - Contexte africain 40

Vision, objectif et portée 41
Objectifs stratégiques: 42
Mesures tactiques de mise en œ: 43
Combler les lacunes dans le domaine du numérique, des données et de l'innovation: 44
Chapitre IV: Synergie avec le Pacte numérique mondial des Nations unies 46
Chapitre V: Mise en œuvre, suivi et évaluation. 50
1. Stratégie de mise en œuvre 51
2. Mécanismes de suivi 51
3. Évaluation et gestion adaptative 51
4. Rôle des acteurs clés 51
Chapitre VI : Mise en œuvre multipartite. 53
1. Stratégie de mise en œuvre 54
2. Mécanismes de suivi 54
3. Évaluation et gestion adaptative 55
4. Rôle des acteurs clés 55
Chapitre VII: Une proposition de Forum africain sur la coopération numérique. 56
1. Objectifs du Forum africain sur la coopération numérique (FACN) 57
2. Recommandations 57
3. Mécanismes de mise en œuvre 58
4. Priorités stratégique 59
Chapitre VIII: Recommandations et déclarations finales. 60
1. Qu'implique le succès du Pacte numérique de l'Union africaine? 61
2. Recommendations 61
3. Déclarations finales 62
4. Aller de l'avant 63
Annexes
Annexe I: La Position africaine commune sur le Pacte numérique mondial des Nations unies 64
I. Préambule 64
II. Les piliers 65
III. Principes directeurs - Contexte africain 66
IV. Synergie avec le Pacte numérique mondial des Nations unies 68
V. Mise en œuvre, suivi et évaluation 70
VI. Une mise en œuvre multipartite 71
VII. Des résultats tangibles et des engagements mesurables 72
VIII. Conclusion et recommandations 73
Annexe II: Cartographie des synergies entre le PNA de l'UA et d'autres stratégies de la CUA et des stratégies connexes. 76

Synthèse du projet de PNA et de divers documents ou initiatives stratégiques 76
Documents connexes approuvés par la CUA 78
Cartographie détaillée du projet de PNA et de divers documents ou initiatives stratégiques 79
Projet de PNA et PNM des Nations unies 79
Projet de PNA et Agenda 2063 de l'UA 80
Projet de PNA et Stratégie de transformation numérique de l'UA pour l'Afrique (2020-2030) 81
Projet de PNA et Stratégies sectorielles numériques de l'UA pour l'agriculture, l'éducation et la santé 82
Projet de PNA et Cadre d'interopérabilité des systèmes d'identification numérique de l'UA 83
Projet de PNA et Cadre stratégique de l'UA en matière de données 84
Projet de PNA et Stratégie de l'UA sur l'environnement politique et réglementaire pour permettre la création d'un marché unique numérique en l'Afrique: 85
Projet de PNA et Manifeste Smart Africa 86
Projet de PNA et PRIDA 88
Projet de PNA et Politique et stratégie spatiales africaines: 89
Projet de PNA et Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 90
Projet de PNA et Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25) 91
Projet de PNA et Stratégie de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique 2024 (STISA-2024) 93
Projet de PNA et Convention de l'Union africaine (Malabo) sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel 94
Projet de PNA et Convention de l'UA sur l'établissement d'un cadre juridique crédible pour la cybersécurité en Afrique (Convention de Lomé). 95
Projet de PNA et Convention de l'UA sur l'établissement d'un cadre juridique crédible pour la cybersécurité en Afrique (Convention de Lomé). 96
Le projet de PNA et les opportunités et défis uniques présentés par le paysage numérique de l'Afrique, étayés par des principes directeurs adaptés au contexte africain. 101
Conclusions 103
Annexe III : Parties prenantes africaines dans le domaine de la cybersécurité / du Pacte numérique 104
Copyright 106

Chapter I: Introduction

> « Une belle chose n'est jamais parfaite. Proverbe égyptien »

Ce proverbe africain met en évidence les vulnérabilités inhérentes à tout système, soulignant que même les infrastructures numériques les plus avancées ne sont pas exemptes de défauts. Cela nous alerte quant à la nécessité de rester toujours vigilants, de mettre à jour régulièrement nos systèmes et d'adopter une approche de la sécurité à plusieurs niveaux pour Protectionr la paix et la sécurité à la fois au niveau national et mondial. Ce proverbe rappelle de manière frappante que si la technologie offre des avantages substantiels en matière de gouvernance et de maintien de la paix, elle n'est pas une panacée ; en effet, une stratégie proactive et globale est essentielle pour atténuer les risques et remédier aux vulnérabilités. Ce proverbe évoque également les défis auxquels les communautés ou les entités sont confrontées lorsqu'elles reconnaissent leurs propres limites sans disposer des ressources issues de la compréhension collective et de la collaboration.

Il reflète l'engagement du Pacte numérique de l'Union africaine à réduire la fracture numérique, à encourager l'innovation et à garantir une cybersécurité solide grâce à une approche unifiée qui s'aligne sur les cadres réglementaires continentaux et mondiaux. En s'attaquant à ces défis intrinsèques, l'initiative, profondément enracinée dans la sagesse collective et la résilience du continent africain, vise à exploiter l'immense potentiel des technologies numériques pour stimuler le développement durable, la croissance économique et le bien-être social dans toute l'Afrique.

À une époque marquée par des avancées technologiques rapides et une intégration numérique au niveau mondial, l'Union africaine reconnaît qu'il est impératif d'adopter une approche stratégique unifiée de la transformation numérique, qui s'aligne sur le Pacte numérique mondial des Nations unies, l'Agenda 2063, la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030, la Convention (Malabo) de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, la Déclaration de l'Union africaine sur la gouvernance de l'internet et le développement de l'économie numérique en Afrique (Assembly/AU/Decl.3(XXX)) et le Cadre stratégique de l'UA en matière de données (EX.CL/ Dec.1144(XL)), entre autres.

Le Pacte numérique africain se présente comme un plan stratégique visant à tirer parti du numérique en tant que catalyseur du développement socio-économique à l'échelle du continent. Il aborde les défis et les opportunités uniques que présente le paysage numérique africain, notamment la réduction de la fracture numérique, la promotion de l'innovation, la protection des données et de la vie privée, le renforcement de la cybersécurité et la promotion d'un accès inclusif et équitable aux technologies numériques. Ce Pacte ne se contente pas d'exprimer nos aspirations communes à une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques. Il s'engage également à déployer des efforts concrets et collaboratifs pour concrétiser cette vision, incarnant ainsi l'engagement de l'Union africaine en faveur d'un avenir où les technologies numériques constituent la pierre angulaire de la prospérité, de l'unité et de l'intégration sur la scène mondiale. Ensemble, nous continuons à assister à une révolution numérique qui redessine l'avenir de notre continent. Le Pacte numérique africain fait écho à la volonté collective de construire une Afrique qui mise sur l'inclusion numérique et la prospérité pour tous.

Contexte

Le continent africain est à l'aube de profonds changements, stimulés par la révolution numérique. Ce moment charnière offre une occasion unique d'accélérer les réformes socio-économiques et politiques dans des secteurs clés, conformément aux objectifs visionnaires de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'essor des technologies numériques annonce une nouvelle ère d'innovation. Celle-ci exige que les nations africaines saisissent sans tarder les chances qu'offre l'économie numérique, qui représente une opportunité considérable d'ouverture du marché du travail à l'échelle mondiale ainsi que de croissance du PIB.

L'ère numérique met en évidence le rôle indispensable des données dans l'élaboration de politiques visant le progrès socio-économique et offrant à l'Afrique la perspective d'un avenir durable et inclusif façonné par des décisions fondées sur des données. Cependant, ce voyage n'est pas sans danger, car l'utilisation malhonnête des technologies numériques fait peser de lourdes menaces sur l'intégrité et la sécurité de la transformation numérique. D'où la nécessité d'une collaboration mondiale pour établir la cybersécurité et la confiance numérique comme pierres angulaires d'un avenir numérique sûr et équitable.

En réponse à ces défis, le Pacte numérique africain et la Position commune apparaissent comme des initiatives stratégiques visant à exploiter la transformation numérique pour favoriser le développement du continent. Alignées sur les pactes numériques mondiaux et les cadres stratégiques de l'Union africaine, ces initiatives visent à définir une approche cohérente pour mettre la technologie au service de la croissance socio-économique, en assurant la participation proactive de l'Afrique dans le paysage numérique mondial. Cet effort

Chapter III: Les piliers de la proposition de Pacte numérique africain

Ce proverbe évoque la force et la sécurité qui viennent de l'unité et de l'action collective. En effet, le cadre structuré du Pacte vise à catalyser une révolution numérique dans l'ensemble de l'Afrique par le biais de la coopération et d'un engagement partagé. Il s'aligne sur principe éthique selon lequel « l'union fait la force, la division affaiblit », soulignant la nécessité d'efforts collaboratifs entre les nations et les secteurs pour exploiter efficacement les technologies numériques, assurer le développement durable et la croissance économique et améliorer le bien-être social sur tout le continent.

Au cœur du Pacte numérique africain se trouve un cadre structuré de piliers, méticuleusement conçu pour catalyser une révolution numérique sur tout le continent, incarnant le principe éthique selon lequel « l'union fait la force, la division affaiblit ». Ce cadre est étayé par des principes durables d'inclusion, d'équité, de durabilité et de partenariat, visant à transformer l'Afrique en une société en pleine possession de ses capacités numériques. Il énonce un objectif clair : tirer parti des technologies numériques pour favoriser le développement durable, la croissance économique et l'amélioration du bien-être social, en relevant les divers défis et en saisissant les nombreuses possibilités qu'offre le paysage numérique africain. Le Pacte définit des actions concrètes : garantir un accès abordable aux technologies numériques, développer les écosystèmes d'innovation numérique, renforcer les mesures de cybersécurité et promouvoir la culture numérique. Ces piliers ne sont pas de simples directives, mais un appel à l'action pour les nations africaines et leurs partenaires mondiaux afin qu'ils préparent ensemble un avenir où la transformation numérique est source de progrès pour tous. Ceci fait écho à la volonté collective de construire une Afrique où numérique se conjugue avec inclusion et soit synonyme de prospérité et d'unité.

Les fondements et l'orientation des initiatives stratégiques du PNA sont fermement ancrés dans un ensemble de documents et d'initiatives fondamentaux, portés principalement par l'Union africaine (UA), notamment:

1. **L'Agenda 2063:** l'Afrique que nous voulons : Il s'agit d'imaginer une Afrique connectée, contribuant à la connectivité universelle, à la généralisation de la culture numérique, à l'accessibilité, à l'économie numérique et au développement durable.
2. **La Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030):** Elle définit des politiques indispensables pour améliorer la connectivité, la cybersécurité, la gouvernance numérique et l'économie numérique.
3. **Le Cadre stratégique de l'UA en matière de données:** Il fournit des directives pour la protection des données et des droits à la vie privée et pour la promotion des biens publics numériques.
4. **Le Cadre d'interopérabilité des systèmes d'identification numérique de l'UA:** Il soutient la gouvernance et la participation numériques en garantissant des identités numériques sûres et interopérables.
5. **La Stratégie de l'UA sur l'environnement politique et réglementaire pour permettre la création d'un marché unique numérique en Afrique:** Elle vise à assurer un accès abordable, la croissance de l'économie numérique et l'efficacité de la gouvernance numérique.
6. **La Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel:** Elle se concentre sur la cybersécurité, la confiance et la protection des données et des droits à la vie privée.
7. **Le projet de Directives sur l'intégration de la fourniture de données dans les protocoles de commerce numérique:** Il contribue à la gouvernance numérique et au commerce numérique transfrontalier pour soutenir la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).
8. **Le projet de Politique de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne:** Il aborde l'inclusion et la culture numériques et la protection des données et des droits à la vie privée, en mettant

l'accent sur la sécurité des enfants en ligne.

9. **Le projet de Cadre conceptuel pour la stratégie continentale en matière d'intelligence artificielle (IA):** Il guide le développement de l'IA en harmonie avec le développement durable et la gouvernance numérique.

Les cadres ci-dessus montrent que l'Union africaine a déjà adopté une approche globale à l'égard de la transformation numérique. Ils illustrent également la manière dont les politiques stratégiques de l'UA s'alignent, dans un rapport de synergie, sur les objectifs du Pacte numérique mondial et les aspirations à un avenir numérique ouvert, libre et sûr. L'UA a élaboré les politiques permettant d'aborder des aspects cruciaux tels que la connectivité, l'inclusion, l'économie et la gouvernance afin de concrétiser l'avenir numérique envisagé dans les cadres continentaux et mondiaux.

La proposition de Pacte numérique africain s'articule autour de plusieurs piliers clés, chacun étant conçu pour aborder des aspects spécifiques de la transformation numérique en Afrique. Ces piliers reflètent un engagement en faveur de l'inclusion, de l'équité, de la durabilité et du partenariat, et visent à catalyser une révolution numérique à l'échelle du continent. Voici, dans le détail, les piliers du Pacte:

Premier pilier : Garantir un accès abordable aux technologies numériques

Aligné sur le Pacte numérique mondial des Nations unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030 et la Convention de Malabo, le premier pilier du Pacte numérique africain consiste à garantir un accès abordable aux technologies numériques. Cette initiative vise à réduire la fracture numérique en rendant les technologies numériques et l'accès à l'internet abordables, fiables, inclusifs, ouverts, sécurisés et sûrs sur l'ensemble du continent africain, en mettant particulièrement l'accent sur les communautés rurales et isolées. Elle représente une étape fondamentale vers l'avènement d'une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques, où la technologie sert de catalyseur au développement durable, à la croissance économique et au bien-être social.

Objectifs

1. **Généraliser l'accès à un internet fiable et sûr:** Étendre la portée de l'infrastructure numérique à l'ensemble du continent, en couvrant toutes les zones actuellement isolées et en veillant à ce que chaque personne en Afrique puisse se connecter à l'internet.

2. **Améliorer l'accessibilité financière:** Mettre en œuvre des stratégies pour soutenir l'ouverture, encourager l'innovation et attirer les investissements, afin de réduire le coût et d'améliorer la qualité et la fiabilité des services internet et des plateformes numériques, en rendant les technologies numériques abordables pour tous les secteurs et tous les segments de la population.

3. **Combler la fracture numérique:** Garantir un accès équitable et abordable aux technologies et services numériques et s'attacher à combler toutes les lacunes dans le domaine numérique, y compris celles liées au sexe, à l'âge, à la langue, à l'éducation, à la technologie, à la culture, à la géographie, à la société et à l'économie.

Initiatives stratégiques

Impulsées par les États membres:

1. Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à réduire tous les obstacles associés aux technologies et services numériques. Développer et améliorer l'infrastructure numérique dans toutes les régions, en particulier dans les zones rurales et isolées, tout en soutenant les capacités des secteurs public et privé, ainsi que toutes les parties prenantes concernées au niveau local et mondial.

2. Veiller à ce que le développement de l'infrastructure numérique donne la priorité à l'accès universel, en permettant à chaque Africain de se connecter à l'internet à un prix abordable.

Pour toutes les parties prenantes : Collaborer à des initiatives qui soutiennent la diffusion à grande échelle de services et de technologies numériques abordables, en encourageant les partenariats qui tirent parti de l'innovation et de l'investissement.

Les organisations multilatérales sont encouragées à soutenir ces efforts par une assistance technique et financière, ainsi que par le transfert de connaissances ; l'accent est mis sur un meilleur accès aux technologies numériques.

Cadre collaboratif

L'élaboration de ce pilier a donné lieu à des consultations approfondies avec les parties prenantes de toute l'Afrique, incluant les secteurs public et privé, la société civile, le monde universitaire et les organisations régionales. Cette approche inclusive garantit que le pilier reflète un large éventail de perspectives et de priorités, incarnant une vision collective de l'avenir numérique de l'Afriqu..

Aller de l'avant

Le Pacte numérique de l'Union africaine appelle à une action unifiée des nations africaines, du secteur privé, de la société civile et des partenaires internationaux. Il a pour ambition l'avènement d'une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques où les technologies numériques sont le moteur du progrès, de l'inclusion et de la prospérité. Ce résumé invite toutes les parties prenantes à se mobiliser pour concrétiser cette vision. Seul l'effort collectif permettra une transformation numérique durable et inclusive dans l'ensemble de l'Afrique.

Cette approche globale visant à garantir un accès abordable aux technologies numériques jette les bases d'un parcours numérique transformateur, marquant une étape importante vers la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063. Elle souligne l'engagement de l'Afrique à créer un environnement numérique inclusif, résilient et apte à tirer parti de la technologie pour stimuler le développement socio-économique.

Deuxième pilier: Expansion et accessibilité de l'infrastructure numérique

Conformément à l'éthique de la Commission de l'Union africaine et sur la base des analyses détaillées présentées dans le Pacte numérique africain, le deuxième pilier vise à garantir l'expansion et l'accessibilité de l'infrastructure numérique sur l'ensemble du continent. Ce pilier est fondamental pour permettre l'avènement d'une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques, où la connectivité sert de

catalyseur au développement durable, à la croissance économique et au bien-être social.

Objectif:

Assurer un accès à l'internet complet, fiable et à haut débit dans toute l'Afrique, y compris dans les régions les plus éloignées et isolées, afin de soutenir l'économie numérique et le progrès social.

Initiatives stratégiques:

Impulsées par les États membres:

1. **Priorité d'investissement:** Accélérer les investissements dans le développement et la modernisation de l'infrastructure numérique. Cela comprend l'expansion des réseaux à haut débit, l'établissement de centres de données et le déploiement de la technologie 5G pour améliorer la connectivité et la prestation de services numériques.

2. **Cadres politiques et réglementaires:** Élaborer et mettre en œuvre des cadres politiques et réglementaires qui encouragent l'investissement dans l'infrastructure numérique. Cela implique la formulation de directives claires pour les partenariats public-privé (PPP) et des incitations pour les investissements du secteur privé dans les projets d'infrastructure.

Pour toutes les parties prenantes:

1. **Collaboration et partenariats:** Encourager les collaborations entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux afin de développer l'infrastructure numérique. Souligner le rôle des PPP dans l'exploitation des ressources, de l'expertise et de l'innovation des entités publiques et privées.

2. **Solutions innovantes:** Encourager l'adoption de technologies et d'approches innovantes, telles que l'internet par satellite, afin de surmonter les difficultés géographiques et infrastructurelles qui se posent pour connecter les zones isolées.

Les organisations multilatérales sont encouragées:

1. **Soutien et expertise:** Fournir un soutien technique et financier aux nations africaines dans leurs efforts d'expansion et de modernisation de l'infrastructure numérique. Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux meilleures pratiques, technologies et mécanismes de financement internationaux.
2. **Renforcement des capacités:** Aider à renforcer la capacité des institutions et de la main-d'œuvre locales à gérer, entretenir et sécuriser l'infrastructure numérique. Cela vise à assurer la durabilité et la résilience de l'infrastructure contre les cybermenaces et autres vulnérabilités.

Résultats attendus:

1. **La connectivité universelle:** Assurer un accès quasi universel à des services internet abordables et fiables, en réduisant de manière significative la fracture numérique au sein des pays africains et entre eux.

2. **Des services numériques améliorés:** Permettre la fourniture d'un large éventail de services numériques, y compris l'administration en ligne, la santé en ligne, l'éducation en ligne et les services financiers numériques, de manière à favoriser le progrès social et la croissance économique. À cet égard, il est nécessaire

d'étendre l'accès au haut débit au niveau national, de garantir un environnement favorable en matière de réglementation, de fournir des services logistiques par le biais de services postaux numériques transformés et de proposer des plateformes numériques permettant à de multiples organisations des secteurs public et privé de mettre en place des services et des solutions nouveaux ou améliorés.

3. **Des opportunités économiques:** Générer des opportunités économiques en facilitant la croissance de l'économie numérique, en attirant les investissements et en encourageant l'innovation et l'entrepreneuriat dans le secteur des TIC.

4. **Une croissance inclusive:** Veiller à ce que l'expansion de l'infrastructure numérique génère une croissance inclusive, permettant à tous les segments de la société, en particulier les communautés marginalisées et rurales, de participer à l'économie numérique et d'en tirer profit. En outre, l'expansion d'une infrastructure numérique abordable et le déploiement de politiques de commerce électronique appropriées facilitent l'inclusion du secteur informel de l'Afrique et son intégration dans les économies numériques locales et mondiales.

Le deuxième pilier du Pacte numérique africain vise à mettre en place une infrastructure numérique robuste et accessible, qui constitue l'épine dorsale de la transformation numérique de l'Afrique. Accélérer la progression vers les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'UA nécessite une transformation numérique inclusive. L'**Infrastructure publique numérique (IPN)** peut maximiser les opportunités de développer le numérique pour soutenir les objectifs de développement durable des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'UA, tout en réduisant les risques que les technologies numériques peuvent engendrer. Grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes, soutenus par des politiques favorables et des partenariats innovants, l'Afrique compte accélérer sa marche vers un avenir où la connectivité numérique est une réalité pour tous ses citoyens et progresser ainsi vers la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des ODD de l'ONU.

Troisième pilier: Exploiter les technologies numériques pour un développement durable vert, résilient et inclusif

Sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, l'établissement d'une Position africaine commune sur le Pacte numérique mondial des Nations unies est impératif pour signifier l'engagement de l'Afrique à tirer parti des technologies numériques en vue d'un développement durable. Ce pilier, qui s'inspire de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030, de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel et des aspirations du Pacte numérique africain, vise à exploiter le pouvoir de transformation du numérique pour favoriser le développement durable, la croissance économique et le bien-être social sur l'ensemble du continent. Il est conçu pour informer et influencer les délibérations du Sommet de l'avenir qui se tiendra en septembre 2024, en veillant à ce que le programme de transformation numérique de l'Afrique s'aligne sur les normes mondiales tout en prenant en compte les défis et les opportunités propres au continent.

Vision et objectifs

La vision est celle d'une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques en vue d'un développement socio-économique durable, vert, résilient et inclusif.

Les objectifs sont les suivants:

1. Encourager et soutenir le développement de solutions numériques qui mobilisent des ressources vertes et durables.

2. Motiver et renforcer les innovations numériques sur le continent africain.

3. Tirer parti du numérique pour un développement socio-économique durable, vert, résilient et inclusif.

4. Intégrer les solutions numériques dans les politiques environnementales, économiques et sociales.

Impératif stratégique

Des services numériques durables: Tirer parti des technologies numériques pour améliorer la prestation de services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la gouvernance, en contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Mise en œuvre et collaboration

mise en œuvre réussie de ce pilier nécessite une approche multipartite, impliquant les gouvernements africains, le secteur privé, la société civile, les universités et les partenaires internationaux. La collaboration est essentielle pour mobiliser les ressources, partager les connaissances et aligner les efforts sur un objectif commun. La Commission de l'Union africaine jouera un rôle central dans la coordination de ces efforts, en veillant à ce que le programme de transformation numérique soit intégré dans les plans et stratégies de développement nationaux et régionaux.

L'exploitation des technologies numériques en vue d'un développement socio-économique durable, vert, résilient et inclusif est cruciale pour l'avenir de l'Afrique. Grâce aux impératifs stratégiques décrits dans ce pilier, l'Afrique cherche à exploiter tout le potentiel du numérique pour stimuler la croissance économique, le bien-être social et le développement durable inclusif sur tout le continent. À l'approche du Sommet de l'avenir 2024, il est essentiel que l'Afrique affiche une position unifiée qui reflète notre vision collective d'un continent en pleine possession de ses capacités numériques.

Cette position commune sur l'exploitation des technologies numériques s'aligne non seulement sur les objectifs plus larges de l'Union africaine, mais impose également le continent comme un acteur clé de l'économie numérique mondiale, prêt à relever les défis et à saisir les opportunités de l'ère numérique.

Quatrième pilier: Cultiver l'économie numérique et l'écosystème d'innovation

Le Pacte numérique de l'Union africaine, guidé par le Pacte numérique mondial des Nations unies, l'Agenda 2063, la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030 et la Convention de Malabo, souligne l'impératif de cultiver une économie numérique et un écosystème d'innovation. Ce pilier représente un engagement stratégique à transformer l'Afrique en une économie numérique dynamique qui favorise l'innovation, soutient l'entrepreneuriat et stimule la croissance économique sur tout le continent.

soutient l'entrepreneuriat et stimule la croissance économique sur tout le continent.

Objectifs

1. **Favoriser l'entrepreneuriat numérique:** Favoriser un environnement propice à l'entrepreneuriat numérique et à la croissance des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) grâce à des politiques de soutien, à l'accès au financement et aux opportunités commerciales.

2. **Pôles d'innovation et écosystèmes numériques:** Établir et renforcer les pôles numériques, les incubateurs technologiques et les écosystèmes d'innovation sur l'ensemble du continent pour stimuler l'innovation technologique et le développement de solutions numériques.

3. **Création d'emplois et diversification économique:** Créer des opportunités d'emploi et diversifier les activités économiques grâce à l'économie numérique, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes.

4. **Renforcement des capacités et développement des compétences:** Améliorer la culture et les compétences numériques de la population africaine afin de la préparer à l'économie numérique et aux futurs marchés de l'emploi, en mettant l'accent sur la reconversion des personnes exerçant des métiers traditionnels susceptibles d'être affectés par la transformation numérique et/ou par les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et la robotique.

Actions stratégiques

1. **Cadres politiques et réglementaires:** Préconiser et mettre en œuvre des cadres politiques adaptés qui soutiennent l'accès équitable aux opportunités numériques, en encourageant l'innovation et en tenant compte du rythme rapide du développement technologique. Il s'agit également de mettre en place des politiques qui créent un environnement favorable aux entreprises numériques et aux start-up. Cela implique notamment de simplifier les processus d'enregistrement des entreprises, d'offrir des incitations fiscales et de garantir l'accès au haut débit et aux outils numériques.

2. **Innovation et entrepreneuriat numérique:** Promouvoir la croissance d'une économie numérique dynamique en soutenant l'innovation, les start-up et les petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur numérique.

3. **Partenariats public-privé (PPP):** Encourager les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les universités pour soutenir le développement d'infrastructures numériques, de laboratoires d'innovation, d'incubateurs technologiques et de programmes d'entrepreneuriat.

4. **Accès au financement:** Faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs numériques et les PME grâce à des mécanismes tels que le capital-risque, les réseaux d'investisseurs providentiels et les services de financement numérique.

5. **Programmes de renforcement des capacités:** Élaborer et mettre en œuvre des programmes complets visant à améliorer les compétences numériques et l'entrepreneuriat, y compris des bootcamps de codage, des cours de marketing numérique et des formations à la gestion d'entreprise adaptées à l'ère numérique.

6. **Écosystèmes d'innovation:** Soutenir la création et la croissance de pôles d'innovation, de parcs technologiques et d'incubateurs qui fournissent des ressources et des services essentiels aux start-up, notamment le mentorat, les possibilités de mise en réseau et l'accès aux technologies.

7. **Collaboration transfrontalière:** Promouvoir l'intégration et la coopération régionales pour faciliter le flux transfrontalier des services numériques et harmoniser les politiques numériques, afin de renforcer la compétitivité du continent dans l'économie numérique mondiale.

8. **Recherche et développement (R&D):** Soutenir et renforcer la R&D, le transfert de connaissances, la coopération et les partenariats avec toutes les parties prenantes, locales et mondiales, afin de stimuler l'innovation locale en matière de technologies et de solutions numériques qui répondent aux défis et aux opportunités propres à l'Afrique.

Mise en œuvre et suivi

1. **Engagement des parties prenantes:** Engager un large éventail de parties prenantes, y compris les gouvernements, le secteur privé, les institutions universitaires et de recherche, les communautés technologiques, la société civile, les organisations régionales et internationales, pour permettre la mise en œuvre de ce pilier.

2. **Suivi et évaluation:** Mettre en place des mécanismes solides de suivi et d'évaluation des progrès et de l'impact des initiatives relevant de ce pilier, en maintenant l'alignement sur les objectifs du Pacte et en déployant l'agilité nécessaire pour s'adapter aux tendances et aux défis émergents.

3. **Renforcement des capacités:** Investir, soutenir et renforcer en permanence les initiatives de renforcement des capacités des décideurs politiques, des entrepreneurs et des institutions afin de soutenir la croissance et le dynamisme de l'économie numérique de l'Afrique, ainsi que les initiatives axées sur la population jeune en rapide expansion et sur la mutation des emplois traditionnels.

Cultiver une économie numérique et un écosystème d'innovation est essentiel pour opérer la transformation socio-économique de l'Afrique. En mettant en œuvre ce pilier, l'Union africaine s'engage à libérer le potentiel des technologies numériques pour stimuler la croissance économique, créer des emplois, motiver et encourager l'innovation sur tout le continent. La réussite de cette entreprise nécessite un effort collectif, des partenariats stratégiques et une ferme détermination à créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à l'innovation numériques.

Cinquième pilier: Promotion des biens et services publics numériques

Le Pacte numérique de l'Union africaine, qui s'appuie sur les principes du Pacte numérique mondial des Nations unies, de l'Agenda 2063, de la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030 et de la Convention de Malabo, vise à exploiter le potentiel de transformation des technologies numériques au service du développement durable, de la croissance économique et du bien-être social dans toute l'Afrique. Ce pilier se concentre sur la promotion des biens et services publics numériques, en mettant l'accent sur le développement, le partage et l'utilisation de ressources numériques en

libre accès pour améliorer la prestation des services publics et stimuler l'innovation.

Vision et objectifs

Vision:
Créer un écosystème solide de biens et de services publics numériques qui favorise la prestation de services publics inclusifs, efficaces et innovants dans toute l'Afrique, ce qui améliorera la qualité de vie de tous les Africains.

Objectif 1:
Favoriser un environnement propice à la création, à la diffusion et à l'utilisation de biens publics numériques, en intégrant ces ressources dans l'offre de services publics.

Objectif 2:
Soutenir le développement et l'adoption de logiciels libres et de plateformes de données susceptibles d'améliorer l'accès aux services publics essentiels sur l'ensemble du continent.

Initiatives stratégiques

1. **Développement de plateformes en accès libre:** Les États membres sont encouragés à donner la priorité et à soutenir les initiatives visant à créer des plateformes en accès libre qui peuvent être adaptées et utilisées par divers services publics, à améliorer l'interopérabilité et à réduire les coûts.

2. **Intégration dans les services publics:** La promotion des biens publics numériques devrait être intégrée dans la planification stratégique des services publics, en veillant à ce que ces ressources soient utilisées efficacement pour améliorer la prestation de services. Compte tenu de la capillarité des comptoirs postaux et de la confiance des populations locales, le secteur postal joue un rôle important (plateforme polyvalente et guichet unique) dans le développement socio-économique, en particulier en Afrique où 70 % de la population vit dans les zones rurales, en facilitant la communication, la livraison de biens et de services ainsi qu'en fournissant un accès universel à de nombreux services gouvernementaux et non-gouvernementaux.

3. **Renforcement des capacités et partage des connaissances:**
   - 3.1. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour les fonctionnaires et les professionnels de l'informatique du secteur public afin de développer, de déployer et de gérer les biens et services publics numériques.
   - 3.2. Mettre en place une plateforme continentale de partage des connaissances pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de ressources liés aux biens publics numériques. Cette plateforme devrait comprendre un répertoire des besoins en matière de renforcement des capacités dans les pays africains et des initiatives de renforcement des capacités disponibles dont les pays africains pourraient bénéficier

4. **Les partenariats public-privé (PPP):** Favoriser les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les institutions universitaires et de recherche afin de créer ensemble et d'innover en matière de biens publics numériques qui répondent à des défis spécifiques en matière de services publics.
5. **Normes et directives pour les biens publics numériques:**Élaborer et adopter des normes et des directives qui garantissent l'accessibilité, la qualité, la

sécurité, la fiabilité, la disponibilité et la facilité d'utilisation des biens publics numériques, en promouvant la confiance, l'ouverture et la transparence parmi les utilisateurs et les parties prenantes.

6. **Financement et investissement:** Assurer le financement et l'investissement pour le développement et l'extension des biens publics numériques, en tirant parti à la fois des ressources nationales et des partenariats internationaux.

Mise en œuvre et suivi

1. **Cadre de mise en œuvre:** Élaborer un cadre de mise en œuvre clair et réaliste qui définisse les rôles, les responsabilités, les calendriers et l'affectation des ressources pour le développement et la promotion des biens et services publics numériques.

2. **Suivi et évaluation (S&E):** Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès, évaluer l'impact des biens publics numériques sur la prestation de services et ajuster les stratégies si nécessaire pour garantir l'efficacité et la durabilité.

La promotion des biens et services publics numériques en tant que pilier du Pacte numérique africain traduit un engagement collectif à tirer parti de l'innovation numérique pour le bien public. En encourageant le développement et l'utilisation de ressources numériques en accès libre, l'Afrique peut améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics, afin que le continent acquière une souveraineté sur le plan numérique qui profite à tous ses citoyens. Cette initiative appelle à une action unifiée, à la collaboration et à l'investissement de toutes les parties prenantes pour réaliser une transformation numérique durable et inclusive dans l'ensemble de l'Afrique.

Recommandations

1. **Renforcer la collaboration:** Renforcer les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les universités et la société civile afin de créer ensemble et d'entretenir des biens publics numériques.

2. **Renforcer la sensibilisation et l'adoption:** Mener des campagnes de sensibilisation pour mettre en évidence les avantages des biens et services publics numériques et encourager leur adoption dans l'ensemble des secteurs publics.

3. **Tirer parti du soutien international:** Collaborer avec les organisations internationales et les partenaires de développement pour obtenir un soutien technique et financier afin de développer les biens publics numériques.

Ce pilier s'aligne sur les objectifs généraux du Pacte numérique de l'Union africaine, en contribuant à un écosystème numérique cohérent et intégré qui soutient le développement socio-économique de l'Afrique et son intégration dans l'économie numérique mondiale.

Sixième pilier: Renforcement de la cybersécurité et de la protection des données

Dans l'esprit de l'engagement de l'Union africaine à promouvoir un avenir numérique sûr et inclusif, le sixième pilier souligne l'engagement du continent à accorder une importance primordiale à la cybersécurité et à la protection des données. Ce pilier est conçu dans le contexte du Pacte numérique de l'Union africaine, inspiré par la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, la position africaine communesur l'application du droit

international à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cyberespace, et aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030.

Objectif:

Créer un environnement numérique sûr, résilient, sécurisé et digne de confiance dans toute l'Afrique en promouvant des initiatives globales en matière de cybersécurité et en protégeant les informations personnelles et sensibles grâce à des réglementations en matière de protection des données à l'échelle du continent.

Initiatives stratégiques:

1. **Cybersécurité et confiance:** Établir une stratégie continentale de cybersécurité et des mécanismes opérationnels pour protéger les infrastructures numériques et les infrastructures fondées sur les TIC dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs critiques, contre les cybermenaces, en favorisant un environnement numérique sûr, sécurisé et digne de confiance pour tous les utilisateurs. Une attention particulière doit être accordée à l'identification et à la protection des infrastructures critiques basées sur les TIC.

2. **Cadres législatifs et réglementaires :**

   2.1. **Mis en place par les États membres:** Promulguer et appliquer des lois robustes en matière de cybersécurité et de protection des données qui respectent les normes de la Convention de Malabo. Il s'agit de mettre en place un cadre juridique harmonisé sur l'ensemble du continent qui protège contre les cybermenaces et respecte les droits à la vie privée.

   2.2. **Pour toutes les parties prenantes:** S'engager dans un processus de collaboration pour développer, réviser et affiner les politiques nationales et régionales de cybersécurité et les réglementations sur la protection des données, en promouvant une culture de la confiance et de la sécurité numériques.

3. **Conformité aux principes de protection de la paix, de stabilité et de bonne gouvernance:**

   Mise en place par les États membres:

   3.1. Un engagement fort et efficace dans les i**nitiatives internationales et régionales et une contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes cybernétiques et de mesures destinées à renforcer la confiance.**

   3.2. L'adoption des conventions continentales et régionales relatives à l'utilisation du cyberespace pour des activités anti-pacifiques telles que l'incitation à la haine, la désinformation, l'espionnage, la cybercriminalité, le cyberterrorisme et l'incitation à la violence.

   3.3. La création et l'habilitation d'équipes d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT) et d'équipes d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique (CSIRT) au niveau national ainsi que dans les secteurs critiques, en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées, au niveau national et mondial.

Pour toutes les parties prenantes: Collaborer pour créer une synergie afin d'éviter que le cyberespace africain ne devienne un

terrain propice à des activités affectant la paix, la stabilité et la bonne gouvernance du continent, incluant l'utilisation de drones et de véhicules aériens sans pilote, ainsi que l'intelligence artificielle pour améliorer les opérations militaires.

4. **Renforcement des capacités et sensibilisation:**

Initié par les États membres:

4.1. Mettre en œuvre des stratégies nationales visant à renforcer les compétences de la main-d'œuvre en matière de cybersécurité et à sensibiliser le public à l'importance de la protection des données et de la cybersécurité.

4.2. Lancer des initiatives nationales de renforcement des capacités et de développement des compétences, en particulier pour les équipes CERT/CSIRT ayant des responsabilités nationales, en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées, aux niveaux national, régional et international.

Pour toutes les parties prenantes:
Favoriser les partenariats pour soutenir les initiatives de renforcement des capacités, y compris les programmes de formation à la cybersécurité et les campagnes de sensibilisation du public, afin de construire une société numérique avertie et vigilante.

5. **Collaboration et partenariats:**

5.1. **Mis en place par les États membres:** Promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de cybersécurité, de respect de la vie privée et de protection des données, y compris le partage des meilleures pratiques, l'échange de renseignements et les exercices conjoints afin de renforcer les capacités de défense collective.

5.2. **Pour toutes les parties prenantes:** Encourager la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, les universités et la société civile pour renforcer l'écosystème de la cybersécurité et assurer la protection des données dans tous les secteurs..

6. **Innovation et développement technologique:**

6.1. **Impulsés par les États membres:** Soutenir le développement et l'adoption de technologies innovantes en matière de cybersécurité et d'outils de protection de la vie privée qui répondent aux défis propres au paysage numérique africain..

6.2. **Pour toutes les parties prenantes:** Investir dans la recherche et le développement de solutions de cybersécurité et de technologies de protection des données locales afin de renforcer la souveraineté numérique de l'Afrique et sa résilience face aux cybermenaces.

7. **Standards and Best Practices:**

7.1. Mises en place par les États membres: Adopter et promouvoir les normes internationales et les meilleures pratiques en matière de cybersécurité et de protection des données, en veillant à ce que les infrastructures et les services numériques du continent répondent aux normes de sécurité mondiales.

7.2. **Pour toutes les parties prenantes:** Collaborer pour établir, diffuser et mettre en œuvre des directives sur la cybersécurité et la protection des données, adaptées aux besoins et aux contextes des nations et des entreprises africaines..

Mise en œuvre et évaluation:

La Commission de l'Union africaine, en partenariat avec les États membres et les parties prenantes concernées, supervisera la mise en œuvre de ce pilier, en veillant à ce que les initiatives stratégiques soient exécutées efficacement et en conformité avec les objectifs généraux du Pacte numérique africain. Des évaluations régulières seront effectuées pour mesurer les progrès, relever les nouveaux défis et adapter les stratégies à l'évolution du paysage de la cybersécurité, afin de permettre l'émergence d'un paysage numérique sûr et digne de confiance.

En mettant en œuvre le sixième pilier, l'Union africaine réaffirme son engagement à protéger les droits numériques de ses citoyens, à renforcer la position du continent en matière de cybersécurité et à assurer un avenir numérique résilient pour tous les Africains. Ce pilier répond non seulement à l'impératif de mesures de sécurité robustes et de lois sur la protection des données, mais il incarne également la volonté collective de l'Afrique d'exploiter les technologies numériques comme une force au service du bien, favorisant le développement durable, la croissance économique et le bien-être social à l'ère du numérique.

Septième pilier: Amélioration des compétences et de la culture numériques

Aligné sur les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030 et de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, le septième pilier se concentre sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur tout le continent. Ce pilier vise à doter la jeunesse africaine en plein essor et la main-d'œuvre dans son ensemble des compétences numériques nécessaires pour prospérer dans l'économie numérique, favorisant ainsi l'innovation, la croissance économique et le bien-être social.

Objectifs

1. **Élargir la culture numérique:** Veiller à ce que tous les Africains, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs capacités physiques ou de leur statut socio-économique, possèdent une culture numérique fondamentale qui leur permette de naviguer efficacement dans le monde numérique et de participer activement à l'économie numérique à l'échelle locale et mondiale.

2. **Développement des compétences nécessaires pour s'intégrer dans l'économie numérique:** Développer des compétences numériques avancées qui répondent aux demandes évolutives de l'économie numérique, en mettant l'accent sur le codage, la cybersécurité, l'analyse des données et l'intelligence artificielle (IA).

3. **Une éducation numérique inclusive:** Intégrer l'acquisition des compétences et d'une culture numériques dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux – primaire, secondaire et tertiaire – en veillant à ce que ces programmes soient inclusifs et accessibles à tous, y compris aux communautés marginalisées et rurales.

4. **Apprentissage tout au long de la vie et perfectionnement:** Promouvoir l'apprentissage continu et les possibilités de perfectionnement pour la main-d'œuvre, en tenant compte de la nature dynamique du secteur numérique et de l'avenir du travail. Il s'agit aussi de promouvoir le développement des compétences spéciales nécessaires pour d'éventuelles reconversions professionnelles qui pourraient découler de la transformation numérique et/ou de l'adoption de technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et la robotique.

Initiatives stratégiques

1. **Intégration dans les programmes éducatifs:** Plaider pour l'intégration de la culture numérique et de compétences numériques avancées dans les programmes d'enseignement nationaux, en veillant à ce que ces programmes soient conçus pour être inclusifs et accessibles, en particulier pour les femmes, les jeunes et dans les zones rurales, afin d'assurer une participation équitable à l'économie numérique.

2. **Renforcement des capacités des enseignants et des formateurs:** Lancer des programmes de renforcement des capacités et de formation des formateurs à l'intention des éducateurs et des formateurs afin de leur permettre de transmettre efficacement des compétences numériques, en mettant l'accent sur des approches pédagogiques adaptées à l'éducation numérique.

3. **Partenariats public-privé pour l'éducation numérique:** Favoriser les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation numérique, en tirant parti des forces et des ressources de chaque secteur.

4. **Plateformes et ressources d'apprentissage en ligne:** Soutenir le développement et la diffusion de plateformes et de ressources d'apprentissage numérique de haute qualité, en libre accès, qui correspondent à un éventail d'aptitudes et de compétences.

5. **Centres numériques communautaires:** Créer des centres numériques communautaires, en particulier dans les zones rurales et isolées, afin d'offrir un accès aux ressources d'apprentissage numérique et à l'internet.

6. **Innovation dans l'éducation numérique:** Encourager l'innovation dans l'éducation numérique, y compris les solutions d'apprentissage mobile, les approches ludiques et la réalité virtuelle (RV) afin d'améliorer l'engagement et les résultats de l'apprentissage.

7. **Suivi et évaluation:** Mettre en œuvre des cadres de suivi et d'évaluation solides pour évaluer l'efficacité des programmes visant l'acquisition de compétences numériques, en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins des apprenants et aux exigences de l'économie numérique.

Collaboration et partenariats

1. **Collaboration régionale et continentale:** Promouvoir les initiatives régionales et continentales visant à partager les meilleures pratiques, les ressources et le matériel d'apprentissage sur l'éducation numérique et le développement des compétences.

2. **Coopération internationale:** Collaborer avec des partenaires internationaux pour tirer parti de l'expertise mondiale, des

ressources et des pratiques innovantes en matière d'éducation numérique et de développement des compétences.

3. **Implication des différents secteurs:** Encourager la participation active de tous les secteurs – gouvernement, secteur privé, universités et société civile – à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de développement des compétences numériques, en veillant à ce que ces efforts soient alignés sur les besoins du marché du travail.

Le septième pilier du Pacte numérique africain représente un effort fondamental pour doter la population africaine des compétences et de la culture numériques nécessaires au 21e siècle. En favorisant l'émergence d'une société et d'une main-d'œuvre compétentes dans le domaine numérique, l'Afrique peut exploiter tout le potentiel de sa transformation numérique, en favorisant le développement durable, la croissance économique et l'amélioration du bien-être social. Ce pilier souligne l'engagement des nations africaines à préparer leurs citoyens aux opportunités et aux défis de l'ère numérique, en veillant à ce que l'avenir numérique de l'Afrique soit inclusif, résilient et prospère.

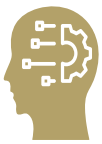

Huitième pilier: Développement et application éthique de l'intelligence artificielle (IA)

Objectif:

Garantir la création, le déploiement et l'utilisation éthiques des technologies d'intelligence artificielle (IA) dans toute l'Afrique, en mettant l'accent sur le bien-être social, l'équité, la transparence et la responsabilité.

Impératifs stratégiques:

1. **Donner la priorité à l'IA pour le bien social et le développement économique:**
   - 1.1. Orienter la recherche et l'application de l'IA de manière à relever des **défis** sociétaux de première importance tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement et l'inclusion économique.
   - 1.2. Soutenir les initiatives qui tirent parti de l'IA pour améliorer les services publics, en les rendant plus accessibles et plus efficaces.

2. **Promouvoir des cadres éthiques pour l'IA:**
   - 2.1. Élaborer et adopter des directives à l'échelle continentale qui établissent des principes éthiques pour l'IA, notamment l'équité, la responsabilité, la transparence et la protection de la vie privée.
   - 2.2. Encourager les États membres à intégrer ces principes éthiques dans la législation nationale et les cadres réglementaires régissant l'IA.

3. **Favoriser la recherche et l'innovation au service d'une IA éthique et explicable:**
   - 3.1. Soutenir les initiatives de recherche venant de l'université et des différents secteurs d'activité qui sont axées sur le développement d'une IA éthique, répondant aux défis et aux opportunités propres à l'Afrique.
   - 3.2. Encourager et soutenir des efforts de R&D avancés dans le domaine des technologies et des applications de l'IA, en partenariat avec des entreprises et des institutions de recherche de premier plan au niveau mondial.
   - 3.3. Créer des pôles d'innovation et des incubateurs afin d'encourager les start-up spécialisées dans

l'IA qui accordent la priorité aux considérations éthiques, à l'explicabilité et à la responsabilité dans leurs solutions et leurs applications.

4. **Renforcer les capacités:**
   - 4.1. Mettre en œuvre des programmes complets d'éducation et de formation sur l'IA éthique à l'intention des décideurs politiques, des développeurs et de la communauté au sens large, afin de garantir un écosystème bien informé.
   - 4.2. Développer et diffuser des ressources et des outils qui aident à la compréhension et à la mise en œuvre de pratiques éthiques en matière d'IA.

5. **Renforcer la gouvernance et la responsabilité:**
   - 5.1 Mettre en place des organes de contrôle aux niveaux national et continental pour surveiller les développements de l'IA et garantir le respect des normes éthiques.
   - 5.2. Promouvoir l'utilisation d'études d'impact pour les projets d'IA afin d'évaluer leurs implications sociales, économiques et environnementales.

6. **Encourager la participation du public et la collaboration des parties prenantes:**
   - 6.1. Élaborer de vastes campagnes de sensibilisation à tous les niveaux, en soulignant les avantages et les défis des technologies émergentes, y compris l'IA.
   - 6.2. Faciliter des dialogues inclusifs impliquant les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les universités et le public afin de recueillir des points de vue divers sur une IA éthique.
   - 6.3. Promouvoir des partenariats et des collaborations qui tirent parti de l'expertise mondiale en matière d'IA éthique tout en respectant les valeurs et les priorités africaines.

7. **Protection contre les biais et la discrimination:**
   - 7.1. Mettre en œuvre des mécanismes pour identifier et atténuer les biais dans les algorithmes d'IA et les ensembles de données, en veillant à ce que les technologies de l'IA soient équitables et ne perpétuent pas les inégalités.
   - 7.2 . Plaider en faveur d'ensembles de données diversifiés et représentatifs qui reflètent la diversité culturelle et démographique du continent.

8. **Assurer la transparence et l'explicabilité:**
   - 8.1 . Encourager le développement de systèmes d'IA transparents et explicables, permettant aux utilisateurs de comprendre et de faire confiance aux décisions et aux actions de l'IA.
   - 8.2. Promouvoir des normes ouvertes e t l'interopérabilité entre les systèmes d'IA afin de faciliter le contrôle et la responsabilité.

9. **Promouvoir la coopération internationale:**
   - 9.1. Participer à des forums et à des initiatives mondiales afin de partager les meilleures pratiques, de tirer des enseignements des expériences internationales et de plaider en faveur d'un développement éthique de l'IA.
   - 9.2. Travailler à l'harmonisation des normes et principes éthiques en matière d'IA avec les partenaires mondiaux afin de garantir la participation active de l'Afrique à l'écosystème mondial de l'IA.

Mise en œuvre et collaboration:

1. **Engagement multipartite:** Favoriser une approche collaborative en impliquant

toutes les parties prenantes dans le développement, le déploiement et la gouvernance d'une IA éthique, en garantissant une perspective multidisciplinaire qui inclut des considérations éthiques, culturelles et socio-économiques.

2. **Cadres politiques et réglementaires:** Encourager les États membres à élaborer et à harmoniser des politiques et des réglementations en matière d'IA qui reflètent les principes éthiques énoncés, afin de garantir un environnement propice à l'innovation éthique en matière d'IA dans toute l'Afrique.

3. **Allocation des ressources:** Mobiliser des ressources, à la fois financières et techniques, pour soutenir la recherche, le développement et le déploiement de solutions d'IA éthique. Il s'agit notamment de créer des fonds et des incitations pour les start-up et les institutions qui se concentrent sur une IA éthique.

4. **Suivi et évaluation :** Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation continus des technologies de l'IA afin de s'assurer qu'elles restent conformes aux directives éthiques et aux valeurs sociétales. Cela devrait inclure la création d'un observatoire africain de l'IA pour suivre les progrès, identifier les défis et partager les réussites.

Le développement et l'application éthiques de l'intelligence artificielle représentent un pilier essentiel du Pacte numérique africain, reflétant l'engagement de l'Afrique à exploiter l'IA comme une force au service du bien. En donnant la priorité à l'éthique, à l'équité et à l'inclusion, l'Afrique entend montrer l'exemple dans le discours mondial sur l'IA éthique, en veillant à ce que ces technologies servent à renforcer le développement, la prospérité et le bien-être du continent.

Neuvième pilier: Protéger les droits numériques et la vie privée

En phase avec la vision et à l'objectif énoncés dans le Pacte numérique de l'Union africaine et sous l'égide du Pacte numérique mondial des Nations unies, de l'Agenda 2063, de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) et de la Convention de Malabo, le neuvième pilier est consacré à « Protéger les droits numériques et la vie privée ». Ce pilier témoigne de notre détermination collective à renforcer la protection des droits numériques et de la vie privée des individus sur l'ensemble du continent africain dans un environnement numérique respectueux et régi par l'éthique, en garantissant l'intégrité et la confidentialité des informations personnelles.

Objectif:

Assurer une protection solide des droits numériques et de la vie privée, en sauvegardant les données à caractère personnel et sensibles de tous les individus dans l'espace numérique de l'Afrique. Ceci favorise un environnement numérique sûr, fiable et éthique, qui respecte les droits et les libertés de ses citoyens en matière de vie privée.

Initiatives stratégiques:

1. **Cadre complet de gouvernance des données et législation sur la protection des données :**

    1.1. **États membres:**

1.1.1. Prendre l'initiative de l'élaboration et de l'adoption d'une législation complète sur les droits numériques et la protection des données qui respecte les normes les plus exigeantes en matière de protection de la vie privée et des données, en veillant à ce que ces lois soutiennent fermement les droits numériques et protègent efficacement les informations personnelles et sensibles contre tout accès non autorisé et toute utilisation malhonnête.

1.1.2. Renforcer le cadre de la protection des données pour protéger les droits numériques des Africains, en veillant au respect de la vie privée et à la souveraineté des données.

1.1.3. Mettre en place des forums multipartites, avec le soutien et la participation de tous les acteurs concernés, afin d'élaborer des cadres de gouvernance des données complets, responsables et interopérables aux différents niveaux et dans tous les secteurs.

1.2. Toutes les parties prenantes: Participer activement aux campagnes de sensibilisation et aux programmes éducatifs visant à renforcer l'importance des droits numériques et de la protection de la vie privée au sein de la communauté, en améliorant la compréhension et le respect des lois et réglementations en matière de protection de la vie privée..

2. Le respect de la vie privée dès la conception et par défaut:

Les États membres et toutes les parties prenantes: Défendre et mettre en œuvre les principes du « respect de la vie privée dès la conception et par défaut » dans le développement et le déploiement des technologies et services numériques, en veillant à ce que les garanties en matière de respect de la vie privée fassent partie intégrante du cycle de vie du développement technologique.

3. Sensibilisation et éducation du public ::

3.1 États membres: Lancer de vastes campagnes de sensibilisation du public pour informer les citoyens sur leurs droits numériques et sur l'importance de la confidentialité des données, en donnant aux individus les connaissances nécessaires pour naviguer dans l'espace numérique en toute sécurité.

3.2. **Toutes les parties prenantes:** Soutenir les initiatives éducatives qui promeuvent la culture numérique en mettant l'accent sur la protection de la vie privée et des données, en veillant à ce que les individus soient informés et vigilants quant à leur empreinte numérique et à la protection de leurs informations personnelles.

4. Coopération transfrontalière en matière de protection des données:

États membres: S'impliquer dans des accords bilatéraux et multilatéraux pour assurer la protection des données

à caractère personnel au-delà des frontières, en respectant les lois sur la protection de la vie privée des autres nations et en encourageant la coopération internationale dans l'application des lois sur la protection des données.

5. **Renforcement des capacités et assistance technique:**

   Organisations multilatérales: Fournir une expertise, des ressources et une assistance technique aux États membres pour développer et améliorer leurs cadres de protection des données, en facilitant les efforts de renforcement des capacités pour appliquer efficacement les lois sur la protection de la vie privée.

6. **Suivi, évaluation et mise en œuvre:**

   États membres: Mettre en place des autorités indépendantes chargées de contrôler le respect des lois sur la protection des données, d'évaluer l'efficacité des mesures de protection de la vie privée et de faire appliquer les lois en imposant des sanctions appropriées en cas de violation.

Principes directeurs:

Ce pilier est ancré dans les principes d'inclusion, d'équité, de durabilité et de partenariat. Il garantit que les mesures visant à protéger les droits numériques et la vie privée sont complètes et accessibles à tous, afin de promouvoir des opportunités équitables et de favoriser la résilience face aux cybermenaces et aux disruptions technologiques.

En adoptant et en mettant en œuvre le neuvième pilier, nous réaffirmons notre volonté de construire une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques, où les avancées technologiques sont en harmonie avec les droits fondamentaux et la dignité des habitants. Cela fait écho à notre engagement en faveur d'un avenir où les technologies numériques sont la pierre angulaire de la prospérité, de l'unité et de l'intégration sur la scène internationale.

Dixième pilier: Renforcer la coopération et la gouvernance numériques mondiales

L'engagement de l'Union africaine en faveur de la transformation numérique, tel que manifesté dans le Pacte numérique de l'Union africaine, reconnaît la forte implication des technologies numériques dans le bien-être social, la croissance économique et le développement durable sur tout le continent. En synergie avec le Pacte numérique mondial des Nations unies et informé par les structures globales de l'Agenda 2063, la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030 ainsi que la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, l'articulation suivante du dixième pilier : « Renforcer la coopération et la gouvernance numériques mondiales », est proposée pour guider l'intégration de l'Afrique dans l'écosystème numérique mondial.

Vision et objectif

La vision qui sous-tend ce pilier est la suivante : faire de l'Afrique un acteur central de la gouvernance numérique mondiale, en veillant à ce que les intérêts, les perspectives et les défis uniques du continent soient effectivement représentés et pris en compte dans les dialogues et les structures encadrant la politique numérique à l'échelle internationale. L'objectif est de renforcer l'influence et la participation de l'Afrique dans la gouvernance numérique

mondiale, en favorisant un avenir numérique collaboratif, inclusif et équitable qui respecte et défend les droits numériques de tous les citoyens du monde.

Impératifs stratégiques

1. **Plaidoyer pour une représentation équitable:** Plaider pour une représentation équitable et significative des nations africaines dans les forums internationaux sur la gouvernance numérique, en veillant à ce que la voix de l'Afrique soit entendue et à ce que ses défis et recommandations en matière de politique numérique soient pris en compte. Cela implique une participation active aux discussions qui façonnent le paysage international de la politique numérique, y compris, mais pas seulement, les forums sur la gouvernance de l'internet, les normes de cybersécurité, les mesures de renforcement de la confiance et la réglementation éthique des technologies émergentes.

2. **Harmonisation des politiques et cadres réglementaires:** Plaider en faveur de l'harmonisation des politiques, des lois et des réglementations numériques dans les États membres afin de promouvoir un marché numérique unifié en Afrique, de manière à faciliter le commerce numérique et l'interopérabilité.

3. **Promotion du multilatéralisme et des partenariats mondiaux:** Renforcer les partenariats et la coopération à l'échelle mondiale dans le domaine du numérique, en soulignant l'importance du multilatéralisme pour relever les défis et saisir les opportunités du numérique au niveau mondial. Il s'agit notamment de forger des alliances avec d'autres régions, des organisations internationales et des acteurs mondiaux afin de promouvoir des principes et des objectifs communs pour un monde numérique sûr, ouvert et inclusif.

4. **Harmonisation des politiques numériques:** Travailler à l'harmonisation des politiques et des normes numériques au niveau mondial, en veillant à ce qu'elles s'alignent sur les objectifs et les principes de la transformation numérique de l'Afrique. Cet effort devrait se concentrer sur la création d'un environnement numérique mondial propice qui soutienne le développement durable, respecte les droits numériques et favorise la croissance économique par le biais du commerce et de l'innovation numériques.
5. **Renforcement des capacités et partage des connaissances:** Renforcer les capacités de l'Afrique en matière de gouvernance numérique grâce à des initiatives ciblées de renforcement des capacités, au partage des connaissances et à l'échange de bonnes pratiques avec des partenaires internationaux. L'objectif est de renforcer les capacités de négociation et l'expertise technique de l'Afrique dans les forums mondiaux sur la gouvernance numérique, en améliorant la capacité du continent à contribuer efficacement aux processus d'élaboration de la politique numérique mondiale.

6. **Protection des droits numériques et de la vie privée:** Veiller à ce que le cadre mondial de gouvernance numérique protège de manière adéquate les droits numériques et la vie privée, en plaidant en faveur d'accords et de normes internationaux qui protègent les données à caractère personnel, promeuvent la sécurité numérique et défendent la liberté d'expression et d'information dans l'espace numérique.

7. **Réponse aux défis numériques mondiaux:** Contribuer activement aux efforts mondiaux visant à relever les défis numériques urgents et émergents, tels que les menaces de cybersécurité, la

fracture numérique, la désinformation et les implications éthiques de l'intelligence artificielle (IA). La participation de l'Afrique devrait viser à garantir que les solutions numériques mondiales soient inclusives, équitables et tiennent compte des divers besoins de toutes les régions.

Cadre de mise en œuvre

1. **Engagement diplomatique:** Tirer parti des canaux diplomatiques pour renforcer la présence et l'influence de l'Afrique dans les organes et les forums internationaux consacrés à la gouvernance numérique et aux cyberpolitiques.

2. **Collaboration entre les parties prenantes:** Favoriser une approche multipartite en Afrique afin de garantir une position africaine cohérente et unie sur les questions numériques mondiales, en impliquant les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les universités.

3. **Élaboration et défense des politiques:** Élaborer et défendre des politiques et des positions qui reflètent les priorités de l'Afrique en matière de gouvernance numérique, en s'engageant dans les processus d'élaboration des politiques au niveau mondial et en contribuant à la création de normes numériques internationales.

4. **Programmes de renforcement des capacités :** Mettre en place et s'impliquer dans des programmes de renforcement des capacités visant à améliorer l'expertise et l'engagement de l'Afrique en matière de gouvernance numérique, de négociation et de formulation des politiques.

Le dixième pilier est un impératif stratégique pour le programme de transformation numérique de l'Afrique. En s'impliquant activement dans la gouvernance numérique mondiale, l'Afrique peut veiller à ce que ses intérêts soient protégés et défendus, contribuant ainsi à un avenir numérique sûr, inclusif et prospère pour tous. Ce pilier souligne l'engagement de l'Afrique à favoriser la coopération numérique mondiale, à soutenir la paix, la sécurité et la confiance dans le cyberespace, à plaider en faveur d'une gouvernance numérique équitable, inclusive, transparente et ouverte, et à veiller à ce que le continent joue un rôle central dans l'ère numérique.

Ces piliers représentent une stratégie globale visant à mettre les technologies numériques au service du développement durable, de la croissance économique et du bien-être social de l'Afrique, dans la perspective d'un avenir où la transformation numérique sera inclusive et profitera à tous les Africains.

Principes directeurs du Pacte numérique africain - Contexte africain

Le Pacte numérique africain repose sur les principes d'inclusion, d'équité, de durabilité et de partenariat. Ces principes visent à garantir que les efforts pour mettre en place la transformation numérique dans l'ensemble de l'Afrique soient étendus et accessibles à tous, en promouvant des opportunités équitables et en favorisant la résilience face aux cybermenaces et aux disruptions technologiques.

Le Pacte souligne l'importance de la collaboration régionale et internationale, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, en témoignant d'un profond respect pour le patrimoine culturel de l'Afrique et d'un engagement en faveur du bien-être social et économique. Plusieurs principes directeurs, profondément ancrés dans le contexte africain, sous-tendent notre approche de la transformation numérique:

1. **Inclusion et équité:** Veiller à ce que les efforts de transformation numérique soient inclusifs et offrent des opportunités équitables à tous les Africains, en particulier aux communautés marginalisées et rurales.

2. **Cybersécurité, durabilité et résilience:** Adopter des stratégies qui garantissent la durabilité des initiatives numériques et la résilience face aux cybermenaces et aux disruptions technologiques.

3. **Collaboration et partenariat:** Souligner l'importance de la collaboration régionale et internationale pour mobiliser l'expertise, les ressources et les expériences collectives au service de la croissance numérique.

4. **Innovation et entrepreneuriat:** Encourager une culture de l'innovation et soutenir l'entrepreneuriat numérique en tant que catalyseurs de la diversification économique et de la création d'emplois sur le continent.

5. **Pertinence culturelle et impact social:** Veiller à ce que la transformation numérique respecte le riche patrimoine culturel de l'Afrique et contribue directement au bien-être social et économique.

Vision, objectif et portée

Le document d'orientation du Pacte numérique mondial des Nations unies met l'accent sur la vision d'un avenir numérique ouvert, libre, sûr et centré sur l'humain, étayé par les droits de l'homme universels, par plus de deux décennies d'action mettant en lien la technologie et le développement durable – suite au lancement en deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI : Genève 2003-Tunis 2005) et des événements de haut niveau du Forum SMSI+20 – et par les objectifs de développement durable (ODD). Il plaide en faveur d'une coopération multipartite visant à réduire la fracture numérique, à promouvoir les services publics numériques, à assurer une utilisation pertinente des données et à gérer l'intelligence artificielle (IA) de manière responsable.
Sur la base des orientations du Pacte numérique mondial des Nations unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique et de la Convention de Malabo, la vision, l'objectif et le champ d'application d'un Pacte numérique africain pourraient être formulés comme suit :

1. **Vision:** Une Afrique numérique inclusive, résiliente et durable qui met les TIC au service du développement socio-économique et de l'intégration du continent, en encourageant l'innovation et le respect des droits numériques pour tous ses citoyens, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 pour une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.

2. **Objectif:** Favoriser la coopération numérique multipartite en Afrique et au-delà, en s'alignant sur les normes et pratiques mondiales pour réduire la fracture numérique, améliorer la culture numérique et veiller à ce que les technologies numériques servent de catalyseur pour la réalisation des objectifs des ODD et de l'Agenda 2063. Le Pacte vise à promouvoir l'inclusion numérique, à protéger les droits numériques et à garantir un environnement numérique sûr et sécurisé pour tous les Africains.

3. **Champ d'application:** Le Pacte englobera des initiatives visant à développer l'infrastructure numérique, à améliorer

l'accès aux services numériques, à renforcer la gouvernance des données, à favoriser les compétences et l'éducation numériques, à promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat, et à garantir des mesures de cybersécurité solides. Il impliquera une collaboration entre les États africains, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux, afin de mettre en œuvre des politiques, des réglementations et des projets qui soutiennent la transformation numérique de l'Afrique d'une manière inclusive, durable et alignée sur les objectifs de développement du continent.

Objectifs stratégiques:

L'objectif du Pacte numérique africain est de mettre les technologies numériques au service du développement durable, de la croissance économique et du bien-être social dans toute l'Afrique. Il s'agit de tirer parti du potentiel de transformation du numérique pour catalyser la croissance dans divers secteurs, de renforcer la contribution de l'Afrique au marché du travail et à l'économie mondiales, ainsi que de relever les défis et saisir les opportunités uniques que présente le paysage numérique africain. Les objectifs de la proposition de Pacte numérique de l'Union africaine sont les suivants:

1. **Mettre les technologies numériques au service du développement durable:** Le Pacte vise à tirer parti du potentiel de transformation des technologies numériques pour stimuler, renforcer et accélérer le développement durable sur le continent.

2. **Promouvoir la croissance économique:** Il vise à renforcer la contribution de l'Afrique au marché du travail et à l'économie mondiales par le biais du numérique, afin de catalyser la croissance dans divers secteurs.

3. **Améliorer le bien-être social :** L'initiative vise à améliorer la qualité de vie de tous les Africains en utilisant les technologies numériques pour améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'administration en ligne et à d'autres services essentiels.

4. **Relever des défis uniques et saisir les opportunités :** Reconnaissant le paysage numérique propre à l'Afrique, le Pacte entend relever les défis uniques et saisir les opportunités offertes par l'ère numérique en Afrique.

5. **Tirer parti de la transformation numérique en tant que force et catalyseur du développement :** Il souligne l'importance de la transformation numérique en tant que moteur essentiel des réformes socio-économiques et politiques sur l'ensemble du continent.

6. **Réduire la fracture numérique :** Le Pacte s'engage à réduire la fracture numérique en développant une infrastructure numérique fiable et sécurisée, en améliorant l'accessibilité à l'internet et en promouvant le développement de la culture et des compétences numériques.

7. **Favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat :** Visant à combler les lacunes en matière d'innovation, il soutient la création de pôles numériques, d'écosystèmes d'innovation et de partenariats public-privé qui encouragent l'innovation et la création d'emplois dans tous les secteurs.

8. **Renforcer la cybersécurité et la protection des données :** Il préconise des stratégies et des politiques de cybersécurité solides, une gouvernance efficace des données et la protection des identités et des droits numériques afin de garantir un avenir numérique sûr et éthique.

9. **Promouvoir l'inclusion, l'équité et le partenariat :** Le Pacte repose sur les principes d'inclusion, d'équité, de durabilité et de partenariat, garantissant que les efforts de transformation numérique sont accessibles à tous et respectent le riche patrimoine culturel de l'Afrique.

10. **S'aligner sur les cadres mondiaux et régionaux :** Il s'aligne sur des initiatives mondiales telles que le Pacte numérique mondial des Nations unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030 et la Convention de Malabo, qui prône un avenir où les technologies numériques catalysent le développement durable et améliorent le bien-être social dans toute l'Afrique.

Les objectifs définissent un cadre stratégique pour une approche unifiée de la transformation numérique en Afrique, en mettant l'accent sur la création d'un écosystème numérique inclusif, équitable et propice à l'innovation et au développement durable.

Mesures tactiques de mise en:

La proposition de Pacte numérique africain, à travers les piliers suivants, articule une vision : celle d'une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques qui est inclusive, durable et innovante. Il appelle les nations africaines et les partenaires mondiaux à s'unir dans un esprit de coopération et de respect mutuel, en forgeant des partenariats qui tirent parti des technologies numériques pour permettre l'amélioration de toutes les sociétés. Ensemble, nous nous engageons à entreprendre un voyage de transformation numérique qui reflète nos aspirations communes, guidé par la sagesse de nos ancêtres et renforcé par notre unité.

1. **Accès abordable aux technologies numériques:** Mettre en œuvre des politiques et des initiatives visant à attirer et à soutenir les investissements destinés à réduire le coût et à améliorer la qualité et la fiabilité des services numériques, en garantissant l'accessibilité à tous les segments de la population, en particulier dans les zones rurales et isolées et au sein des communautés défavorisées.

2. **Application des technologies numériques pour un développement durable:** Intégrer des solutions numériques dans les plans de développement nationaux afin d'améliorer la prestation de services dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et la protection de l'environnement, et favoriser ainsi une croissance durable.

3. **Écosystèmes numériques et innovation:** Renforcer et soutenir l'industrie numérique locale et promouvoir la création de pôles numériques, d'incubateurs et d'écosystèmes d'innovation qui soutiennent les start-up et les petites et moyennes entreprises (PME), en facilitant l'accès au financement, au mentorat et aux marchés.

4. **Développement de l'infrastructure numérique et accès :** Investir dans l'expansion et la modernisation de l'infrastructure numérique afin de fournir un accès internet fiable et à haut débit sur tout le continent, y compris dans les zones reculées.

5. **Biens et services publics numériques:** Encourager le développement et le partage de ressources numériques en accès libre afin d'améliorer la prestation des services publics et de favoriser l'innovation.

6. **Cybersécurité et protection des données:** Établir un cadre de cybersécurité à l'échelle du continent et élaborer des politiques harmonisées pour la gouvernance des données, afin de garantir la protection des données à caractère personnel et de renforcer la confiance dans les services numériques.

7. **Compétences et culture numériques:** Lancer de vastes campagnes de sensibilisation au numérique et des programmes de développement des compétences numériques à tous les niveaux, en particulier des initiatives ciblant les jeunes et les adultes afin d'améliorer l'employabilité, l'entrepreneuriat et l'innovation.

8. **Développement et utilisation éthiques de l'intelligence artificielle :** Favoriser le développement des technologies d'intelligence artificielle conformément à des directives éthiques qui donnent la priorité au bien-être social et protègent les droits individuels.

9. **Coopération et gouvernance numériques mondiales:** Soutenir la création de structures de gouvernance numérique mondiale qui garantissent une représentation et une participation équitables des nations africaines dans les dialogues internationaux sur la politique numérique.

10. **Protection des droits numériques et de la vie privée:** Promulguer et appliquer des lois et des pratiques solides en matière de protection des données pour permettre le respect de la vie privée et des droits numériques.

Combler les lacunes dans le domaine du numérique, des données et de l'innovation:

Alors que le numérique connaît un essor sans précédent, le Pacte numérique africain s'attaque aux gouffres que constituent la fracture numérique, les lacunes en matière d'exploitation des données et d'innovation, incarnant une avancée décisive vers la transformation numérique globale du continent africain. Reconnaissant que ces lacunes constituent de réelles barrières, le Pacte formule la vision suivante : un accès équitable aux technologies numériques, une solide gouvernance des données et un environnement propice à l'innovation constituent les fondements de l'écosystème numérique africain. Il s'agit d'un engagement à transformer ces défis en opportunités pour le développement durable, la croissance économique et l'amélioration du bien-être social. Cette introduction ouvre la voie à une exploration détaillée des mesures et des stratégies proposées par le Pacte pour combler ces lacunes, en veillant à ce que le voyage de l'Afrique vers la maîtrise numérique soit inclusif, ne laisse personne sur le bord de la route et exploite les technologies numériques comme un levier pour la prospérité du continent et son intégration dans l'économie numérique mondiale.

1. **La fracture numérique:** Le Pacte numérique africain reconnaît que la fracture numérique est un obstacle important à la réalisation d'une transformation numérique globale sur le continent. Cette fracture, qui se manifeste par un accès inégal aux technologies numériques, à l'internet et à la culture numérique, affecte de manière disproportionnée la populat ion africaine en fonction de plusieurs facteurs, notamment le sexe, l'âge, l'éducation, les capacités physiques et le niveau socio-économique, en particulier dans les communautés rurales et marginalisées, ce qui les empêche de participer pleinement à l'économie et à la société numériques. Le Pacte s'engage à combler ce fossé par des initiatives ciblées visant à étendre l'infrastructure numérique, à améliorer l'accessibilité et la fiabilité de l'internet et à promouvoir le développement de la

culture et des compétences numériques. Ces efforts visent à garantir que chaque Africain, indépendamment de sa situation géographique ou de son statut socio-économique, bénéficie d'un accès équitable aux avantages de la transformation numérique.

2. **La fracture des données:** Le Pacte aborde la question de la fracture des données, en reconnaissant les disparités dans la capacité à accéder aux données, à les utiliser et à en tirer profit. Cette fracture entrave non seulement la prise de décision et la formulation de politiques en connaissance de cause, mais limite également la capacité d'innovation et de développement adaptée aux défis et aux opportunités propres à l'Afrique. Pour combler cette fracture, le Pacte propose la mise en place de cadres solides de gouvernance des données, en conformité avec le cadre de politique des données de l'UA, qui garantissent la disponibilité, la fiabilité et l'accessibilité des données. Il souligne l'importance d'exploiter les données pour le développement socio-économique, de renforcer la protection des données et de favoriser une culture de la maîtrise des données et de l'analyse sur l'ensemble du continent.

3. **La fracture de l'innovation:** La fracture de l'innovation, caractérisée par l'inégalité des chances de participer à l'innovation numérique et d'en tirer profit, ne permet pas d'exploiter le plein potentiel de la transformation numérique de l'Afrique. Le Pacte numérique africain vise à combler cette fracture en favorisant un environnement propice à l'entrepreneuriat numérique, aux écosystèmes d'innovation et aux partenariats public-privé. Il appelle à investir dans la recherche et le développement, à soutenir les start-up et les PME, et à mettre en place des politiques qui encouragent l'innovation. Par ces actions, le Pacte cherche à catalyser le développement de solutions locales à des problèmes locaux, en promouvant la diversification économique et la création d'emplois à l'ère numérique.

Chapter IV: Synergie avec le Pacte numérique mondial des Nations unies

Ce proverbe illustre la force et la résilience qi découlent de l'unité et de l'action collective. Cela fait écho au chapitre consacré à l'alignement des stratégies numériques de l'Union africaine sur les normes mondiales via le Pacte numérique mondial des Nations unies. Il souligne l'importance de la collaboration et de la cohérence dans la gouvernance numérique pour atteindre les objectifs de développement durable et renforcer la coopération numérique au niveau mondial. Cette synergie permet à l'Afrique d'influer activement sur les politiques numériques mondiales tout en relevant les défis et les opportunités qui lui sont propres, garantissant ainsi un avenir numérique sûr, ouvert et prospère pour tous.

Les objectifs et les actions d'un Pacte mondial africain pour le numérique doivent s'aligner sur le Pacte mondial des Nations unies pour le numérique afin d'assurer la cohérence mondiale de la gouvernance numérique, de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et de renforcer la coopération dans le domaine du numérique. Cette synergie favorise l'intégration des stratégies numériques africaines dans les normes et standards mondiaux, promouvant ainsi une transformation numérique inclusive et équitable. Elle permet à l'Afrique de contribuer activement à l'élaboration des politiques numériques mondiales tout en veillant à ce que les défis et les opportunités qui lui sont propres soient pris en compte, garantissant ainsi un avenir numérique sûr, ouvert et prospère pour tous.

1. Connectivité numérique et renforcement des capacités
   - 1.1. **1.1. Objectif:**
     - 1.1.1. Améliorer l'infrastructure numérique et renforcer la culture numérique sur l'ensemble du continent.
   - 1.2. **Action:**
   - 1.3. **Les États membres devraient:**
     - 1.3.1. Attirer et soutenir les investissements dans les infrastructures à haut débit et mettre en œuvre des politiques visant un accès abordable à l'internet.
   - 1.4. **Toutes les parties prenantes devraient:**
     - 1.4.1. Participer activement au développement de l'infrastructure et des services numériques.
     - 1.4.2. Collaborer à des programmes de développement des compétences numériques.
   - 1.5. **Les organisations multilatérales devraient:**
     - 1.5.1. Fournir un soutien technique et financier aux initiatives de renforcement des capacités numériques..

2. La coopération numérique pour accélérer la progression vers les objectifs de développement durable
   - 2.1. **2.1. Objectif:**
     - 2.1.1. Tirer parti des technologies numériques pour atteindre les ODD.
   - 2.2. **Actions:**
   - 2.3. **Les États membres devraient:**
     - 2.3.1. Intégrer les solutions numériques dans diverses politiques nationales et régionales, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'économie.
   - 2.4. **Toutes les parties prenantes devraient:**
     - 2.4.1. Favoriser les partenariats pour l'innovation numérique dans les projets liés aux ODD.
   - 2.5. **Les organisations multilatérales devraient:**
     - 2.5.1. Faciliter l'échange de connaissances et soutenir les initiatives numériques en matière d'ODD.
3. Défendre les droits de l'homme
   - 3.1. **Objectif:**
     - 3.1.1. Assurer le respect des droits de l'homme numériques..
   - 3.2. **Actions:**
   - 3.3. **Les États membres devraient:**
     - 3.3.1. 3.3.1. Promulguer et

appliquer une législation protégeant les libertés en ligne et la vie privée.

3.4. **Toutes les parties prenantes devraient:**
   3.4.1. Plaider en faveur de pratiques numériques éthiques et s'y conformer.
3.5. **Les organisations multilatérales devraient:**
   3.5.1. Surveiller et signaler les violations des droits numériques.

4. Un Internet inclusif, ouvert, sécurisé et partagé
   4.1. **Objectif:**
      4.1.1. Promouvoir un internet accessible à tous, respectueux de la vie privée, sûr et sécurisé contre les menaces.
   4.2. **Actions:**
   4.3. **Les États membres devraient:**
      4.3.1. Mettre en œuvre des politiques garantissant un accès ouvert et sécurisé à l'internet pour toutes les communautés..
   4.4. **Toutes les parties prenantes devraient:**
      4.4.1. Contribuer au développement d'infrastructures numériques sûres et résilientes.
   4.5. **Les organisations multilatérales devraient:**
      4.5.1. Soutenir la coopération internationale en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité.

5. Confiance et sécurité numériques
   5.1. **5.1. Objectif:**
      5.1.1. Renforcer la confiance dans les écosystèmes numériques en améliorant les mesures de sécurité.
   5.2. **Actions:**
   5.3. **Les États membres devraient:**
      5.3.1. Adopter et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et une législation globales en matière de cybersécurité.
   5.4. **Les organisations multilatérales devraient:**
      5.4.1. Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes et de directives en matière de sécurité.
      5.4.2. Faciliter l'échange de renseignements sur les menaces et de bonnes pratiques.

6. Protection des données et gouvernance des données
   6.1. **Objectif:**
      6.1.1. Protéger les données à caractère personnel et permettre aux individus de contrôler leurs informations.
   6.2. **Actions:**
   6.3. **Les États membres devraient:**
      6.3.1. Adopter une législation solide en matière de protection des données.
      6.3.2. Adopter des cadres de gouvernance des données complets dans différents secteurs.
   6.4. **Toutes les parties prenantes devraient:**
      6.4.1. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres de gouvernance des données et de principes de protection de la vie privée dès la conception.
   6.5. **Les organisations multilatérales devraient:**

6.5.1. Promouvoir les normes et les meilleures pratiques en matière de protection des données au niveau mondial.

7. Gouvernance agile de l'IA, de l'informatique quantique, de la 5G et d'autres technologies émergentes
   - 7.1. **Objectif:**
     - 7.1.1. Garantir l'appropriation ainsi que le développement et le déploiement éthiques des technologies émergentes
   - 7.2. **Actions:**
   - 7.3. **Les États membres devraient**:
     - 7.3.1. 7.1.1. Établir des cadres opérationnels et réglementaires qui encouragent l'innovation tout en protégeant le public.
     - 7.3.2. 7.1.2. Soutenir la création de contenu propre à l'Afrique et le développement local de biens et services numériques complets.
   - 7.4. **Toutes les parties prenantes devraient:**
     - 7.4.1. S'engager dans la recherche et le développement de technologies éthiques, l'échange de connaissances et le transfert de technologies.
   - 7.5. **Les organisations multilatérales devraient:**
     - 7.5.1. Soutenir le renforcement des capacités pour la gouvernance des technologies émergentes.

8. Communs numériques mondiaux
   - 8.1. **8.1. Objectif:**
     - 8.1.1. Promouvoir le développement et l'utilisation de technologies en accès libre et de biens publics numériques.
   - 8.2. **Actions:**
   - 8.3. **Les États membres devraient:**
     - 8.3.1. Soutenir la création et la diffusion de biens publics numériques.
   - 8.4. **Toutes les parties prenantes devraient:**
     - 8.4.1. Contribuer au développement de normes et de plateformes ouvertes.
   - 8.5. **Les organisations multilatérales devraient:**
     - 8.5.1. Faciliter la collaboration internationale sur les biens publics numériques.

En synthétisant l'ambitieux programme présenté au chapitre IV : Synergie avec le Pacte numérique mondial des Nations Unies, ce dernier segment affirme un engagement résolu à harmoniser le paysage numérique africain avec les impératifs mondiaux. En mettant l'accent sur la connectivité, la coopération, les droits de l'homme, l'inclusion, la sécurité, la souveraineté des données et la gouvernance des technologies émergentes, il pose les bases d'une Afrique numérique prête à se transformer. Cet effort concerté vise non seulement à atteindre une maîtrise, mais aussi un statut de leader sur la scène numérique mondiale, en favorisant un écosystème numérique sûr, ouvert et bénéfique pour tous les Africains. C'est là que réside notre engagement collectif : faire en sorte que le parcours numérique de l'Afrique soit marqué par l'inclusion, l'innovation et l'intégrité, et qu'il nous propulse vers un avenir où chaque Africain fera partie intégrante du village numérique mondial, où ses droits seront préservés, son potentiel libéré et ses contributions valorisées sur la scène mondiale.

Chapter V: Mise en œuvre, suivi et évaluation.

> **Celui qui apprend enseigne.** Proverbe africain

Ce proverbe évoque la nature cyclique de l'apprentissage et du partage des connaissances, qui sont essentiels à la mise en œuvre efficace du Pacte numérique. Il reflète le processus continu de renforcement des capacités, l'engagement des parties prenantes et l'adaptation permanente aux nouveaux défis et aux nouvelles technologies. Ce proverbe souligne l'importance pour chaque partie prenante non seulement d'acquérir des connaissances, mais aussi de contribuer à la compréhension et aux capacités collectives de la communauté, favorisant ainsi une transformation numérique collaborative et progressive dans toute l'Afrique.

Ce chapitre décrit l'approche stratégique de la mise en œuvre du Pacte numérique de l'Union africaine, en garantissant des mécanismes de suivi solides et des évaluations périodiques pour évaluer les progrès, relever les défis et adapter les stratégies afin de répondre à l'évolution du paysage numérique de l'Afrique. Il souligne l'engagement collectif des nations africaines, en partenariat avec les parties prenantes mondiales, pour concrétiser la vision d'un continent en pleine possession de ses capacités numériques.

1. Stratégie de mise en œuvre

1.1. Plans d'action nationaux et régionaux: Élaboration de plans d'action détaillés aux niveaux national et régional, alignés sur les objectifs du Pacte, pour guider le processus de mise en œuvre.

1.2. Mobilisation des ressources: Stratégies de mobilisation des ressources financières, techniques et humaines nécessaires à l'exécution des initiatives de transformation numérique.

1.3. Renforcement des capacités: Initiatives visant à améliorer les compétences numériques de la main-d'œuvre et à renforcer les capacités institutionnelles sur l'ensemble du continent.

1.4. Partenariat et collaboration: Cadres pour favoriser la coopération entre les pays africains, et entre l'Afrique et les partenaires internationaux, afin de tirer parti des meilleures pratiques et ressources mondiales.

2. Mécanismes de suivi

2.1. Cadre de suivi et d'évaluation (S&E): Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation complet afin d'évaluer régulièrement les progrès accomplis, avec des mesures et des indicateurs de réussite clairs.

2.2. Systèmes de reporting: Mise en œuvre de systèmes de reporting standardisés pour les pays et les régions afin de partager les nouveautés, les idées et les meilleures pratiques.

2.3. Collaboration avec les parties prenantes: Collaboration continue avec toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés, afin de garantir l'inclusion et l'appropriation collective du processus de transformation numérique.

3. Évaluation et gestion adaptativet

3.1. Évaluations périodiques : Évaluations programmées à intervalles réguliers pour mesurer l'impact du Pacte, sur la base du cadre de suivi et d'évaluation.

3.2. Gestion adaptative: Mécanismes permettant d'adapter les stratégies et les plans d'action en fonction des résultats des évaluations, des tendances émergentes et des nouvelles opportunités dans le secteur numérique.

3.3. Mise à jour des politiques et des stratégies: Recommandations pour

la mise à jour des politiques et des stratégies afin de combler les lacunes, de relever les défis et de tenir compte de la nature dynamique de l'écosystème numérique.

4. Rôle des acteurs clés

4.1. Commission de l'Union africaine: Leadership dans la coordination de la mise en œuvre du Pacte, dans la promotion des partenariats et dans l'orientation des politiques.

4.2. États membres: Responsabilité de la formulation et de la mise en œuvre des plans d'action nationaux, de l'allocation des ressources et de la création d'environnements favorables à la transformation numérique, avec la participation de multiples parties prenantes.

4.3. Secteur privé et société civile: Participation active à la mise en œuvre, à l'innovation et au retour d'information pour l'amélioration continue du Pacte.

4.4. Monde universitaire: Fournir les ressources intellectuelles et humaines nécessaires, avec les activités de recherche et de développement requises pour soutenir un écosystème d'innovation qui permette d'atteindre les objectifs du Pacte.

4.5. Partenaires internationaux: Soutien en termes de transfert de connaissances et de technologies, de renforcement des capacités et d'assistance financière, aligné sur les objectifs du Pacte.

Ce chapitre souligne l'engagement en faveur d'une approche systématique, inclusive et dynamique de la mise en œuvre du Pacte numérique de l'Union africaine. Grâce à un suivi diligent, à une gestion adaptative et à l'effort collectif de toutes les parties prenantes, l'Afrique entend mettre la puissance de la technologie numérique au service du développement durable, de la croissance économique et du bien-être de ses populations. Réaliser la transformation numérique de l'Afrique est une responsabilité partagée, qui exige une implication, une collaboration et une innovation soutenues à chaque étape.

Chapter VI: Mise en œuvre multipartite.

Comme le dit le proverbe africain, **«la pluie ne tombe pas sur un seul toit[1]».** En raison de l'interconnexion des systèmes, une vulnérabilité dans une partie de notre écosystème peut affecter l'ensemble du réseau, c'est pourquoi une approche globale et holistique de la sécurité est nécessaire. Ce chapitre s'appuie sur le paradigme de la collaboration multipartite en tant que pilier de la mise en œuvre réussie du Pacte numérique africain. Il souligne l'impératif d'exploiter l'expertise, les ressources et l'engagement collectifs d'un large éventail de parties prenantes pour concrétiser la vision d'une Afrique numériquement inclusive et autonome.

1. https://www.quotespedia.org/authors/c/cameroon-proverbs/rain-does-not-fall-on-one-roof-alone-african-proverb/

1. **Cadre pour l'engagement des parties prenantes**

   1.1. **Processus multipartites:** Promouvoir la mise en place de processus multipartites pour délibérer des questions de politique publique de l'internet (gouvernance numérique) aux niveaux national, régional, continental et mondial. Cela permettra un processus ascendant dans le but de formuler des positions africaines communes sur les questions émergentes de gouvernance de l'internet/ gouvernance numérique et de contribuer à l'élaboration de politiques au niveau mondial en veillant à ce que la voix de l'Afrique soit entendue sur ces plateformes.

   1.2. **Structure de gouvernance:** Établir un cadre de gouvernance qui garantisse une coordination, une supervision et une responsabilisation efficaces entre toutes les parties prenantes. Ce cadre comprendra des représentants des gouvernements africains, du secteur privé, de la société civile, des institutions universitaires, des partenaires internationaux et des organisations régionales.

   1.3. **Rôles et responsabilités des parties prenantes:** Définir clairement les rôles et les responsabilités de chaque catégorie de parties prenantes, en veillant à ce que leurs contributions s'alignent sur les objectifs stratégiques du Pacte. Il s'agit notamment de la formulation des politiques, du développement des infrastructures, du renforcement des capacités, du soutien à l'innovation et du renforcement de la cybersécurité.

   1.4. **Modèles de partenariat PPP**: Élaborer et promouvoir des modèles de partenariat qui encouragent la collaboration entre tous les secteurs, en tirant parti des partenariats public-privé (PPP), des coentreprises et des initiatives de recherche et de développement collaboratives pour favoriser la transformation numérique.

2. **Mécanismes de mise en œuvre**

   2.1. **Plateformes régionales et continentales:** Tirer parti des plateformes régionales et continentales existantes, telles que les comités techniques spécialisés (CTS) de l'Union africaine, pour faciliter le dialogue, partager les meilleures pratiques et coordonner les efforts de transformation numérique sur l'ensemble du continent.

   2.2. **Cadre de suivi et d'évaluation:** Mettre en œuvre un solide cadre de suivi et d'évaluation (S&E) pour suivre les progrès, évaluer l'impact et recalibrer les stratégies si nécessaire. Ce cadre comprendra des indicateurs clés de performance (ICP) alignés sur les objectifs du Pacte, et des mesures pour suivre les impacts économiques de la transformation numérique de l'Afrique.

   2.3. **Mobilisation des ressources:** Identifier et mobiliser les ressources financières et non financières nécessaires à la mise en œuvre du Pacte. Il s'agit notamment d'explorer des mécanismes de financement innovants, tels que les obligations numériques, les financements mixtes et les plateformes de crowdfunding.

3. **Renforcement des capacités et partage des connaissances**

3.1. Développement des compétences numériques: Lancer des initiatives à l'échelle du continent visant à améliorer la culture et les compétences numériques, en ciblant les jeunes, les femmes et les communautés isolées, afin qu'ils puissent participer pleinement à l'économie numérique.

3.2. Soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat: Créer des incubateurs, des accélérateurs et des centres d'innovation sur l'ensemble du continent afin d'encourager l'entrepreneuriat numérique et de soutenir la croissance des start-up et des PME dans le domaine numérique.

3.3. Partage des connaissances et échange de bonnes pratiques: Favoriser une culture de l'apprentissage et de l'adaptation en facilitant l'échange de connaissances, de bonnes pratiques et d'enseignements entre les parties prenantes par le biais d'ateliers, de conférences et de plateformes numériques.

4. **Garantir l'inclusion et l'équité**

4.1. Formulation de politiques inclusives: Impliquer un large éventail de parties prenantes dans le processus de formulation des politiques afin de s'assurer que les politiques sont inclusives, équitables et qu'elles reflètent les divers besoins et aspirations de la population africaine.

4.2. Accès numérique pour tous : Donner la priorité aux initiatives qui élargissent l'accès numérique aux communautés rurales et isolées, en veillant à ce que personne ne soit oublié dans le processus de transformation numérique de l'Afrique.

4.3. Protection des droits numériques : Plaider pour la protection des droits numériques, en mettant l'accent sur la vie privée, la protection des données et la liberté d'expression dans l'espace numérique.

L'approche de mise en œuvre multipartite incarne l'esprit d'unité et de collaboration de l'Afrique, essentiel à la réalisation des objectifs ambitieux du Pacte numérique africain. En favorisant un écosystème collaboratif, nous ouvrons la voie à une transformation numérique durable qui profite à tous les segments de la société africaine, et qui oriente vers un avenir où la technologie numérique est un catalyseur de la croissance inclusive, de l'innovation et de la prospérité. Ensemble, nous exploiterons la force collective de nos diverses parties prenantes pour construire une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques.

Chapter VII: Une proposition de Forum africain sur la coopération numérique.

« Les bâtons d'un paquet sont incassables. Proverbe centrafricain »

Ce proverbe illustre la force et la résilience qui découlent de l'unité et de l'action collective. Il fait écho au chapitre consacré à l'alignement des stratégies numériques de l'Union africaine sur les normes mondiales par l'intermédiaire du Pacte numérique mondial des Nations unies. Il souligne l'importance de la collaboration et de la cohérence dans la gouvernance numérique pour atteindre les objectifs de développement durable et renforcer la coopération numérique au niveau mondial. Cette synergie permet à l'Afrique d'influer activement sur les politiques numériques mondiales tout en relevant les défis et les opportunités qui lui sont propres, garantissant ainsi un avenir numérique sûr, ouvert et prospère pour tous.

Dans l'esprit du progrès collectif et de l'unité numérique, le Pacte numérique de l'Union africaine présente le **Forum africain sur la coopération numérique (FACN)** comme une *plateforme pionnière pour l'engagement multipartite, la collaboration et l'innovation dans la sphère numérique.* Ce forum illustre le proverbe africain «L'union fait la force, la division affaiblit.» [2]"Il sert de **courtier en connaissances** et de **facilitateur d'investissement** pour les programmes et projets de collaboration du PNA, et de conduit pour l'harmonisation des initiatives numériques sur l'ensemble du continent et au-delà..

1. **Objectifs du Forum africain sur la coopération numérique (FACN)**
   Le FACN vise à:

   1.1. **Fournir une plateforme pour faciliter la coopération et formuler des programmes et des projets relatifs au PNA:** Créer un espace inclusif pour un dialogue multipartite entre les États africains, les entités du secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux afin de partager des idées, des stratégies et des bonnes pratiques en matière de transformation numérique, et de coopérer à la formulation et à la mise en œuvre de programmes et de projets connexes, avec le soutien des donateurs et des investisseurs d'Afrique et de la communauté internationale.

   1.2. **Promouvoir l'harmonisation des politiques numériques :** Travailler à l'alignement des politiques et des réglementations numériques sur l'ensemble du continent, afin de faciliter l'émergence d'un marché et d'une société numériques cohérents en Afrique.

   1.3. **Améliorer les compétences et la culture numériques :** Lancer des initiatives en matière d'éducation numérique et de renforcement des capacités, ciblant à la fois les jeunes et la population adulte pour les préparer à l'économie numérique, en mettant l'accent sur la reconversion des personnes exerçant des métiers traditionnels susceptibles d'être affectés par la transformation numérique et/ou par les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et la robotique.

   1.4. **Stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat** : Soutenir le développement de stratégies d'investissement dans les infrastructures numériques avancées telles que l'IA pour garantir que les économies numériques de l'Afrique restent compétitives à l'échelle mondiale, et encourager le développement de pôles numériques, d'incubateurs et de laboratoires d'innovation pour soutenir les start-up et les PME, en favorisant une culture de l'innovation technologique et de l'entrepreneuriat.

   1.5. **Renforcer les cadres de cybersécurité :** Collaborer à l'élaboration d'une stratégie panafricaine de cybersécurité et de

[2] https://www.proverbshub.com/african-topic/unity/

mécanismes opérationnels pour protéger l'infrastructure numérique et les données sur l'ensemble du continent.

1.6. **Faire progresser l'inclusion numérique:** Veiller à ce que les efforts de transformation numérique soient inclusifs et offrent un accès équitable aux technologies numériques, en particulier pour les communautés marginalisées et rurales.

2. **Structure de gouvernance**

2.1. Le FACN sera dirigé par un **conseil consultatif de** haut niveau et un comité de pilotage composé de représentants de la Commission de l'Union africaine, des États membres, du secteur privé, de la société civile et des partenaires internationaux. Le conseil sera chargé de définir l'orientation stratégique du forum, tandis que le comité de pilotage facilitera la collaboration entre les parties prenantes et supervisera la formulation et la mise en œuvre des programmes et des projets.

3. **Mécanismes de mise en œuvre**

3.1. **Forum annuel:** Organiser un sommet annuel du FACN pour évaluer les progrès, présenter les programmes et les projets du PNA, discuter des tendances numériques émergentes et s'aligner sur les priorités futures.

3.2. **Groupes de travail:** Mettre en place des groupes de travail thématiques axés sur des domaines clés tels que l'éducation numérique, la cybersécurité, la santé numérique et la fintech, entre autres.

3.3. **Laboratoire politique:** Créer un laboratoire d'innovation politique pour rédiger, tester et affiner les politiques et réglementations numériques, en veillant à ce qu'elles s'adaptent et répondent aux besoins d'un paysage numérique dynamique.

3.4. **Réseau de partenariat:** Développer un réseau de partenariat avec des organisations régionales et mondiales, en tirant parti de leur expertise et de leurs ressources pour soutenir les objectifs du forum.

4. **Priorités stratégiques**

4.1. **Infrastructure numérique:** Promouvoir le développement d'une infrastructure numérique solide qui constitue la colonne vertébrale de l'économie numérique de l'Afrique.

4.2. **Collaboration transfrontalière:** Améliorer les flux de données transfrontaliers et les services numériques, afin de promouvoir l'intégration régionale et la croissance économique.

4.3. **Développement durable:** Tirer parti des technologies numériques pour relever les défis socio-économiques et atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs de l'Agenda 2063.

Le Forum africain sur la coopération numérique témoignera de l'engagement de l'Afrique en faveur d'une approche unifiée et stratégique de la transformation numérique. En encourageant la collaboration, en harmonisant les politiques numériques et en promouvant l'innovation, le FACN vise à propulser l'Afrique vers un avenir où les technologies numériques sont le moteur du développement durable, de la prospérité

économique et du bien-être social pour tous ses citoyens. Ensemble, nous traçons la voie vers une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques, mue par un esprit d'unité, d'innovation et de progrès.

Chapter VIII: Recommandations et déclarations finales.

Ce proverbe illustre la patience et l'effort continu qui sont nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie numérique aussi complète que celle décrite dans le Pacte. En effet, le succès de l'intégration des technologies numériques dans toute l'Afrique pour parvenir au développement durable, à la croissance économique et au bien-être social exige du temps, de la persévérance et un apprentissage collectif. Ce proverbe met l'accent sur l'amélioration progressive et le suivi stratégique, ce qui requiert un renforcement continu des capacités, un affinement des politiques et une collaboration multipartite pour concrétiser la vision d'un continent en pleine possession de ses capacités numériques.

1. **Qu'implique le succès du Pacte numérique de l'Union africaine?**

1.1. Le succès du Pacte numérique de l'Union africaine consiste en une intégration sociétale et économique complète des technologies numériques, conduisant à un meilleur accès aux services numériques, en particulier dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de l'administration ; davantage d'accès à l'internet et de culture numérique dans les zones rurales et urbaines ; des mesures de cybersécurité solides protégeant les citoyens et leurs données ; un écosystème technologique local dynamique encourageant l'innovation et l'entrepreneuriat; une contribution significative de l'économie numérique au PIB; et une participation équitable à l'économie numérique mondiale. Cette réussite s'inscrit dans la vision de l'Union africaine d'un continent en pleine possession de ses capacités numériques, où les avancées technologiques favorisent le développement durable, l'inclusion et la résilience.

2. **Recommandations**

2.1. Pour concrétiser la vision formulée dans le Pacte numérique de l'Union africaine, les recommandations stratégiques suivantes sont proposées:

2.2. **Améliorer l'infrastructure numérique:** Donner la priorité au développement et à l'expansion de l'infrastructure numérique, par le biais de partenariats multipartites cohérents, afin de garantir un accès universel et abordable aux technologies numériques, en particulier dans les zones rurales et isolées.

2.3. **Promouvoir le développement de la culture et des compétences numériques:** Mettre en œuvre des initiatives à l'échelle du continent pour sensibiliser le public au numérique, améliorer la culture numérique et développer les compétences numériques dont aura besoin la future main-d'œuvre. Il convient aussi de l'accent sur la reconversion des personnes exerçant des métiers traditionnels susceptibles d'être affectés par la transformation numérique et/ou par les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et la robotique. Ainsi, tous les Africains pourront participer à l'économie numérique.

2.4. **Favoriser l'innovation numérique:** Soutenir la croissance de l'entrepreneuriat numérique et des écosystèmes d'innovation sur l'ensemble du continent pour permettre la diversification économique et la création d'emplois dans le secteur numérique.

2.5. **Renforcer la cybersécurité, la protection de la vie privée et la gouvernance des données:** Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des cadres solides en matière de cybersécurité et de gouvernance des données, ainsi que des lois sur la protection de la vie privée et des données afin

de protéger l'espace numérique, de créer la confiance chez les utilisateurs et de protéger les informations sensibles.

2.6. **Harmoniser les politiques et les réglementations numériques:** Encourager l'harmonisation des politiques, des réglementations et des normes numériques dans les pays africains afin de faciliter les transactions et les collaborations numériques transfrontalières.

2.7. **Renforcer les partenariats multilatéraux et mondiaux:** Renforcer l'engagement de l'Afrique dans la gouvernance numérique mondiale afin de garantir une représentation adéquate des intérêts et des perspectives du continent et de favoriser la coopération internationale en matière de développement numérique.

2.8. **Établir un Forum africain pour la coopération numérique (FACN)** en tant que *plateforme pionnière pour l'engagement multipartite, la collaboration et l'innovation dans la sphère numérique*. Ce forum servira de **courtier en connaissances** et de **facilitateur d'investissement** pour les programmes et les projets de collaboration du PNA, et d'intermédiaire pour l'harmonisation des initiatives numériques sur le continent et au- delà.

2.9. **Partenariats et coopération:** Favoriser la coopération entre les pays africains et entre l'Afrique et les partenaires internationaux, afin de tirer parti des meilleures pratiques et ressources mondiales et d'instaurer la confiance entre les nations.

3. Déclarations finales

Alors que nous atteignons le point culminant de la proposition de Pacte numérique de l'Union africaine, la transformation numérique en Afrique apparaît comme un parcours à accomplir, aussi ambitieux que nécessaire. Il doit être ancré dans la sagesse collective du continent africain et inspiré par l'esprit d'unité résumé dans ce proverbe : «Nous voulons léguer deux choses à nos enfants : la première, ce sont des racines, et l'autre, ce sont des ailes.[3]». Ce Pacte sert de feuille de route pour exploiter les technologies numériques afin de favoriser le développement durable, la croissance économique et le bien-être social dans toute l'Afrique.

Le Pacte ne se contente pas de relever les défis posés par la fracture numérique, il saisit également les opportunités offertes par le numérique en matière d'innovation, de cybersécurité et d'accès inclusif à la technologie. Il témoigne de l'engagement de l'Union africaine en faveur d'un avenir où les technologies numériques sont la clé de la prospérité, de l'unité et de l'intégration sur la scène mondiale.

4. Aller de l'avant

Le chemin à parcourir est pavé de défis et d'opportunités. Tout en accueillant le pouvoir de transformation des technologies numériques, il est impératif que nous allions de l'avant ensemble, en tirant parti de la force, de la sagesse et des ressources collectives du continent africain et de ses partenaires mondiaux.

[3] https://yen.com.gh/facts-lifehacks/quotes-messages/235067-inspirational-african-proverbs-family-unity-about/

Le succès du Pacte numérique de l'Union africaine repose sur notre engagement commun en faveur de la collaboration, de l'innovation et de l'inclusion. En travaillant ensemble, nous pouvons surmonter les obstacles à la transformation numérique et libérer le plein potentiel des technologies numériques au profit de tous les Africains.

Dans cet esprit, renouvelons notre engagement envers les principes et les objectifs du Pacte et continuons à travailler sans relâche à l'avènement d'une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques, sur la voie de la prospérité, de l'unité et de l'intégration sur la scène mondiale.

«Ensemble, nous allons loin» – cet adage illustre notre voyage collectif vers un avenir plus lumineux, plus connecté et plus inclusif sur le plan numérique pour l'Afrique.

Annexe I : La Position africaine commune sur le Pacte numérique mondial des Nations unies

I. Préambule

Rappeler les aspirations visionnaires de l'Agenda 2063, de la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique pour 2020-2030, de la Zone de libre-échange continentale africaine, du Cadre de politique de données de l'UA et de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, et soutenir l'évolution du paysage numérique sous-tendue par le Pacte numérique mondial des Nations unies. Cette Position commune incarne la volonté collective de l'Afrique de faire face aux complexités de l'ère numérique, en adoptant l'innovation tout en préservant la souveraineté numérique et en favorisant le développement durable sur tout le continent.

Reconnaître le rôle indispensable des technologies numériques dans la promotion de la croissance socio-économique, l'amélioration de la gouvernance et la mise en place d'une démocratie numérique participative. Ces technologies ne sont pas simplement des outils de progrès, mais des catalyseurs d'une éthique sociétale transformatrice, promouvant l'inclusion, l'équité et l'accès aux dividendes numériques pour tous les Africains.

Assumer en outre le double impératif de protéger les biens communs numériques contre les menaces émergentes tout en tirant parti des possibilités offertes par le numérique pour le bien collectif. Cela implique un engagement à renforcer la cybersécurité, la protection des données et les cadres de protection de la vie privée, afin de garantir un environnement numérique sûr, sécurisé et digne de confiance pour les individus comme pour les communautés. Réaffirmer le principe de l'accès universel au numérique en tant que droit fondamental, essentiel pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063. L'Union africaine, par la présente Position commune, s'engage à combler la fracture numérique, à renforcer la culture numérique et à favoriser un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

Insister sur la nécessité d'une approche collaborative et multipartite de la gouvernance numérique, qui respecte la souveraineté des États tout en encourageant la coopération régionale et internationale. Cette approche reconnaît la nature interconnectée des défis et des opportunités numériques, en plaidant pour une participation équitable aux discours mondiaux sur la politique numérique. Souligner l'importance stratégique de l'infrastructure numérique en tant qu'épine dorsale de l'économie numérique, en s'engageant à élargir l'accès à des services internet abordables, fiables et à haut débit sur l'ensemble du continent. Cette infrastructure sert de base à l'inclusion numérique, à la diversification économique et à la mise en place du marché unique numérique pour l'Afrique.

Mettre l'accent sur l'importance des technologies numériques pour améliorer la prestation de services dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs critiques tels que la santé, l'éducation, l'agriculture,

l'énergie, l'industrie manufacturière, les transports et le secteur public. L'Union africaine est favorable au déploiement de solutions numériques qui améliorent la qualité de vie de ses citoyens, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et d'un avenir numérique prospère.

Cette Position africaine commune sur le Pacte numérique mondial des Nations unies expose notre vision collective et nos impératifs stratégiques, qui guident notre engagement dans l'écosystème numérique mondial. Elle reflète notre détermination à exploiter la puissance de la transformation numérique au service du développement durable, de la croissance socio-économique et de l'amélioration du bien-être social sur le continent.

En présentant cette position, nous invitons la communauté mondiale à se joindre à nous pour favoriser une ère numérique caractérisée par l'ouverture, l'inclusion, la sécurité, la confiance, la résilience, la coopération, le partenariat et la prospérité partagée. Ensemble, nous pouvons permettre l'avènement d'une Afrique en pleine possession de ses capacités numériques, qui influe activement sur le paysage numérique mondial et en tire profit.

II. Les piliers

La Position africaine commune sur le Pacte numérique mondial des Nations unies s'articule autour de dix piliers fondamentaux. Ces piliers prennent en compte les multiples aspects de la transformation numérique, en veillant à ce qu'elle catalyse une croissance inclusive, l'équité, la durabilité et des partenariats efficaces sur tout le continent. Reflétant l'aspiration collective des nations africaines, ces piliers visent à harmoniser les efforts en vue d'une révolution numérique à l'échelle du continent.

Premier pilier: Garantir un accès abordable aux technologies numériques

Reconnaissant le rôle essentiel des technologies numériques dans la réalisation du développement durable et la réduction de la fracture numérique, ce pilier se concentre sur l'amélioration de l'accessibilité. Il s'aligne sur l'Agenda 2063 de l'Afrique, la stratégie de transformation numérique de l'Afrique 2020-2030 et la Convention de Malabo, étayant notre engagement en faveur d'une Afrique inclusive sur le plan numérique.

Deuxième pilier: Expansion et accessibilité de l'infrastructure numérique

Essentiel à la réalisation de la transformation numérique, ce pilier donne la priorité au développement et à la modernisation de l'infrastructure numérique, ainsi qu'au soutien des infrastructures fondées sur les TIC. Il appelle à des partenariats public-privé renforcés, à des investissements accrus, à des politiques de soutien et à des solutions innovantes pour améliorer la connectivité et garantir l'accès universel aux services numériques.

Troisième pilier: Exploiter les technologies numériques pour le développement durable

Ce pilier met l'accent sur l'utilisation stratégique des technologies numériques pour favoriser un développement vert, résilient et inclusif. Il vise à intégrer des solutions numériques dans les domaines économique, social et environnemental, afin de poursuivre les objectifs de développement durable du continent en harmonie avec les normes mondiales.

Quatrième pilier: Cultiver l'économie numérique et l'écosystème d'innovation

Visant à transformer l'Afrique en une économie numérique dynamique, ce pilier vise à encourager l'entrepreneuriat numérique, l'innovation locale et la croissance des PME. Il souligne l'importance des politiques de soutien, de l'accès au financement et de la création d'un environnement propice aux entreprises numériques locales et aux start-up, soutenue par des partenariats mondiaux solides.

Cinquième pilier: Promotion des biens et services publics numériques

Ce pilier encourage le développement, le partage et l'utilisation de ressources numériques libres afin d'améliorer la prestation de services publics et l'innovation. Il met l'accent sur la création d'un solide écosystème de biens publics numériques qui soutiennent des services publics inclusifs et efficaces.

Sixième pilier: Renforcement de la cybersécurité et de la protection des données

Reconnaissant l'importance primordiale d'un environnement numérique sûr et fiable, ce pilier se concentre sur le renforcement des stratégies, des politiques et des initiatives en matière de cybersécurité, en particulier pour la protection des infrastructures fondées sur les TIC et pour la protection des informations personnelles et sensibles sur l'ensemble du continent. Il appelle également à la mise en place et à l'habilitation d'équipes CERT/CSIRT, en particulier au niveau national et dans les secteurs clés.

Septième pilier : Amélioration des compétences et de la culture numériques

Afin de doter les Africains des compétences numériques nécessaires dans l'économie numérique, ce pilier donne la priorité à l'intégration de la culture et des compétences numériques dans les systèmes éducatifs. Il vise à favoriser l'innovation, la croissance économique et le bien-être social de l'Afrique en préparant la main-d'œuvre au futur marché du travail, tout en tenant compte de l'impact potentiel des technologies numériques émergentes sur le marché du travail traditionnel.

Huitième pilier : Développement et application éthiques de l'intelligence artificielle (IA)

Ce pilier met l'accent sur la création, le déploiement et l'utilisation éthiques des technologies de l'IA et d'autres technologies numériques émergentes, en se concentrant sur le bien-être social, l'équité, la transparence et la responsabilité. Il préconise l'élaboration de directives continentales sur l'IA éthique et encourage la recherche et l'innovation dans des cadres éthiques.

Neuvième pilier : Protéger les droits numériques et la vie privée

Visant une protection efficace des droits numériques et de la vie privée, ce pilier souligne l'engagement à protéger les données à caractère personnel et sensibles.

Il préconise une législation complète en matière de protection des données et souligne l'importance du respect des droits et libertés en matière de vie privée dans l'espace numérique.

Dixième pilier : Renforcer la coopération et la gouvernance numériques mondiales

Visant à positionner l'Afrique comme un acteur central de la gouvernance et des politiques numériques mondiales, ce pilier vise à renforcer l'influence et la participation de l'Afrique dans les dialogues internationaux sur la politique numérique. Il se concentre sur le plaidoyer en faveur d'une représentation équitable, ouverte, transparente et inclusive et sur l'harmonisation des politiques et des normes numériques.

Ces piliers forment le cœur de la Position africaine commune sur le Pacte numérique mondial des Nations unies. Ils constituent une feuille de route stratégique pour tirer parti de la transformation numérique en tant que catalyseur d'un développement inclusif et durable sur tout le continent.

III. Principes directeurs - Contexte africain

La formulation d'une Position africaine commune sur le Pacte numérique mondial des Nations unies repose sur des principes directeurs fondamentaux qui reflètent les perspectives, les aspirations et les défis propres au continent. Ces principes, profondément liés à l'éthique de l'Union africaine et de ses États membres, visent à garantir une transformation numérique inclusive, durable, sûre et bénéfique pour tous les Africains.

1. **Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale:** La souveraineté et l'intégrité territoriale des États constituent le fondement des relations internationales et de la gouvernance numérique. Ce principe souligne le droit des États à gouverner leur cyberespace sans ingérence extérieure, en garantissant le respect de leurs frontières numériques de la même manière que leurs frontières physiques. Les États sont tenus d'empêcher que leur territoire soit utilisé pour des actes contraires aux droits des autres États, ce qui reflète l'importance de la souveraineté à l'ère numérique.

2. **Coopération et solidarité internationales:** Reconnaissant la nature mondiale du cyberespace, ce principe souligne la nécessité de renforcer la coopération et la solidarité internationales, en particulier dans la lutte contre les cybermenaces et la cybercriminalité. L'Union africaine préconise des efforts collectifs et le partage des ressources, de l'expertise et des meilleures pratiques pour relever les défis et saisir les opportunités offertes par les technologies numériques, en soulignant le rôle du renforcement des capacités et de l'assistance technique dans la réduction de la fracture numérique.

3. **Droits de l'homme et libertés fondamentales:** La protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans l'espace numérique est primordiale. Ce principe réaffirme l'applicabilité du droit international des droits de l'homme dans le cyberespace, en soulignant la nécessité de protéger la vie privée, la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information. Il appelle à des mesures visant à prévenir et à atténuer les effets négatifs des activités numériques sur les droits de l'homme, en garantissant une approche du développement numérique centrée sur l'humain.

4. **Diligence raisonnable et responsabilité:** Les États ont l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable pour prévenir, enquêter et réparer les dommages causés par les cyberactivités initiées sur leur territoire. Ce principe souligne l'importance de l'obligation de rendre des comptes pour les actes internationalement illicites commis par le biais des TIC, en préconisant l'élaboration de normes et de mesures qui favorisent un comportement responsable des États dans le cyberespace.

5. **Règlement pacifique des différends:** Le règlement pacifique des conflits découlant de l'utilisation des TIC est un élément fondamental de ce principe directeur. Il souligne l'engagement de régler les différends numériques par la négociation, la médiation, l'arbitrage et d'autres moyens pacifiques, conformément au droit international. Ce principe préconise l'utilisation des TIC pour améliorer les mécanismes de résolution des conflits et promouvoir un environnement numérique stable et pacifique.

6. **Non-intervention:** Le principe de non-intervention est essentiel pour garantir que les États n'utilisent pas les TIC pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États. Il interdit les actes de coercition dans le cyberespace qui visent à influencer la politique ou la conduite des États, affirmant la souveraineté des nations à déterminer leurs propres voies numériques et de développement sans pression ou ingérence extérieure.

Ces principes directeurs, ancrés dans le contexte africain et reflétant les aspirations collectives du continent, visent à orienter la transformation numérique vers un avenir sûr, inclusif et bénéfique pour tous les Africains. Ils soulignent l'engagement du continent à promouvoir un environnement numérique qui respecte la souveraineté, renforce la coopération, protège les droits de l'homme, garantit la responsabilité, résout les différends de manière pacifique et défend le principe de non-intervention. Grâce à ces principes, l'Afrique cherche à exploiter le potentiel des technologies numériques pour le développement durable, la croissance économique et l'amélioration du bien-être social, en se positionnant comme un acteur proactif et responsable dans l'écosystème numérique mondial.

IV. Synergie avec le Pacte numérique mondial des Nations unies

En synergie avec le Pacte numérique mondial des Nations unies, l'Union africaine présente une position africaine commune, qui incarne un engagement en faveur d'un avenir numérique cohérent, en résonance avec les objectifs mondiaux et honorant les perspectives et les besoins uniques de l'Afrique. Cette synergie exprime notre ambition collective d'une transformation numérique inclusive, transparente, durable et sûre, favorisant un environnement où le progrès technologique sert de catalyseur à un développement global.

1. **Connectivité numérique et renforcement des capacités**

   1.1. **Objectif:** Améliorer de manière significative l'infrastructure numérique et améliorer la culture numérique dans toute l'Afrique, en assurant un accès universel et une utilisation efficace des technologies numériques et de l'internet.

   1.2. **Actions:** Les États membres sont invités à renforcer les investissements

dans les infrastructures à haut débit et à formuler des politiques visant à rendre l'accès à l'internet et aux technologies numériques universellement abordable et accessible. Les partenariats et la collaboration entre toutes les parties prenantes sont essentiels pour faire progresser les compétences et la culture numériques, les organisations multilatérales et le secteur privé apportant un soutien technique et financier indispensable aux efforts de renforcement des capacités.

2. **La coopération numérique pour accélérer les progrès dans la réalisation des ODD**

2.1. **Objectif:** Exploiter les technologies numériques en tant qu'elles constituent un outil puissant pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

2.2. **Actions :** Il est essentiel d'intégrer les solutions numériques dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs clés tels que la santé, l'éducation, l'énergie, le gouvernement et le développement économique. Les parties prenantes sont encouragées à cultiver des partenariats qui favorisent les innovations numériques pour les projets liés aux ODD, soutenus par l'échange de connaissances facilité par les organisations multilatérales

3. **3. Défendre les droits de l'homme**

3.1. **Objectif:** Garantir que les technologies numériques respectent et renforcent les droits de l'homme.

3.2. **Actions:** La promulgation et l'application d'une législation protégeant les libertés en ligne et la vie privée sont essentielles. Toutes les entités devraient plaider en faveur de pratiques numériques éthiques, sous le contrôle d'organisations multilatérales chargées de surveiller et de signaler les violations des droits numériques.

4. **Un internet inclusif, ouvert, sûr, sécurisé et partagé**

4.1. **Objectif :** Défendre u environnement internet universellement accessible, espectueux de la vie privée et protégé contre les menaces.

4.2. **Actions:** La mise en œuvre de politiques inclusives pour garantir l'accès à l'internet des communautés marginalisées, le développement d'infrastructures numériques sécurisées et la coopération internationale en matière de cybersécurité sont essentiels.

5. **Confiance et sécurité numériques**

5.1. **Objectif:** Renforcer la confiance dans les écosystèmes numériques grâce à des mesures de sécurité solides.

5.2. **Actions:** Des lois globales sur la cybersécurité devraient être adoptées et appliquées par les États membres. Les organisations multilatérales jouent un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes de sécurité mondiales et de mesures visant à renforcer la confiance, ainsi que dans l'échange de renseignements sur les menaces et de bonnes pratiques.

6. **Protection des données et responsabilisation**

6.1. **Objectif:** Protéger les données à caractère personnel et permettre aux individus de contrôler leurs informations.

6.2. **Actions:** Il est essentiel que les États membres adoptent des lois strictes en matière de protection des données et des cadres de gouvernance des données. Toutes les parties prenantes doivent adopter les principes de cybersécurité, de protection des données, de sécurité et de respect de la vie privée dès la conception, tandis que les organisations multilatérales promeuvent des normes internationales de protection des données et de cybersécurité et que le secteur privé élabore et met en œuvre des solutions et des services.

7. **Gouvernance efficace et agile des technologies émergentes**

7.1. **Objectif:** Garantir le développement et le déploiement éthiques de l'IA, de la robotique, de l'informatique quantique, de la 5G et d'autres technologies émergentes.

7.2. **Actions :** Les États membres doivent établir des cadres réglementaires qui encouragent et favorisent l'innovation, tout en préservant l'intérêt public. Toutes les parties prenantes s'engagent dans une recherche et un développement responsables, les organisations multilatérales soutenant le renforcement des capacités de gouvernance.

8. **Communs numériques mondiaux**

8.1. **Objectif:** Promouvoir le développement et l'utilisation des technologies en libre accès et des biens publics numériques.

8.2. **Actions:** Les États membres devraient soutenir la création et la diffusion de biens publics numériques. Les contributions de toutes les parties prenantes à l'élaboration de normes et de plateformes ouvertes sont essentielles, les organisations multilatérales facilitant la collaboration internationale.

Cette synergie globale avec le Pacte numérique mondial des Nations unies définit un programme prospectif pour la transformation numérique de l'Afrique et lance un appel pressant en faveur de partenariats multipartites mondiaux. Elle souligne notre engagement à tirer parti des technologies numériques pour améliorer nos sociétés, en veillant à ce que le continent africain ne soit pas seulement un participant, mais un leader de l'économie numérique mondiale. Par cet alignement, nous réaffirmons notre volonté de créer un environnement numérique sûr, inclusif et propice au développement durable, garantissant ainsi que la voix de l'Afrique soit entendue et que ses besoins spécifiques soient pris en compte sur la scène numérique mondiale..

V. Mise en œuvre, suivi et évaluation

Stratégie de mise en œuvre

1. **Cadres national et régional:** Les États membres sont encouragés à élaborer et à adopter des stratégies nationales et

régionales globales qui reprennent les principes et les objectifs énoncés dans cette Position commune. Ces cadres devraient s'appuyer sur la contribution de toutes les parties prenantes et inclure des plans d'action spécifiques, des calendriers et des objectifs mesurables afin de garantir une mise en œuvre efficace.

2. **Mobilisation et affectation des ressources** Des ressources adéquates, tant financières que techniques, doivent être allouées pour une mise en œuvre réussie des stratégies de cybersécurité. Cela nécessite des efforts ouverts, transparents et inclusifs de la part des parties prenantes, qui impliquent non seulement des investissements nationaux, mais aussi le recours à des partenariats internationaux et des mécanismes de soutien.

3. **Renforcement des capacités:** Il est essentiel de renforcer les capacités des institutions gouvernementales, des entités du secteur privé, des établissements d'enseignement et de recherche et de la société civile. Les initiatives devraient se concentrer sur l'amélioration des capacités techniques, des cadres juridiques et réglementaires et de la sensibilisation du public à la cybersécurité et à l'utilisation des TIC.

4. **Partenariats public-privé:** Encourager la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, les universités et la société civile afin de favoriser l'innovation, de partager les meilleures pratiques et de mobiliser des ressources pour les initiatives en matière de cybersécurité.

Mécanismes de suivi

1. **Suivi et évaluation:** Mettre en place un cadre solide de suivi et d'évaluation afin d'évaluer les progrès, d'identifier les défis et d'ajuster les stratégies si nécessaire. Ce cadre doit comprendre des indicateurs et des critères de référence spécifiques pour évaluer la mise en œuvre des mesures de cybersécurité.

2. **Un reporting régulier:** Les États membres devraient s'engager à rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre des principes et objectifs convenus. Cela pourrait être facilité par la création d'une plateforme numérique centralisée pour l'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques.

3. **Un engagement continu:** Un dialogue et une coopération continus entre les États membres de l'Union africaine, les organisations régionales et les partenaires internationaux sont essentiels. Des réunions, des ateliers et des conférences devraient être organisés régulièrement pour examiner les progrès réalisés, partager les expériences et affiner les stratégies.

Évaluation et gestion adaptative

1. **Évaluations périodiques:** Organiser des réunions d'évaluation périodiques aux niveaux régional et continental pour évaluer l'efficacité des efforts de mise en œuvre, partager les meilleures pratiques et discuter des nouveaux défis.

2. **Gestion adaptative:** Sur la base des résultats des évaluations périodiques, les stratégies et les plans d'action doivent pouvoir être adaptés pour faire face efficacement aux menaces nouvelles et émergentes dans le domaine de la cybersécurité.

3. **Mises à jour des politiques et des réglementations**: Évaluation et mise à jour permanentes des politiques, des règlements et de la législation afin de prendre en compte la nature dynamique du cyberespace et l'évolution du paysage des menaces.

En adhérant à ces directives, les États membres de l'Union africaine réaffirment leur engagement à promouvoir un cyberespace sûr, résilient et pacifique qui contribue à la prospérité et au bien-être de leurs citoyens. the prosperity and well-being of their citizens.

VI. Une mise en œuvre multipartite

Dans l'esprit du progrès collaboratif et du proverbe africain qui souligne l'interconnexion de nos communautés, « Si vous voulez aller vite, allez seul ; si vous voulez aller loin, allez ensemble », la Position africaine commune sur le Pacte numérique mondial des Nations Unies adopte une approche multipartite pour sa mise en œuvre. Reconnaissant la nature complexe et interdépendante de l'écosystème numérique, la réalisation des objectifs du Pacte nécessite la participation et la contribution actives de tous les secteurs de la société.

Cadre stratégique pour l'engagement des parties prenantes

1. **Structure de gouvernance inclusive:** Établir un cadre de gouvernance inclusif qui intègre des représentants du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, des universités et des organisations internationales. Cette structure garantira la prise en compte de diverses perspectives dans les processus de prise de décision, favorisant ainsi une approche holistique de la transformation numérique.

2. **Définition claire des rôles et des responsabilités** Articuler les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Pacte. Cette clarté permettra d'améliorer la coordination, d'éviter les redondances et de s'assurer que les contributions de chaque partie prenante sont orientées vers la réalisation des objectifs généraux du Pacte.

3. **Développement de partenariats:** Promouvoir le développement de partenariats stratégiques entre différents secteurs afin d'exploiter les forces collectives, de partager les ressources et de trouver des solutions innovantes aux défis numériques. Ces partenariats seront essentiels pour combler les lacunes infrastructurelles, améliorer la culture numérique et garantir l'inclusivité des services numériques.

Mécanismes de mise en œuvre

1. **Coordination des plans d'action:** Mettre en œuvre des plans d'action coordonnés qui alignent les stratégies nationales sur les objectifs du Pacte, avec l'aide de la structure de gouvernance. Ces plans détailleront les initiatives spécifiques, les calendriers et les résultats attendus, fournissant ainsi une feuille de route pour l'action collective.

2. **Suivi et évaluation:** Développer un système de suivi et d'évaluation solide pour suivre les progrès, mesurer l'impact et identifier les domaines à améliorer. Ce système permettra d'ajuster les stratégies en temps voulu, afin que le Pacte reste réactif aux nouveaux défis et aux nouvelles opportunités.

3. **Mobilisation des ressources:** Identifier et mobiliser les ressources nécessaires

à la mise en œuvre du Pacte. Il s'agit notamment d'investissements financiers, d'expertise technique et de capital humain, provenant de partenaires nationaux et internationaux.

Renforcement des capacités et partage des connaissances

1. **Compétences et culture numériques:** Améliorer les compétences et la culture numériques dans tous les segments de la population, en mettant l'accent sur les communautés marginalisées et isolées. Cet effort garantira que les avantages de la transformation numérique sont accessibles à tous, permettant aux individus de participer pleinement à l'économie numérique.

2. **Soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat:** Favoriser un environnement propice à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat. En donnant accès aux ressources, au mentorat et aux possibilités de mise en réseau, le Pacte vise à stimuler la croissance des start-up et des PME numériques, favorisant ainsi la diversification économique et la création d'emplois.

3. **Échange de bonnes pratiques:** Faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les parties prenantes. Cet échange améliorera l'apprentissage, encouragera l'innovation et renforcera les capacités sur tout le continent, contribuant ainsi au développement durable de l'écosystème numérique.

La mise en œuvre multipartite du Pacte numérique mondial des Nations unies et du Pacte africain pour le numérique est essentielle à la construction d'un avenir numérique résilient, inclusif et durable pour l'Afrique. Grâce à la collaboration, au partage des responsabilités et à l'action collective, nous pouvons exploiter le pouvoir de transformation des technologies numériques pour améliorer la vie de tous les Africains et faire en sorte que le continent joue un rôle central dans l'évolution du paysage numérique mondial.

VII. Des résultats tangibles et des engagements mesurables:

Plusieurs engagements et objectifs mesurables, mis en évidence dans les documents politiques de l'UA, sont conformes aux dix piliers du PNA proposé:

1. Renforcement des processus actuels de gouvernance de l'internet/du numérique en termes de résultats exécutoires et réalisables et de participation accrue des régions isolées et des groupes de parties prenantes négligés. (Déclaration de l'UA sur l'IG et le développement de l'économie numérique de l'Afrique) >> Tous les piliers du PNA, en particulier les piliers 1 et 2.

2. EXHORTER la communauté internationale à transformer les institutions non mondiales en institutions mondiales plus inclusives qui représentent tous les citoyens du monde, en tenant compte des préoccupations et des besoins de l'Afrique et des autres pays en développement, tout en plaidant pour le maintien de leur rôle au cœur de l'écosystème de la gouvernance mondiale de l'Internet ; (Déclaration de l'UA sur l'IG et le développement de l'économie numérique de l'Afrique) >> Pilier 10 du PNA.

3. Construire un marché unique numérique sécurisé en Afrique d'ici 2030, où la libre circulation des personnes, des services et des capitaux est assurée, et où les particuliers et les entreprises peuvent d'impliquer dans des activités en ligne en toute transparence, en phase avec la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) (DTS 2020-2030) >> Piliers 4 et 5 du PNA.

4. D'ici 2030, tous nos concitoyens devraient maîtriser les technologies numériques et être capables d'accéder en toute sécurité à au moins (6 mb/s) tout le temps, où qu'ils vivent sur le continent, à un prix abordable ne dépassant pas (1cts usd par mb). Ils doivent disposer pour cela d'un appareil intelligent fabriqué sur le continent à un prix ne dépassant pas (100 usd), afin de bénéficier de tous les services et contenus électroniques de base, dont au moins 30 % sont développés et hébergés en Afrique (DTS 2020-2030). >> Piliers 1, 2, 3 et 5 du PNA.

5. 99,9 % des personnes en Afrique auront une identité juridique numérique dans le cadre d'un processus d'enregistrement civil d'ici 2030 (DTS 2020-2030) >> Piliers 5 et 6 du PNA.

6. Développer et maintenir des plateformes et des bases de données pour mettre en commun les ressources et échanger des informations sur la protection des enfants sur internet, y compris des lignes directes pour le signalement et le soutien aux victimes. (Politique de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne) >> Pilier 6 du PNA.

7. Augmenter la contribution des services numériques à 7 % du PIB ; augmenter la part des produits de haute technologie dans les exportations de produits manufacturés à 20 % ; fournir un accès à une connexion internet d'au moins 6 Mb par seconde à 80 % de la population ; au moins 40 % des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur sont dans des disciplines liées aux STIM ; au moins 80 % des enfants terminent leur scolarité primaire avec les niveaux de compétence minimum requis en lecture, écriture, mathématiques et compétences numériques. (Le deuxième plan décennal (2024- 2033) de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA) >> Tous les piliers du PNA.

VIII. Conclusion et recommandations

Conclusion

Pour clore ce discours sur le Pacte numérique africain, soulignons qu'il éclaire la voie vers une transformation numérique globale en Afrique. Dans l'esprit de ce proverbe d'une grande profondeur : « Nous voulons à nos enfants des racines pour qu'ils aient un ancrage et des ailes pour les porter en avant », ces Pactes tracent la voie à suivre pour tirer parti de l'innovation numérique en vue du développement durable, du renforcement de l'économie et du progrès de la société à l'échelle mondiale, et en particulier en Afrique. En s'attaquant à la fracture numérique et en saisissant les opportunités offertes par l'ère numérique, ces Pactes constituent un engagement à intégrer les technologies numériques dans les efforts pour favoriser la prospérité, l'unité et la collaboration internationale à l'échelle mondiale et africaine.

Recommandations

Pour concrétiser la vision énoncée par le Pacte numérique mondial des Nations unies et le Pacte numérique de l'Union africaine, les recommandations suivantes sont formulées:

1. **Améliorer l'infrastructure numérique:** Se concentrer sur l'expansion et la modernisation de l'infrastructure numérique afin de garantir un accès complet et abordable aux technologies numériques, en mettant particulièrement l'accent sur les régions rurales et isolées.

2. **Promouvoir la culture et les compétences numériques :** Promouvoir des initiatives sur l'ensemble du continent pour renforcer la culture numérique et favoriser les compétences numériques essentielles, en préparant la population africaine à participer activement à l'économie numérique.

3. **Favoriser l'innovation numérique:** Stimuler l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation numériques dans toute l'Afrique, en encourageant la diversité économique et en créant des opportunités d'emploi dans le domaine numérique.

4. **Renforcer la cybersécurité:** Plaider en faveur de l'élaboration et de l'application de mesures strictes de cybersécurité et de lois sur la protection des données, afin de garantir un environnement numérique sûr qui suscite la confiance des utilisateurs et protège les données à caractère personnel.

5. **Harmoniser les politiques et réglementations numériques:** Faciliter l'alignement des politiques, des réglementations et des normes numériques dans les pays africains afin de promouvoir des interactions numériques transfrontalières efficaces et de favoriser l'intégration régionale.

6. **Renforcer les partenariats multilatéraux et mondiaux:** Renforcer le rôle et la représentation de l'Afrique dans la gouvernance numérique mondiale, en préconisant des efforts de collaboration et des partenariats qui reflètent les aspirations et les défis numériques du continent.

Aller de l'avant

En route vers l'avenir, l'Afrique se trouve à l'aube d'opportunités innombrables accompagnées de défis importants. Le voyage collectif vers la transformation numérique nécessite un effort concerté fondé sur l'unité, l'innovation et l'inclusion. Le succès du Pacte numérique mondial des Nations unies et du Pacte numérique de l'Union africaine dépend de notre attachement collectif à ces principes.

Dans un esprit de progrès partagé, réaffirmons notre adhésion aux visions de ce Pacte, en nous efforçant inlassablement de construire un avenir où la technologie numérique permettra à toutes les régions du monde de prospérer. En adoptant la devise: «Ensemble, nous allons loin», nous revendiquons notre volonté de cheminer vers une ère marquée par l'inclusion numérique, la prospérité et une intégration réussie sur la scène mondiale.

Annexe II : Cartographie des synergies entre le PNA de l'UA et d'autres stratégies de la CUA et des stratégies connexes.

Le Pacte numérique africain (PNA) est un document qui marque un jalon dans l'évolution numérique de l'Afrique. Il incarne une stratégie unifiée, inspirée par la vision de la Commission de l'Union africaine (CUA), visant à exploiter la technologie numérique pour le progrès socio-économique. Ce document représente un effort concerté pour s'aligner sur les directives stratégiques de l'Union africaine – telles que l'Agenda 2063 et la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030), entre autres – visant à tirer parti de l'innovation numérique pour la prospérité du continent. Il présente une approche holistique des opportunités et des défis numériques de l'Afrique, visant à améliorer la connectivité, à réduire la fracture numérique, à renforcer la cybersécurité et à exploiter le dividende démographique.

En favorisant l'intégration numérique transfrontalière et en soulignant l'importance d'un cadre politique coordonné, du développement des infrastructures et de l'amélioration des compétences, le PNA et les stratégies connexes de l'UA s'efforcent de catalyser une transformation numérique globale. Cette synergie concertée invite les parties prenantes à utiliser les technologies numériques de manière collaborative pour une croissance inclusive, un développement durable et le renforcement de la position de l'Afrique sur la scène mondiale. Il s'agit ainsi d'avancer ensemble pour réaliser les aspirations numériques du continent.

Synthèse du projet de PNA et de divers documents ou initiatives stratégiques
Le tableau suivant résume la synergie entre le projet de Pacte numérique africain et divers documents et initiatives stratégiques, soulignant les efforts de collaboration et d'alignement pour favoriser la transformation numérique sur le continent africain

S#	Document/Initiative stratégique	Synergie avec le projet de PNA
1	PNM des Nations unies	L'accent est mis sur la connectivité universelle, les droits numériques et la coopération numérique mondiale.
2	Agenda 2063 de l'UA	Alignement pour promouvoir une Afrique prospère, intégrée et en possession de tous ses moyens technologique.
3	Stratégie de transformation numérique de l'UA pour l'Afrique (2020-2030)	Objectifs communs pour l'inclusion numérique, le développement des infrastructures et la croissance de l'économie numérique.
4	Stratégies sectorielles numériques de l'UA (agriculture, éducation, santé)	Approches complémentaires visant à tirer parti des technologies numériques pour réaliser des progrès dans des secteurs spécifiques.
5	Cadre d'interopérabilité des systèmes d'identification numérique de l'UA	Synergie pour améliorer la gestion de l'identité numérique et les services transfrontaliers.

6	Cadre stratégique de l'UA en matière de données	L'accent est mis sur l'harmonisation de la gouvernance des données, l'amélioration de la protection de la vie privée et la
7	Stratégie de l'UA sur l'environnement politique et réglementaire pour permettre la création d'un marché unique numérique en Afrique	Objectifs communs pour la création d'un marché numérique harmonisé et d'un cadre réglementaire dans toute l'Afrique.
8	Manifeste Smart Africa	Engagement commun en faveur des TIC en tant que moteur du développement socio-économique et de la transformation
9	PRIDA	Des efforts de coopération pour harmoniser les politiques et les réglementations numériques et renforcer l'écosystème de la gouvernance numérique.
10	Politique et stratégie spatiales africaines	Alignement sur l'utilisation de la technologie spatiale pour l'amélioration de l'infrastructure numérique et la prestation de services.
11	Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Synergie dans la promotion de l'inclusion numérique et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans la sphère numérique.
12	Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25)	Des objectifs communs pour améliorer la culture numérique et intégrer les TIC dans l'éducation pour le développement durable.
13	Stratégie de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2024 (STISA-2024)	Vision commune de l'exploitation de la STI pour stimuler la transformation numérique et l'innovation en Afrique.
14	Convention de l'Union africaine (Malabo) sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel	Des efforts unifiés pour renforcer la cybersécurité, protéger les données à caractère personnel et lutter contre la cybercriminalité.
15	Projet de convention de l'UA sur l'établissement d'un cadre juridique crédible pour la cybersécurité en Afrique (Convention de Lomé)	Synergie dans l'établissement de cadres juridiques solides pour renforcer la cybersécurité et la protection des données dans toute l'Afrique.
16	Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf)	Aligner les efforts pour améliorer la connectivité numérique et harmoniser les politiques numériques, facilitant ainsi le commerce numérique transfrontalier et soutenant les objectifs d'intégration économique de la ZLECAf.
17	Opportunités et défis uniques présentés par le paysage numérique de l'Afrique	Reconnaissance commune et réponse stratégique pour exploiter les opportunités numériques de l'Afrique et relever les défis.

Documents connexes approuvés par la CUA

Parmi les documents stratégiques et les initiatives approuvés de l'Union africaine en matière de TIC, on peut citer	
1	Les recommandations de l'ONU sur le Pacte numérique mondial.
2	L'Agenda 2063 de l'Union africaine
3	La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030).
4	La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030).
5	Le Cadre d'interopérabilité des systèmes d'identification numérique de l'UA.
6	Le cadre stratégique de l'UA en matière de données.
7	La Stratégie de l'UA sur l'environnement politique et réglementaire pour permettre la création d'un marché unique numérique en Afrique.
8	Manifeste Smart Africa.
9	PRIDA (Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique).
10	Politique et stratégie spatiales africaines.
11	Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
12	Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25).
13	Stratégie de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2024 (STISA-2024).
14	La Convention de l'Union africaine (Malabo) sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.
15	Position africaine commune sur l'application du droit international à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cyberespace.
16	Convention de l'UA sur l'établissement d'un cadre juridique crédible pour la cybersécurité en Afrique (Convention de Lomé).
17	L'accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).
18	Les opportunités et les défis uniques que présente le paysage numérique africain, tous étayés par des principes directeurs adaptés au contexte africain.

Cartographie détaillée du projet de PNA et de divers documents ou initiatives stratégiques

Les tableaux suivants détaillent la « synergie » visant à renforcer l'efficacité du travail réalisé en commun, en termes de cohérence directionnelle de l'alignement et d'harmonie de la congruence entre le PNA de l'UA et d'autres stratégies et initiatives de la CUA ou connexes.

Projet de PNA et PNM des Nations unies

S#	Recommandations de l'ONU sur le PNM	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Parvenir à une connectivité universelle et significative qui inclut l'accès à l'internet à haut débit pour tous les citoyens d'ici à 2030.	Le Pacte insiste sur l'importance d'un accès abordable aux technologies numériques et sur l'expansion de l'infrastructure numérique dans toute l'Afrique, en vue d'une connectivité universelle.	Alignement direct sur l'objectif de connectivité universelle, en mettant l'accent sur l'expansion de l'infrastructure et l'accessibilité financière pour garantir l'accès de l'internet haut débit à tous les Africains.
2	Favoriser un accès équitable aux services publics numériques et aux outils numériques en accès libre qui soutiennent les objectifs sociétaux et le développement durable.	Il plaide pour le développement et le partage des biens et des services publics numériques afin d'améliorer la prestation des services publics et d'encourager l'innovation.	Accent mis sur l'utilisation des technologies numériques pour fournir des services publics accessibles et équitables, en accord avec le concept de biens publics numériques.
3	Garantir l'inclusion numérique et l'équité afin de combler la fracture numérique et de veiller à ce que toutes les personnes puissent bénéficier de l'ère numérique, en accordant une attention particulière à l'égalité des sexes, aux personnes handicapées et aux autres groupes marginalisés.	Il vise à réduire la fracture numérique en rendant les technologies numériques accessibles et abordables, en améliorant la culture et les compétences numériques pour tous, y compris dans les communautés marginalisées.	Alignement sur l'engagement en faveur de l'inclusion numérique et de l'équité, mettant l'accent sur les efforts visant à fournir un accès équitable aux technologies numériques et à développer la culture numérique au sein des diverses populations.
4	Garantir une connectivité importante et un renforcement des capacités numériques afin d'améliorer la capacité des individus et des communautés à utiliser efficacement les technologies numériques.	Il met l'accent sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur l'ensemble du continent, en soutenant les initiatives visant à préparer les Africains à l'économie numérique.	En phase avec l'objectif d'atteindre une connectivité importante par le biais d'initiatives axées sur le développement de la culture et des compétences numériques, dans le but d'autonomiser les individus et les communautés.
5	Protéger les droits numériques et assurer la sécurité en ligne pour respecter les droits et les libertés des individus dans l'espace numérique, en mettant l'accent sur la vie privée, la protection des données et la liberté d'expression.	Il insiste sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, en préconisant des mesures solides pour protéger les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel.	Alignement sur la protection des droits numériques et l'objectif de création d'un environnement numérique sûr et fiable, en mettant l'accent sur la cybersécurité et la protection des données.

6	Favoriser la coopération et la gouvernance numériques pour promouvoir des approches multipartites de l'élaboration des politiques numériques, en veillant à ce que les technologies numériques servent le bien commun.	Il insiste sur le renforcement de la coopération et de la gouvernance numériques mondiales, en garantissant la participation et la représentation actives de l'Afrique dans les dialogues sur la politique numérique mondiale.	Soutien à l'appel à la coopération numérique et à la gouvernance inclusive, en plaidant pour des approches collaboratives et multipartites de l'élaboration des politiques numériques.
7	Faire progresser la transformation numérique pour le développement durable afin de tirer parti des technologies numériques pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD).	Le Pacte met les technologies numériques au service du développement durable, de la croissance économique et du bien-être social dans toute l'Afrique, en s'alignant sur l'Agenda 2063 et les ODD.	Accent mis sur l'utilisation stratégique des technologies numériques pour parvenir au développement durable, en s'alignant sur l'objectif plus large d'utiliser la transformation numérique pour soutenir les ODD.

Projet de PNA et Agenda 2063 de l'UA

S#	Les aspirations de l'Agenda 2063	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	Le Pacte met l'accent sur l'utilisation des technologies numériques pour favoriser le développement durable et la croissance économique dans toute l'Afrique.	En promouvant la transformation numérique, le Pacte s'aligne sur la vision de l'Agenda 2063 pour la prospérité via la croissance inclusive et la durabilité.
2	Aspiration 2 : Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme	Il souligne l'importance de créer un marché unique numérique et d'harmoniser les politiques en matière de numérique et de données afin de faciliter la collaboration transfrontalière.	L'accent mis par le Pacte sur l'intégration numérique soutient la vision d'une Afrique unie, en renforçant la connectivité régionale et l'intégration économique.
3	Aspiration 3 : Une Afrique régie par la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit	Il met l'accent sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, en préconisant des mesures solides pour protéger les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel.	En défendant les droits numériques et un internet sécurisé, le Pacte s'aligne sur l'aspiration à la bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme.
4	Aspiration 4 : Une Afrique en paix et en sécurité	Il préconise des mesures de cybersécurité solides pour protéger les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel, contribuant ainsi à un environnement numérique sûr.	L'accent mis sur la cybersécurité reflète l'aspiration à un continent pacifique et sûr, ce qui implique également la sécurisation du domaine numérique.
5	Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, d'un patrimoine, de valeurs et d'une éthique communs	Les objectifs généraux du Pacte invitent à soutenir les plateformes numériques qui promeuvent le patrimoine et les valeurs culturelles de l'Afrique.	La promotion de l'inclusion numérique et des services publics inclut probablement des efforts pour préserver et célébrer l'identité culturelle de l'Afrique via le numérique.

6	Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, et qui s'appuie sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes	Il se concentre sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur l'ensemble du continent, en préparant les Africains à l'économie numérique.	En mettant l'accent sur le développement de la culture et des compétences numériques, le Pacte soutient l'aspiration à un développement axé sur les personnes, en renforçant l'autonomie des femmes et des jeunes.
7	Aspiration 7 : L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent	Il insiste sur le renforcement de la coopération et de la gouvernance numériques mondiales, en veillant à ce que l'Afrique participe activement aux dialogues internationaux sur la politique numérique.	L'accent mis par le Pacte sur la coopération numérique mondiale renforce le rôle de l'Afrique en tant que partenaire fort et influent à l'ère numérique, en phase avec l'aspiration d'une Afrique compétitive à l'échelle mondiale.

Projet de PNA et Stratégie de transformation numérique de l'UA pour l'Afrique (2020-2030)

S#	Objectifs de la STN (2020-2030)	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Veiller à ce que chaque Africain ait accès aux services numériques	Le Pacte souligne l'importance de garantir un accès abordable aux technologies numériques et de développer l'infrastructure numérique dans toute l'Afrique.	Cela va dans le sens de l'objectif de l'accès universel aux services numériques, avec un accent mis sur le développement de l'infrastructure et l'accessibilité financière.
2	Opérer la transition numérique dans tous les secteurs pour stimuler la croissance économique et le développement	Il valorise le développement de biens et de services publics numériques et la promotion de la culture numérique, l'objectif étant d'intégrer les TIC dans des secteurs tels que l'éducation, la santé et l'agriculture.	En tirant parti des technologies numériques dans divers secteurs, le Pacte s'aligne sur l'objectif de la stratégie qui consiste à mettre le numérique au service de la croissance économique.
3	Créer un marché unique numérique en Afrique	Il souligne l'importance de créer un marché unique numérique et d'harmoniser les politiques en matière de numérique et de données afin de faciliter la collaboration transfrontalière.	L'accent mis sur un marché numérique unifié appuie la vision stratégique d'un commerce numérique transparent et d'une interopérabilité entre les pays africains.
4	Améliorer la gouvernance grâce au numérique	Il plaide pour l'harmonisation des politiques et des réglementations numériques afin de créer un environnement propice à la gouvernance numérique.	Améliorer la gouvernance numérique est en phase avec l'objectif de la stratégie qui consiste à tirer parti des TIC pour rendre les processus gouvernementaux plus efficaces et plus transparents.
5	Favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat dans l'économie numérique	Il encourage l'entrepreneuriat numérique et les écosystèmes d'innovation, en favorisant la diversification économique et la création d'emplois dans le domaine numérique.	La promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat soutient directement l'objectif stratégique qui consiste à stimuler l'activité économique et la compétitivité dans le secteur numérique.

6	Garantir l'inclusion et l'autonomisation de tous les segments de la société	L'objectif est de réduire la fracture numérique en rendant les technologies numériques accessibles et abordables et en améliorant la culture et les compétences numériques pour tous.	L'inclusion numérique et l'autonomisation de diverses populations, y compris les communautés marginalisées, sont en phase avec l'accent mis par la stratégie sur l'inclusion.
7	Renforcer la cybersécurité et protéger les données à caractère personnel	met l'accent sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, en préconisant des mesures solides pour protéger les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel.	En donnant la priorité à la cybersécurité et à la protection des données, le Pacte concrétise le message de la stratégie appelant à sécuriser les environnements numériques et à préserver la vie privée des utilisateurs.

Projet de PNA et Stratégies sectorielles numériques de l'UA pour l'agriculture, l'éducation et la santé

S#	Objectifs de la stratégie sectorielle	Synergie avec le projet de PNA	Explication
	AGRICULTURE		
1	Tirer parti des technologies numériques pour améliorer la productivité et la durabilité de l'agriculture	Le Pacte encourage l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la prestation de services dans l'agriculture, dans le but d'accroître la productivité et la durabilité.	En se concentrant sur l'innovation numérique dans l'agriculture, le Pacte s'aligne sur les stratégies sectorielles visant à améliorer la productivité et les pratiques durables grâce aux outils numériques.
	ÉDUCATION		
1	Intégrer les technologies numériques pour améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci	Il met l'accent sur le développement de biens et de services publics numériques, notamment de plateformes et de ressources numériques dans l'éducation, afin d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation.	L'accent mis sur l'utilisation des technologies numériques dans l'éducation soutient les objectifs sectoriels visant à améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement grâce aux ressources numériques.
2	Promouvoir la culture et les compétences numériques chez les élèves/étudiants et les enseignants	Il se concentre sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur le continent, répondant indirectement au besoin de compétences numériques dans le secteur de l'éducation.	En plaidant pour la généralisation de la culture et des compétences numériques, le Pacte est en phase avec les stratégies éducatives visant à doter les élèves/étudiants et les enseignants de compétences numériques.
	SANTÉ		

1	Utiliser les technologies numériques pour améliorer la prestation des soins de santé et les résultats pour les patients	Il encourage l'exploitation des technologies numériques pour améliorer la prestation des soins de santé, y compris le développement de services et de plateformes de santé numériques.	En phase avec les stratégies du secteur de la santé, le soutien du Pacte à l'innovation numérique dans les soins de santé vise à améliorer les prestations et les résultats grâce à des solutions numériques.
2	Promouvoir l'adoption de dossiers médicaux numériques et de la télémédecine	L'accent mis sur l'infrastructure numérique et les services publics devrait favoriser l'évolution du secteur de la santé vers l'adoption de dossiers médicaux numériques et de la télémédecine.	L'accent mis par le Pacte sur l'infrastructure numérique facilite indirectement l'adoption de la télémédecine et des dossiers médicaux numériques, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du secteur.

Projet de PNA et Cadre d'interopérabilité des systèmes d'identification numérique de l'UA

S#	Objectifs du Cadre d'interopérabilité des systèmes d'identification numérique de l'UA	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Mettre en place un cadre juridique et réglementaire harmonisé pour l'identification numérique dans toute l'Afrique	Le Pacte souligne l'importance d'harmoniser les politiques et les réglementations numériques, ce qui favorise indirectement la création d'un environnement propice à l'interopérabilité de l'identification numérique.	En plaidant pour des politiques numériques harmonisées, le Pacte s'aligne sur l'objectif de créer un cadre juridique et réglementaire uniforme pour l'identification numérique, facilitant les services transfrontaliers et la vérification de l'identité.
2	Promouvoir l'utilisation de l'identification numérique comme fondement des économies et des sociétés numériques	Les objectifs généraux du Pacte, à savoir la transformation numérique et le développement des infrastructures, créent une toile de fond favorable à l'adoption et à l'utilisation des systèmes d'identification numérique.	L'accent mis sur l'infrastructure et les services numériques dans le cadre du Pacte promeut indirectement le rôle fondamental de l'identification numérique dans la mise en place d'économies et de sociétés numériques.
3	Assurer l'interopérabilité des systèmes d'identification numérique dans et entre les pays africains	Il souligne l'importance de la création d'un marché unique numérique et du renforcement de la collaboration numérique transfrontalière, qui bénéficierait de l'interopérabilité des systèmes d'identification numérique et y contribuerait.	La volonté d'unifier le marché numérique et d'améliorer la collaboration numérique illustre la nécessité de disposer de systèmes d'identification numérique interopérables, conformément aux objectifs du cadre pour une identification transfrontalière transparente.
4	Renforcer la sécurité, la protection de la vie privée et la confiance dans les services numériques grâce à une gestion efficace de l'identité numérique	Il met l'accent sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, soutenant indirectement l'objectif du cadre de garantir une gestion sûre, privée et fiable de l'identité numérique.	En mettant l'accent sur la cybersécurité et la protection des données, le Pacte soutient indirectement la création d'environnements sûrs et fiables pour l'identification numérique, ce qui est essentiel pour assurer la protection des utilisateurs et créer la confiance.

5	Faciliter l'accès de tous aux services et aux droits grâce à l'identification numérique	Il s'agit de garantir un accès abordable aux technologies numériques et d'améliorer la culture numérique, afin de faciliter indirectement l'adoption et l'utilisation de l'identification numérique pour accéder aux services et aux droits.	L'accent mis dans le Pacte sur l'inclusion et la culture numériques soutient indirectement l'objectif du cadre d'utiliser l'identification numérique pour permettre un accès équitable aux services et aux droits numériques pour tous les Africains.

Projet de PNA et Cadre stratégique de l'UA en matière de données

S#	Objectifs du cadre stratégique de l'UA en matière de données	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Développer une gouvernance des données et un paysage réglementaire harmonisés dans toute l'Afrique	Le Pacte souligne l'importance d'harmoniser les politiques et les réglementations numériques, ce qui soutient indirectement la création d'un cadre unifié de gouvernance des données.	En plaidant pour des politiques numériques et de données harmonisées, le Pacte s'aligne sur l'objectif du cadre visant à établir une gouvernance cohérente des données sur l'ensemble du continent.
2	Renforcer la protection des données et de la vie privée des personnes	Il met l'accent sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, en préconisant des mesures solides pour protéger les données à caractère personnel et garantir le respect de la vie privée.	Directement aligné sur les objectifs du cadre visant à protéger les informations personnelles et à renforcer la vie privée dans l'espace numérique.
3	Favoriser la libre circulation des données entre les pays tout en garantissant la sécurité des données	Il souligne l'importance de créer un marché unique numérique et de renforcer la collaboration numérique transfrontalière, ce qui implique et contribue à la libre circulation sécurisée des données.	Les efforts déployés par le Pacte en faveur d'un marché numérique unifié et d'une meilleure collaboration numérique sous-tendent l'objectif du cadre de sécuriser les flux de données transfrontaliers.
4	Promouvoir l'accessibilité des données et l'utilisation de données en accès libre pour l'innovation et le développement	Bien qu'ils ne soient pas explicitement mentionnés, les objectifs généraux du Pacte en matière de transformation numérique supposent un soutien aux initiatives de données en accès libre qui stimulent l'innovation et le développement.	L'accent mis sur l'innovation numérique et les services publics dans le cadre du Pacte soutient indirectement l'objectif d'utiliser les données en accès libre pour favoriser le progrès social et économique.
5	Renforcer les capacités de gestion et d'analyse des données pour faciliter la prise de décision	Il met l'accent sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques, ce qui pourrait indirectement inclure les capacités liées à la gestion des données et à l'analyse.	En mettant l'accent sur le développement de la culture et des compétences numériques, le Pacte soutient indirectement l'objectif du cadre visant à renforcer les capacités d'analyse des données pour une prise de décision éclairée.

6	Veiller à ce que les technologies fondées sur les données soient mises au service du développement durable et du bien-être social	Le Pacte met les technologies numériques au service du développement durable, de la croissance économique et du bien-être social, en veillant à ce que les données soient utilisées à ces fins.	Cela reflète un engagement commun à exploiter les données et les technologies numériques pour atteindre les objectifs de développement durable et améliorer les perspectives sociales.

Projet de PNA et Stratégie de l'UA sur l'environnement politique et réglementaire pour permettre la création d'un marché unique numérique en l'Afrique:

S#	Objectifs de la stratégie de l'UA	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Créer un cadre réglementaire harmonisé pour le marché numérique en Afrique	Le Pacte souligne l'importance d'harmoniser les politiques et les réglementations numériques afin de faciliter la collaboration transfrontalière et de créer le marché unique numérique de l'Afrique.	Cela s'inscrit directement dans l'objectif de la stratégie visant à établir un environnement réglementaire cohérent sur l'ensemble du continent, afin de favoriser un marché numérique homogène.
2	Assurer la libre circulation des données entre les pays tout en protégeant les données à caractère personnel	Il plaide pour le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, soutenant indirectement la libre circulation sécurisée des données dans le cadre d'un marché unique numérique.	Tout en mettant l'accent sur la sécurité et la protection de la vie privée, le Pacte soutient l'objectif de la stratégie en faveur de la mobilité des données, essentielle pour un marché unique numérique, en garantissant des mesures de protection des données.
3	Promouvoir l'inclusion numérique et l'accès aux services numériques pour tous les Africains	Il vise à garantir un accès abordable aux technologies numériques et à améliorer la culture et les compétences numériques pour tous, en soutenant directement l'inclusion numérique.	L'accent mis sur le caractère abordable et la culture numérique s'aligne sur les objectifs de la stratégie visant à garantir un large accès aux services numériques, ce qui est essentiel pour obtenir un marché unique numérique inclusif.
4	Favoriser l'innovation et la concurrence dans l'économie numérique	Il encourage l'entrepreneuriat numérique et les écosystèmes d'innovation, en favorisant la diversification économique et la création d'emplois dans le domaine numérique.	En promouvant l'innovation et l'entrepreneuriat, le Pacte s'aligne sur les objectifs de la stratégie visant à créer une économie numérique dynamique et à encourager la concurrence.
5	Renforcer la cybersécurité et la confiance dans les services numériques	Il insiste sur le renforcement des mesures de cybersécurité et la protection des données afin de créer un environnement numérique sûr et fiable.	L'accent mis par le Pacte sur la cybersécurité soutient directement l'objectif de la stratégie visant à instaurer la confiance dans les services numériques, ce qui est essentiel pour un marché unique numérique fonctionnel.

6	Faciliter la transformation numérique dans différents secteurs	Il met l'accent sur le développement de biens et de services publics numériques, afin d'intégrer les TIC dans des secteurs tels que l'éducation, la santé et l'agriculture.	L'approche sectorielle de la transformation numérique dans le Pacte reflète l'objectif de la stratégie visant à tirer parti des technologies numériques pour un développement socio-économique plus large.
7	Développer les compétences et renforcer les capacités humaines pour soutenir l'économie numérique	Il se concentre sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur le continent, soutenant indirectement le développement des capacités humaines pour stimuler l'économie numérique.	L'accent mis sur le développement de la culture et des compétences numériques est en phase avec l'importance accordée par la stratégie au capital humain en tant que facteur essentiel du succès du marché unique numérique.

Projet de PNA et Manifeste Smart Africa:

S#	Objectifs du Manifeste Smart Africa	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Placer les TIC au centre des programmes nationaux de développement socio-économique	Le Pacte s'aligne sur cet objectif en préconisant de tirer parti des technologies numériques pour favoriser le développement durable et la croissance économique dans toute l'Afrique.	Il souligne l'importance des TIC pour renforcer du développement socio-économique, dans l'optique du manifeste.
2	Promouvoir un accès abordable aux services numériques pour tous et le développement de contenus locaux	Il vise à garantir un accès abordable aux technologies numériques et à améliorer la culture numérique, ce qui répond directement à l'objectif de promotion d'un accès numérique inclusif et du développement de contenus locaux.	Cela reflète un engagement commun à réduire la fracture numérique et à promouvoir des contenus qui reflètent les cultures et les langues africaines.
3	Améliorer l'infrastructure de connectivité sur le continent	Il plaide pour l'expansion de l'infrastructure numérique afin de couvrir les zones isolées, ce qui correspond à l'accent mis par le manifeste sur l'amélioration de la connectivité.	Le Pacte et le manifeste reconnaissent tous deux le rôle fondamental d'une infrastructure de connectivité robuste dans la réalisation de la transformation numérique.

4	Favoriser l'engagement du secteur privé et l'entrepreneuriat dans le secteur des TIC	Il encourage l'entrepreneuriat numérique et les écosystèmes d'innovation, en favorisant la diversification économique et la création d'emplois dans le domaine numérique.	Les deux documents considèrent le secteur privé et l'entrepreneuriat comme des moteurs essentiels de l'innovation et de la croissance économique dans le secteur des TIC.
5	Assurer l'adoption des TIC dans tous les aspects de la société et de l'économie	Il met l'accent sur le développement de biens et de services publics numériques et sur la promotion de la culture numérique, dans le but d'intégrer les TIC dans l'éducation, la santé, l'agriculture et bien d'autres domaines.	Le Pacte concrétise l'appel lancé par le manifeste en faveur d'une adoption globale des TIC, en veillant à ce que les technologies numériques pénètrent les différents secteurs sociétaux et économiques.
6	Mettre en place une gestion transparente et efficace des ressources du spectre	Les objectifs généraux suggèrent un environnement propice à une gestion efficace du spectre dans le cadre d'efforts plus larges de développement de l'infrastructure numérique.	Une gestion efficace du spectre est implicite dans l'objectif d'améliorer la connectivité et l'accès, qui sont essentiels pour obtenir un écosystème numérique dynamique.
7	Développer un environnement numérique durable, fiable et sûr	Il met l'accent sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, en réponse à l'accent mis par le manifeste sur la création d'un environnement numérique sûr et fiable.	Ces deux documents donnent la priorité à la sécurité et à la fiabilité des infrastructures et des services numériques, en reconnaissant leur importance pour renforcer la confiance et la sécurité des utilisateurs.
8	Promouvoir l'innovation numérique et former les citoyens pour améliorer leur culture numérique	Il se concentre sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques, en soutenant les initiatives visant à préparer les Africains à l'économie numérique.	Il est aligné sur l'objectif du manifeste visant à doter les citoyens des compétences numériques nécessaires, afin d'assurer une large participation au monde numérique.

Projet de PNA et PRIDA :

S#	Objectifs du PRIDA	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Harmoniser les politiques et réglementations numériques en Afrique	Le Pacte souligne l'importance d'harmoniser les politiques en matière de numérique et de données afin de faciliter la collaboration transfrontalière et la création d'un marché unique du numérique en Afrique.	Cela reflète l'objectif du PRIDA de créer un paysage politique numérique cohérent sur tout le continent, afin de faciliter la gestion des services et des biens numériques entre les pays.
2	Renforcer l'écosystème numérique en favorisant l'accès de tous aux services numériques	Il s'agit de garantir un accès abordable aux technologies numériques et d'améliorer la culture et les compétences numériques, ce qui répond directement à l'objectif de promotion d'un accès numérique inclusif.	En plaidant pour un accès inclusif et en améliorant la culture numérique, le Pacte s'aligne sur les objectifs du PRIDA visant à renforcer l'écosystème numérique dans toute l'Afrique.
3	Renforcer les capacités des États membres de l'UA en matière de politique et de réglementation numériques	Les objectifs primordiaux, à savoir le renforcement des capacités en matière de politique et de réglementation, suggèrent un environnement propice à de telles initiatives.	Aider les États membres à comprendre et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations numériques s'inscrit dans les objectifs plus larges du Pacte, en phase avec l'objectif du PRIDA.
4	Soutenir le développement des marchés numériques et encourager l'innovation numérique et l'entrepreneuriat	Il encourage l'entrepreneuriat numérique et les écosystèmes d'innovation, en favorisant la diversification économique et la création d'emplois dans le domaine numérique.	Parfaitement aligné sur le PRIDA, le soutien du Pacte aux marchés numériques, à l'innovation et à l'entrepreneuriat souligne le rôle de l'initiative dans la transformation numérique de l'Afrique.
5	Faciliter le partage des meilleures pratiques et des connaissances entre les États membres de l'UA	Bien qu'ils ne soient pas spécifiquement mentionnés, les principes de collaboration et de partenariat du Pacte impliquent une approche partagée de la diffusion des connaissances et des meilleures pratiques.	L'esprit de collaboration et de partage des connaissances souligné dans le Pacte reflète les objectifs du PRIDA de tirer parti de l'expertise et de l'expérience collectives pour la croissance numérique.

Projet de PNA et Politique et stratégie spatiales africaines :

S#	Objectifs de la Politique et stratégie spatiales africaines	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Promouvoir l'utilisation des technologies spatiales pour le développement socio-économique de l'Afrique	L'accent mis par le Pacte sur l'exploitation des technologies numériques pour le développement durable suggère un alignement indirect sur l'utilisation des technologies spatiales à des fins similaires.	Les technologies spatiales, essentielles pour les infrastructures numériques telles que la communication par satellite et l'observation de la terre, sont à la base de nombreux services numériques qui contribuent
2	Renforcer les capacités de l'Afrique dans le domaine des sciences et technologies spatiales	L'accent mis par le Pacte sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur l'ensemble du continent peut indirectement contribuer à renforcer les capacités dans le domaine des sciences et des technologies spatiales.	En plaidant en faveur d'une éducation et d'une culture numériques étendues, le Pacte est susceptible de favoriser le développement d'une main-d'œuvre qualifiée qui pourrait également contribuer au secteur spatial.
3	Encourager les pays africains à collaborer à des projets spatiaux	Bien que la collaboration spatiale ne soit pas détaillée, l'appel à la collaboration transfrontalière dans le domaine numérique lancé par le Pacte implique une position favorable aux projets spatiaux collaboratifs.	La collaboration en matière de transformation numérique pourrait s'étendre aux projets spatiaux, en tirant parti du partage des ressources, des connaissances et des infrastructures.
4	Garantir l'accès de tous les pays africains aux services de communication par satellite	La promotion du développement de l'infrastructure numérique dans le Pacte s'aligne sur l'objectif de garantir l'accès à la communication par satellite, qui est cruciale pour les régions éloignées et isolées.	La communication par satellite est un élément clé de l'infrastructure numérique, notamment pour parvenir à une connectivité universelle sur le continent.
5	Exploiter les données spatiales pour la surveillance et la gestion de l'environnement	Les impératifs stratégiques du Pacte concernant l'exploitation des technologies numériques pour un développement vert, résilient et inclusif pourraient englober l'utilisation des données spatiales à des fins environnementales.	Les données spatiales jouent un rôle essentiel dans la surveillance et la gestion de l'environnement, en phase avec l'accent mis par le Pacte sur le développement durable.

Projet de PNA et Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

S#	Objectifs de la Stratégie de l'UA pour l'ESAF	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Promouvoir l'accès des femmes et des jeunes filles aux TIC et à l'enseignement des STIM	Le Pacte se concentre sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur tout le continent. Il soutient indirectement cet objectif en plaidant pour un accès inclusif à l'éducation numérique et au développement des compétences.	L'accent mis sur le développement de la culture et des compétences numériques dans le cadre du Pacte est susceptible d'englober des efforts visant à combler le fossé entre les hommes et les femmes dans les domaines des TIC et des STIM, conformément aux objectifs de la stratégie.
2	Assurer la participation des femmes à l'économie numérique et aux carrières liées aux TIC	Encourager l'entrepreneuriat numérique et les écosystèmes d'innovation dans le Pacte peut favoriser une approche inclusive à l'égard des femmes, bien que les initiatives spécifiques ciblant la participation des femmes ne soient pas détaillées.	L'accent mis par le Pacte sur la promotion d'une économie numérique inclusive pourrait indirectement favoriser une plus grande présence des femmes dans les carrières et l'entrepreneuriat liés aux TIC, conformément aux objectifs de la stratégie.
3	Aborder et éliminer la fracture numérique liée au sexe	L'objectif du Pacte, qui est de réduire la fracture numérique en rendant les technologies numériques accessibles et abordables pour tous, inclut implicitement des efforts visant à éliminer la fracture numérique liée au sexe, bien qu'il ne spécifie pas de mesures allant dans ce sens.	En visant à combler la fracture numérique, le Pacte s'aligne sur l'objectif de la stratégie qui consiste à s'attaquer aux disparités entre les sexes en matière d'accès, d'utilisation et de compétences numériques.
4	Renforcer la sécurité des femmes et des jeunes filles en ligne	L'accent mis sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données dans le Pacte contribue indirectement à créer un environnement en ligne plus sûr pour les femmes et les jeunes filles, bien qu'il ne soit pas fait mention de mesures allant dans ce sens.	L'accent mis sur un environnement numérique sécurisé pourrait soutenir les efforts visant à protéger les femmes et les jeunes filles contre le harcèlement et la violence en ligne, en phase avec les préconisations de la stratégie en matière de sécurité en ligne.

5	Tirer parti des technologies numériques pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes	Les objectifs généraux du Pacte, qui consistent à mettre les technologies numériques au service du développement durable et du bien-être social, sont susceptibles de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes, bien qu'il ne soit pas fait mention d'initiatives spécifiques allant dans ce sens.	L'utilisation stratégique des technologies numériques pour le développement et l'inclusion dans le cadre du Pacte fournit un cadre qui pourrait être mis à profit pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes, en phase avec les objectifs de la stratégie.
6	Soutenir le leadership des femmes dans le secteur numérique	Bien que cet aspect ne soit pas spécifiquement abordé, le soutien du Pacte à l'innovation et à l'entrepreneuriat pourrait englober des initiatives visant à promouvoir le leadership des femmes dans le secteur numérique, conformément aux objectifs de la stratégie.	La promotion d'une économie numérique inclusive et d'un écosystème de l'entrepreneuriat offre potentiellement des opportunités pour le leadership des femmes et leur présence dans des postes de décision dans le secteur numérique.

Projet de PNA et Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25):

S#	Objectifs de la CESA 1 6-25	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Renforcer les systèmes d'éducation et de formation afin d'acquérir les connaissances, les compétences, les aptitudes, l'innovation et la créativité nécessaires pour cultiver les valeurs fondamentales de l'Afrique et promouvoir le développement durable.	Le Pacte met l'accent sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur le continent, en soutenant des initiatives visant à préparer les Africains à l'économie numérique.	L'accent mis sur le développement de la culture et des compétences numériques dans le cadre du Pacte s'aligne sur l'objectif de la CESA d'améliorer les systèmes éducatifs, en veillant à ce qu'ils fournissent les compétences nécessaires au développement durable.
2	Promouvoir la science, la technologie, la recherche et l'innovation afin de renforcer les connaissances, les capacités et les compétences pour l'avenir de l'Afrique.	Il encourage l'entrepreneuriat numérique et les écosystèmes d'innovation, en favorisant la diversification économique et la création d'emplois dans le domaine numérique.	En prônant l'innovation et l'entrepreneuriat dans le secteur numérique, le Pacte reflète l'accent mis par la CESA sur la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'éducation.

3	Développer et moderniser les installations scolaires afin de créer des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces pour tous.	Bien qu'il n'en soit pas fait mention explicitement, les objectifs généraux du Pacte suggèrent un environnement propice à l'utilisation des technologies numériques pour améliorer les installations et les environnements éducatifs.	La promotion de l'infrastructure numérique et des services publics est susceptible de soutenir les efforts visant à améliorer les installations éducatives grâce aux TIC, ce qui correspond indirectement aux objectifs de la CESA.
4	Développer et améliorer l'éducation et la protection de la petite enfance, en particulier pour les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés.	L'accent mis sur le développement de la culture et des compétences numériques pourrait indirectement soutenir les initiatives éducatives en direction de la petite enfance, bien qu'il n'en soit pas fait mention de manière spécifique.	Les initiatives visant à renforcer la culture numérique dès le plus jeune âge sont en phase avec l'objectif d'améliorer l'éducation des jeunes enfants, même s'il n'en est pas fait mention explicitement dans le Pacte.
5	Améliorer la formation et le développement professionnel des enseignants pour favoriser une éducation de qualité.	L'accent mis sur l'amélioration des compétences numériques inclut implicitement la formation des enseignants et le développement professionnel des compétences en matière de TIC.	En promouvant la culture et les compétences numériques, le Pacte soutient indirectement le développement professionnel des enseignants afin d'améliorer la qualité de l'éducation, ce qui correspond aux objectifs de la CESA.
6	Exploiter la capacité des TIC pour améliorer l'accès, la qualité et la pertinence des systèmes d'éducation et de formation.	Il souligne l'importance de développer les biens et les services publics numériques, notamment les plateformes et les ressources numériques, afin d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation.	Il est directement aligné sur l'objectif de la CESA de tirer parti des TIC pour améliorer les systèmes éducatifs, en présentant une vision commune de l'intégration des technologies numériques dans l'éducation.
7	Garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.	L'objectif est de garantir un accès abordable aux technologies numériques et d'améliorer la culture numérique, afin de promouvoir des possibilités d'éducation inclusives et équitables.	Les initiatives du Pacte visant à combler la fracture numérique et à promouvoir la culture numérique s'alignent sur l'accent mis par la CESA sur l'inclusion et l'équité dans l'éducation, en soutenant l'apprentissage tout au long de la vie grâce au numérique.

Projet de PNA et Stratégie de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique 2024 (STISA-2024)

S#	Objectifs de la STISA-2024	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Accélérer la transition de l'Afrique vers une économie fondée sur l'innovation et la connaissance	Le Pacte met l'accent sur l'exploitation des technologies numériques pour le développement durable et la croissance économique, en favorisant un environnement propice à l'innovation et à la création de savoir.	En préconisant l'utilisation stratégique des technologies numériques et en encourageant les écosystèmes d'innovation, le Pacte s'aligne sur la vision d'une économie fondée sur la connaissance de la STISA-2024.
2	Promouvoir la science, la technologie et l'innovation (STI) pour atteindre les objectifs de développement du continent	Il encourage l'entrepreneuriat numérique et les écosystèmes d'innovation, en reconnaissant l'importance de la STI pour résoudre les problèmes de développement de l'Afrique.	L'accent mis sur l'innovation numérique et l'entrepreneuriat dans le cadre du Pacte soutient directement l'objectif de STISA-2024 d'utiliser la STI pour favoriser le développement.
3	Renforcer les capacités scientifiques et technologiques de l'Afrique	Il se concentre sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques sur l'ensemble du continent, contribuant indirectement au renforcement des capacités en matière de STI.	En mettant l'accent sur le développement de la culture et des compétences numériques, le Pacte soutient indirectement le renforcement des capacités scientifiques et technologiques conformément à la STISA-2024.
4	Favoriser le développement social et économique en exploitant le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation dans tous les secteurs	Il met l'accent sur le développement de biens et de services publics numériques, afin d'intégrer les TIC dans des secteurs tels que l'éducation, la santé et l'agriculture.	L'accent sectoriel du Pacte sur l'exploitation des technologies numériques s'aligne sur l'objectif de la STISA-2024 d'utiliser la STI pour favoriser le développement socio-économique en général.
5	Encourager la coopération internationale et les partenariats dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation	Il met l'accent sur le renforcement de la coopération et de la gouvernance numériques mondiales, en plaidant indirectement pour une collaboration internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.	L'accent mis sur la coopération internationale et les partenariats dans le cadre du Pacte soutient l'objectif de la STISA-2024 de renforcer la STI de l'Afrique par le biais d'une collaboration à l'échelle mondiale.
6	Améliorer la gouvernance et les politiques liées aux STI	Il plaide pour l'harmonisation des politiques et des réglementations numériques afin de créer un environnement propice au développement de la STI.	Les efforts déployés par le Pacte pour harmoniser les politiques numériques s'alignent sur l'objectif de la STISA-2024, qui est d'améliorer la gouvernance et les cadres politiques dans la STI.

7	Promouvoir l'adoption et l'adaptation des technologies existantes, ainsi que le développement de technologies nouvelles et émergentes.	Les objectifs généraux suggèrent un environnement propice à l'adoption et au développement des technologies, y compris des technologies numériques nouvelles et émergentes.	La promotion de l'innovation et de la transformation numérique dans le cadre du Pacte soutient indirectement l'objectif de la STISA-2024 d'adoption et de développement des technologies.

Projet de PNA et Convention de l'Union africaine (Malabo) sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel

S#	Objectifs de la convention de Malabo	Synergie avec le projet de PNA	Explication
1	Établir des cadres juridiques pour promouvoir la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel	Le Pacte met l'accent sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, en préconisant la promulgation et l'application de lois solides qui protègent les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel.	Il s'aligne directement sur l'objectif de la Convention d'établir des cadres juridiques complets dans toute l'Afrique, en mettant l'accent sur la cybersécurité et la protection des informations personnelles dans l'espace numérique.
2	Promouvoir les transactions électroniques en garantissant la sécurité et la confidentialité des données	Les objectifs généraux suggèrent un environnement propice aux transactions électroniques sécurisées, favorisant implicitement la sécurité des données et la protection de la vie privée.	L'accent mis par le Pacte sur la cybersécurité et la protection des données favorise indirectement un environnement sûr pour les transactions électroniques, conformément aux objectifs de la Convention.
3	Renforcer la lutte contre la cybercriminalité	Il préconise des mesures de cybersécurité solides pour protéger les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel, contribuant ainsi à un environnement numérique sûr.	En mettant l'accent sur la cybersécurité, le Pacte s'aligne sur l'objectif de la Convention qui est de lutter contre la cybercriminalité et de créer un espace numérique plus sûr pour tous les Africains.
4	Favoriser le développement d'une culture de la cybersécurité et de la protection des données à caractère personnel	L'accent est mis sur l'amélioration de la culture et des compétences numériques, ce qui inclut la sensibilisation et les pratiques liées à la cybersécurité et à la protection des données.	L'accent mis sur le développement de la culture et des compétences numériques soutient indirectement la création d'une culture où la cybersécurité et la protection des données sont prioritaires, ce qui fait écho aux objectifs de la Convention.
5	Renforcer la coopération entre les États membres de l'UA en matière de cybersécurité et de protection des données à caractère personnel	Il insiste sur le renforcement de la coopération et de la gouvernance numériques mondiales et régionales, ce qui impliquerait la coopération en matière de cybersécurité et de protection des données entre les États membres de l'UA.	L'accent mis par le Pacte sur le renforcement de la coopération et de la gouvernance s'aligne sur l'objectif de la Convention, à savoir que les États membres de l'UA collaborent sur les questions de cybersécurité et de protection des données.

Projet de PNA et Convention de l'UA sur l'établissement d'un cadre juridique crédible pour la cybersécurité en Afrique (Convention de Lomé).

S#	Objectifs de la Convention de Lomé	Synergie avec le projet de PNA	Explication de la synergie
1	Établir des cadres juridiques complets pour favoriser la cybersécurité	Le Pacte met l'accent sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, en préconisant des mesures robustes pour protéger les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel.	Cette synergie découle du fait que le Pacte préconise des mesures de cybersécurité rigoureuses et que la Convention de Lomé appelle à la mise en place de cadres juridiques complets. Ensemble, ils favorisent une approche cohérente afin de créer un environnement numérique sécurisé dans toute l'Afrique.
2	Promouvoir la coopération entre les États membres de l'UA dans la lutte contre la cybercriminalité	Il met l'accent sur le renforcement de la coopération et de la gouvernance numériques, en veillant à ce que l'Afrique participe activement aux dialogues internationaux sur la politique numérique.	Cette synergie renforce la capacité collective à lutter contre la cybercriminalité, car l'accent mis par le Pacte sur la coopération complète l'objectif de la Convention de Lomé visant à coordonner les efforts des États membres de l'UA, en favorisant un front uni contre les cybermenaces.
3	Encourager l'adoption des meilleures pratiques et normes en matière de cybersécurité	Les objectifs généraux suggèrent un environnement propice à l'adoption des meilleures pratiques et normes de cybersécurité, indirectement soutenues par les initiatives du Pacte.	L'accent mis par le Pacte sur le développement de la culture et des compétences numériques crée une base pour l'adoption généralisée des meilleures pratiques et normes, en synergie avec les objectifs de la Convention de Lomé visant à améliorer la cybersécurité dans toute l'Afrique.
4	Renforcer la protection des infrastructures d'information critiques	Il appelle à des mesures de cybersécurité solides pour protéger les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel, en contribuant à la sécurité des infrastructures numériques critiques.	Les efforts combinés du Pacte et de la Convention de Lomé pour protéger l'infrastructure numérique renforcent la résilience des systèmes d'information critiques de l'Afrique, créant ainsi un environnement numérique plus sûr et plus fiable.

5	Favoriser le renforcement des capacités et la sensibilisation aux questions de cybersécurité	L'accent est mis sur l'amélioration des compétences et de la culture numériques, ce qui inclut la sensibilisation et les pratiques liées à la cybersécurité et à la protection des données.	Grâce à des initiatives complémentaires en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation, la synergie entre le Pacte et la Convention de Lomé renforce la position globale du continent en matière de cybersécurité, en donnant aux individus et aux organisations les connaissances nécessaires pour se protéger contre les cybermenaces.

Projet de PNA et Convention de l'UA sur l'établissement d'un cadre juridique crédible pour la cybersécurité en Afrique (Convention de Lomé).

Le tableau ci-dessous illustre la synergie entre le « Pacte numérique africain » et l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf):

S#	OBJECTIFS DE LA ZLECAF	SYNERGIE AVEC LE PROJET DE PNA	EXPLICATION
1	Créer un marché unique pour les biens et les services en Afrique	Il souligne l'importance de créer un marché unique numérique pour faciliter le commerce et l'intégration économique en Afrique.	Le plaidoyer du Pacte en faveur de l'intégration numérique soutient directement l'objectif de la ZLECAf en fournissant les outils numériques et l'infrastructure nécessaires pour fluidifier le commerce transfrontalier et la prestation de services.
2	Renforcer la compétitivité au niveau de l'industrie et des entreprises	Il plaide en faveur de l'entrepreneuriat numérique et du développement des compétences numériques, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises africaines.	En encourageant l'innovation numérique et le développement des compétences, le Pacte s'aligne sur les objectifs de la ZLECAf visant à stimuler la compétitivité des entreprises grâce à une efficacité renforcée et à l'accès à de nouveaux marchés.
3	Promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement de la chaîne de valeur régionale	L'accent est mis sur l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la productivité industrielle et agricole et créer de nouvelles chaînes de valeur.	Le Pacte soutient le développement des chaînes de valeur régionales en permettant une production, une logistique et une distribution plus efficaces grâce aux solutions numériques, s'alignant ainsi sur les objectifs de diversification industrielle de la ZLECAf.

4	Faciliter les investissements et les projets d'infrastructure	Il souligne la nécessité d'améliorer l'infrastructure numérique en tant que fondement d'une croissance économique et d'investissements durables.	La synergie réside ici dans l'impulsion donnée par le Pacte en faveur d'une infrastructure numérique solide, qui est essentielle pour attirer les investissements et soutenir les projets d'infrastructure à grande échelle dans le cadre de la ZLECAf.
5	Coopérer dans tous les domaines liés au commerce, en renforçant le commerce régional	Il souligne l'importance d'harmoniser les réglementations et les politiques numériques afin de simplifier le commerce régional.	En harmonisant les politiques numériques, le Pacte contribue à la suppression des barrières commerciales, ce qui complète les efforts de la ZLECAf pour renforcer les performances du commerce intra-africain.
6	Renforcer et appliquer la gouvernance commerciale et les mécanismes de conformité	Il appelle à un renforcement de la gouvernance numérique et des mesures de protection des données afin de garantir des pratiques commerciales sûres et conformes.	L'accent mis par le Pacte sur la gouvernance et la sécurité des transactions numériques fournit le cadre nécessaire à des pratiques commerciales conformes aux réglementations, élément crucial pour le succès de la ZLECAf.

Le projet de PNA et les opportunités et défis uniques présentés par le paysage numérique de l'Afrique, étayés par des principes directeurs adaptés au contexte africain.

Le tableau suivant montre comment le projet de PNA crée des synergies avec les opportunités et les défis du paysage numérique africain. Grâce à des initiatives stratégiques et à l'adhésion à des principes directeurs adaptés au contexte africain, le Pacte renforce la capacité de l'Afrique à tirer parti de sa transformation numérique pour la croissance économique, le bien-être social et une compétitivité accrue sur la scène mondiale. Cette approche synergique permet non seulement de relever les défis immédiats, mais aussi de tirer parti d'opportunités uniques, guidant l'Afrique vers un avenir numérique plus inclusif, plus sûr et plus prospère.

S#	Opportunités et défis	Synergie avec le projet de PNA	Explication de la synergie
1	Pénétration rapide de la téléphonie mobile	Le Pacte met l'accent sur l'utilisation des technologies mobiles pour améliorer l'inclusion numérique et l'accès aux services, reflétant ainsi le taux de pénétration rapide de la téléphonie mobile en Afrique.	La synergie consiste ici à utiliser l'essor de la technologie mobile en Afrique pour réduire la fracture numérique et élargir l'accès aux services numériques, en alignant les initiatives du Pacte sur le paysage du continent où la téléphonie mobile occupe une place prépondérante.

2	La fracture numérique	L'objectif est de réduire la fracture numérique en rendant les technologies numériques accessibles et abordables et en améliorant la culture et les compétences numériques pour tous.	L'approche ciblée du Pacte pour réduire la fracture numérique complète les efforts déployés par le continent pour garantir un accès équitable au numérique, en s'attaquant aux écarts géographiques et socio-économiques.
3	Lacunes en matière d'infrastructure	Il plaide pour l'expansion de l'infrastructure numérique afin de couvrir les zones isolées, en s'attaquant directement aux lacunes en matière d'infrastructure.	Cette synergie accélère les efforts de construction et d'amélioration de l'infrastructure numérique, garantissant que les progrès de la connectivité atteignent même les régions les plus reculées d'Afrique.
4	Menaces pour la cybersécurité	Il met l'accent sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données, en préconisant des mesures solides pour protéger les écosystèmes numériques et les données à caractère personnel.	L'accent mis par le Pacte sur la cybersécurité crée une synergie en renforçant la résilience de l'Afrique face aux cybermenaces et en améliorant la confiance et la sécurité dans l'espace numérique.
5	L'explosion de la jeunesse et l'emploi	Il souligne l'importance d'améliorer les compétences et la culture numériques, en exploitant le potentiel de la population jeune en pleine expansion en Afrique.	En mettant l'accent sur la culture numérique et les opportunités d'emploi dans le secteur numérique, le Pacte exploite le potentiel de la jeunesse africaine, en s'attaquant à la fois au problème du chômage des jeunes et à la chance qu'ils représentent pour l'innovation numérique.
6	Commerce numérique transfrontalier et intégration	Il souligne l'importance de créer un marché unique numérique et d'harmoniser les politiques en matière de numérique et de données afin de faciliter la collaboration transfrontalière.	Cette synergie renforce l'intégration du marché numérique de l'Afrique, en éliminant les obstacles au commerce numérique et en favorisant un espace économique unifié, qui tire parti de la transformation numérique pour renforcer le commerce et l'intégration intra-africains.
7	Écosystèmes d'innovation	Il encourage l'entrepreneuriat numérique et les écosystèmes d'innovation, en favorisant la diversification économique et la création d'emplois dans le domaine numérique.	Cette synergie renforce la capacité d'innovation de l'Afrique, en alignant le soutien du Pacte sur l'entrepreneuriat et à l'innovation sur l'objectif du continent de devenir un centre mondial de l'innovation.

Conclusions

Le Pacte numérique africain (PNA), ainsi que les documents et initiatives stratégiques présentés par la Commission de l'Union africaine (CUA), représentent une étape cruciale dans la progression vers l'avenir numérique de l'Afrique. Ces documents illustrent collectivement une profonde détermination à tirer parti de la technologie numérique en tant que pierre angulaire du développement socio-économique, de l'inclusion et de la durabilité sur le continent.

Grâce à des efforts harmonisés et à une synergie stratégique, le PNA et les stratégies connexes visent à combler la fracture numérique, à renforcer la cybersécurité, à promouvoir la culture numérique et à favoriser l'innovation, jetant ainsi les bases solides d'une économie numérique prospère. L'alignement sur les principales directives stratégiques de l'UA – qui vont de la promotion de la connectivité universelle et des biens publics numériques à l'autonomisation de la jeunesse africaine et à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes – incarne une approche globale visant à surmonter les défis et à saisir les opportunités propres au paysage numérique africain.

Cet effort de collaboration permet non seulement à l'Afrique de capitaliser sur son potentiel numérique, mais aussi d'amplifier sa voix et son impact sur la scène mondiale, annonçant une nouvelle ère de transformation numérique inclusive, sûre et représentative du riche patrimoine culturel et des aspirations collectives de l'Afrique. Il s'agit d'un appel à toutes les parties prenantes à accomplir ensemble ce parcours de transformation en veillant à ce que la révolution numérique ne fasse pas seulement évoluer la position de l'Afrique dans le monde, mais enrichisse également la vie de ses habitants, en favorisant un avenir où l'inclusion et l'innovation numériques sont les moteurs du développement durable et de la prospérité pour tous.

Annexe III: Parties prenantes africaines dans le domaine de la cybersécurité / du Pacte numérique

S#	Partie prenante	Description	Activité	Proposition de valeur
1	**Monde universitaire**	Les universités, les institutions de recherche et les centres de formation qui jouent un rôle essentiel dans l'enseignement, la formation et la recherche en matière de cybersécurité.	Jouer un rôle critique en matière d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la cybersécurité.	Assurer l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et le développement nécessaires pour renforcer une culture de lutte contre la cybercriminalité et soutenir le développement.
2	**Société civile**	Il s'agit notamment des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des médias et des consommateurs.	Ils jouent un rôle important dans la promotion des connaissances en matière de cybersécurité, dans la sensibilisation et dans la défense des droits et des intérêts dans le cyberespace.	The Compact's targeted approach to overcoming the digital divide complements the continent's efforts to ensure equitable digital access, addressing both geographic and socio-economic gaps.
3	**Gouvernement**	Les acteurs de la société civile soutiennent la politique, la stratégie et la législation nationales en matière de cybersécurité via des activités de recherche, de sensibilisation, de suivi et d'évaluation. Ils organisent des dialogues pour faire entendre la voix des citoyens sur les questions sensibles liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC).	Elle est capable de demander des comptes aux secteurs public et privé. La société civile est particulièrement idéalement positionnée pour plaider en faveur de politiques de lutte contre la cybercriminalité fondées sur une approche des droits de l'homme. Elle peut jouer un rôle important en surveillant et en évaluant les initiatives gouvernementales et les pratiques commerciales, en identifiant les lacunes en matière de connaissances et en fournissant des analyses pour éclairer les politiques et les débats pertinents.	Government has statutory duties to provide clear and fair operating regimes and deterrence, towards ensuring optimal stakeholder partnerships.
4	**Innovateurs**	Il s'agit notamment des agences nationales et régionales de cybersécurité, des services répressifs, des agences de défense et de renseignement, et des fournisseurs d'infrastructures critiques.	Mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales multipartites, identifier et protéger les infrastructures d'information critiques, adopter une législation sur la cybercriminalité qui donne la priorité à la protection des droits de l'homme, et améliorer la coopération et l'engagement au niveau international.	Practical implementation of ideas that result in the introduction of new goods or services or improvement in offering goods or services.

5	**Organisations internationales**	Les stratèges de la sécurité nationale doivent élaborer les philosophies, les principes et l'éthique sur lesquels reposeront nos politiques, nos stratégies et nos cadres de responsabilité pour l'intelligence cognitive ou artificielle (IA), la robotique et le cyberespace.	External actors provide education and training opportunities for African cybersecurity professionals, invest in locally managed and driven efforts to build requisite capacity, and limit the sale of sensitive surveillance technologies to regimes implicated in human rights abuses.	Provide investment, capacity building and related policy support.
6	**Médias**	Les acteurs du secteur de la sécurité renforcent leur capacité à enquêter sur les activités malveillantes utilisant la cybernétique, l'IA et la cyberdépendance, à défendre les systèmes d'informations militaires contre les menaces extérieures, à coordonner les efforts de protection des infrastructures critiques, à aligner les technologies de l'information sur les stratégies militaires centrées sur la population et à soutenir les politiques nécessaires au respect de l'État de droit.	Enhance awareness and a culture of accountability and promote awareness initiatives.	Provide channels of communication through which society disseminates information, entertainment, education, promotional messages, and related data.
7	**Secteur privé**	Il possède une grande partie de l'infrastructure et des plateformes	Il s'agit d'entreprises de télécommunications, de prestataires de services, d'institutions financières, d'exploitants d'infrastructures critiques et d'entreprises technologiques. Les entreprises privées évaluent et développent leurs effectifs en matière de cybersécurité, fournissent des services de sécurité et assurent la protection des infrastructures d'information critiques qu'elles exploitent.	Investir, développer, vendre et acheter la plupart des solutions innovantes et connexes.

Copyright

Pacte numérique africain

Copyright © 2024 de la Commission de l'Union africaine

Tous droits réservés

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, mécanique, électronique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'accord écrit préalable du détenteur du copyright. Elle est protégée par la législation internationale sur les droits d'auteur.aw.

Publié par: Commission de l'Union africaine

ISD@africa-union.org

https://au.int

Siège de l'Union africaine
Boîte postale 3243, Roosevelt Street W21K19
Addis-Abeba, Éthiopie

Imprimé en Éthiopie
Mise en page et production :